

Un New Deal pour une nouvelle décennie.

*— Le 2020 budget fédéral alternatif
Notre plan pour une économie juste et durable*



CCPA

CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES

ISBN 978-1-77125-492-2

Ce rapport est disponible gratuitement à
www.policyalternatives.ca.

S'IL VOUS PLAÎT FAIRE UN DON...

**Aidez-nous à continuer d'offrir nos
publications gratuites en ligne.**

Avec votre soutien, nous pouvons continuer à produire des recherches de qualité — et assurez-vous qu'elle tombe entre les mains des citoyens, des journalistes, des décideurs et progressistes. Visitez www.policyalternatives.ca ou appelez le 613-563-1341 pour plus d'informations.

Le CCPA est un organisme de recherche indépendant. Ce rapport a été soumis à un examen par les pairs et répond aux normes de recherche du Centre.

Les opinions et recommandations formulées dans le présent rapport, ainsi que s'il y avait erreurs, sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion des éditeurs ou des donateurs de ce rapport.



4	Remerciements
7	Préface
15	Introduction
21	Projections économiques et budgétaires
38	Fiscalité équitable
47	Agriculture et alimentation
50	Arts et culture
53	Assurance-emploi
57	Le Canada et la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine
62	Commerce international
66	Développement international
69	Eau
72	Égalité des genres
76	Égalité raciale
80	Enseignement postsecondaire et formation
84	Garde d'enfants
87	Immigration
92	Infrastructure et villes
96	Les jeunes
100	Logements abordables et itinérance
103	Pauvreté
108	Personnes âgées et retraite
111	Protection de l'environnement
114	Sécurité alimentaire
117	Services, infrastructure et gouvernance des Premières Nations
120	Services publics et secteur public
124	Soins de santé
127	Transition équitable et stratégie industrielle

Remerciements

LE BUDGET FÉDÉRAL alternatif, qui en est à sa 25^e édition, est une collaboration canadienne unique fondée sur les valeurs de la justice sociale, comme la dignité humaine et la liberté, l'équité, l'égalité, la solidarité, la durabilité de l'environnement et le bien public — et une forte croyance dans le pouvoir de la démocratie participative. Cette collaboration ne serait pas possible sans les généreuses contributions bénévoles des personnes suivantes, qui proviennent d'un ensemble diversifié de secteurs, de populations et de domaines d'expertise, y compris les domaines du travail, des peuples autochtones, de la protection de l'environnement, de la lutte contre la pauvreté, de la communauté confessionnelle, des étudiants, des enseignants, des travailleurs de l'éducation et de la santé, des arts et de la culture, du développement social, du développement de l'enfant, du développement international, de la condition féminine, et des droits de la personne¹.

Susan Alexander (Sécurité alimentaire Canada), **Lynell Anderson** (Un enfant, une place), **Morna Ballantyne** (Un enfant, une place), **Melanie Benard** (Coalition canadienne pour la santé), **Josh Berman** (Clubs garçons et filles du Canada), **Michèle Biss** (Canada sans pauvreté), **Joe Boughner** (ACAF-ACFO), **Vi Bui** (Conseil des Canadiens), **Ryan Campbell** (Institut professionnel de la fonction publique du Canada), **Amy Casipullai** (Conseil ontarien des organismes de services aux immigrants), **Gavin Charles** (Conseil canadien pour la coopération internationale), **Kate Cornell** (Assemblée canadienne de la danse), **Eve-Lyne Couturier** (Institut de recherche et d'informations socio-économiques), **Justine De Jaegher** (Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants), **Hamal Docter** (Coalition canadienne des arts), **Jackie Esmonde** (Centre d'action pour la sécurité du revenu), **Nick Falvo**

(Nick Falvo Consulting), **Leilani Farha** (Canada sans pauvreté), **Pam Foster** (Association canadienne des professeures et professeurs d'université), **Sid Frankel** (Université du Manitoba), **Martha Friendly** (Childcare Resource and Research Unit), **Colleen Fuller** (PharmaWatch Canada), **Michele Girash** (Alliance de la fonction publique du Canada), **Avvy Go** (Chinese and Southeast Asian Legal Clinic), **Janita Grift** (Coalition canadienne des arts), **Liyu Guo** (Campagne 2000), **Guillaume Hébert** (Institut de recherche et d'informations socio-économiques), **Trish Hennessy** (Upstream), **Cathy Holtslander** (Syndicat national des cultivateurs), **Dennis Howlett** (Indépendant), **Sarah Iley** (Sommet des arts du Canada), **Andrew Jackson** (Institut Broadbent), **Robert Johnson** (Association canadienne des professeures et professeurs d'université), **Shalini Konanur** (South Asian Legal Clinic of Ontario), **Elizabeth Kwan** (Congrès du travail du Canada), **Andrew Langille** (Youth and Work), **Louise Laporte** (Alliance de la fonction publique du Canada), **Keith Lowe** (Indépendant), **Mike Luff** (Congrès du travail du Canada), **Emma Lui** (Conseil des Canadiens), **Hai Luo** (Université du Manitoba), **Angella MacEwen** (Syndicat canadien de la fonction publique), **Alex McKinnon** (Syndicat des Métallos), **Sasha McNicoll** (Community Food Centres Canada), **William Metzger** (Citizens for Public Justice), **Jeff Morrison** (Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine), **Laura Neidhart** (Canada sans pauvreté), **Emily Norgang** (Congrès du travail du Canada), **Glenn Norman** (Syndicat national des cultivateurs), **Chandra Pasma** (Syndicat canadien de la fonction publique), **Christine Pellerin** (Coalition des arts du Canada), **Tahnee Prior** (Université de Waterloo), **Robert Ramsay** (Syndicat canadien de la fonction publique), **Carol Reichert** (Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers), **Laurell Ritchie** (Good Jobs for All Coalition), **Chris Roberts** (Congrès du travail du Canada), **David Robinson** (Association canadienne des professeures et professeurs d'université), **Madeline Rodriguez** (ACAF-ACFO), **Toby Sanger** (Canadiens pour une fiscalité équitable), **Leila Sarangi** (Campagne 2000), **Paul Shaker** (Civicplan), **Richard Sharpe** (Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine), **Jan Slomp** (Syndicat national des cultivateurs), **Vicky Smallman** (Congrès du travail du Canada), **Charles Smith** (Coalition des arts du Canada), **Marion Steele** (Université de Guelph), **Andrea Stuart** (Association canadienne des professeures et professeurs d'université), **Ray Sullivan** (Centretown Citizens Ottawa Corporation), **Greg Suttor** (Institut Wellesley), **Pat Van Horne** (Syndicat des Métallos), **Andrew Van Iterson** (Coalition du budget vert), **Katie Ward** (Syndicat national des cultivateurs),

Howie West (Alliance de la fonction publique du Canada), **Dan Wilson** (Assemblée des Premières Nations), **Fiona Yeudall** (Université Ryerson)

Les membres du personnel, les bénévoles et les associés de recherche du Centre canadien de politiques alternatives suivants ont joué un rôle essentiel dans la création du BFA 2020 : Sheila Block, Simon Enoch, Lynne Fernandez, Alex Hemingway, Iglia Ivanova, Marc Lee, Katie Loftus, Molly McCracken, David Macdonald, Hadrian Mertins-Kirkwood, Alyssa O'Dell, Katie Raso, Tim Scarth, Katherine Scott, Erika Shaker, Scott Sinclair, Rick Telfer, Ricardo Tranjan and Stuart Trew.

Nous remercions particulièrement Matt Polacko, boursier en économie progressive du BFA de cette année.

Notes

1 Les opinions et les politiques exprimées dans le Budget fédéral alternatif ne reflètent pas nécessairement celles des auteurs ou de leurs organisations.



Préface

L'AVÈNEMENT DU NOUVEAU coronavirus COVID-19 pose un défi de taille pour le Canada et pour tous les pays du monde. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré un état de pandémie. Pendant ce temps, les pays du monde entier s'efforcent de contenir la propagation du coronavirus et les autorités sanitaires, face à d'innombrables pressions, font la course pour traiter les victimes.

Ces circonstances sont exceptionnelles.

Plusieurs provinces ont décrété la fermeture des établissements d'enseignement, des garderies et des centres communautaires. Certaines ont annulé de grands événements et ont demandé aux personnes rentrant de voyage de s'auto-isoler afin de ralentir la propagation de la COVID-19. Dans certains endroits, on recommande aussi la distanciation sociale dans le but d'endiguer la propagation.

Nous nous enfonçons en territoire inconnu. La COVID-19 et la chute du prix du pétrole menacent non seulement la santé et la sécurité publiques, mais également notre stabilité économique. Il est maintenant temps de faire preuve de solidarité sociale, de leadership gouvernemental et de coopération opportune et non partisane afin de faire tout ce qu'il faut pour protéger le public.

Le gouvernement fédéral a annoncé une aide financière initiale d'un milliard de dollars pour la recherche, l'aide aux provinces et aux territoires et le soutien à l'emploi. Il s'agit d'une intervention sans précédent pour répondre à une situation qui évolue sans cesse. Mais est-ce suffisant? L'apparition en 2003 du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) avait entraîné de nouveaux investissements en santé publique, mais le financement a diminué au fil du

temps. Et parce que nous sommes seulement aussi forts que notre maillon le plus faible, il est essentiel d'investir de façon soutenue dans la prévention des maladies et la promotion et la protection de la santé — une chose que la pandémie de la COVID-19 nous apprend incontestablement.

Chaque année, le Budget fédéral alternatif (BFA) dresse un plan financier dans le but d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être de la population, de réduire la pauvreté et les inégalités de revenu et de favoriser une plus grande inclusion. Le BFA de cette année ne fait pas exception. Cependant l'évolution rapide de la réalité de la COVID-19 et le besoin d'interventions flexibles de la part des gouvernements indiquent que les éléments de cette feuille de route devraient être considérés comme base de référence. Des mesures financières plus audacieuses seront sans doute nécessaires dans les semaines et les mois à venir.

Le BFA 2020 met de l'avant des solutions prêtes à mettre en œuvre pour combattre la crise actuelle à court, à moyen et à long terme. Le plan d'urgence du BFA pour combattre la COVID-19 répond aux besoins immédiats des travailleuses et des travailleurs, renforce la résilience et la capacité des programmes sociaux et répond de manière satisfaisante aux besoins des communautés vulnérables.

Court terme

Les répercussions économiques de cette crise sur les travailleuses et les travailleurs et sur les ménages canadiens pourraient être graves. L'assurance-emploi (A.-E.) est l'outil le mieux adapté dont dispose le gouvernement fédéral pour soutenir le revenu. Ce programme est capable de réagir rapidement aux effets économiques émergents sur les travailleuses et les travailleurs. Malheureusement, beaucoup de personnes en chômage n'ont pas accès à l'assurance-emploi et à ses mesures de soutien; et même si elles y ont accès, les prestations sont peu élevées. La COVID-19 met en relief les lacunes de l'assurance-emploi du Canada. Pour régler ces problèmes, le BFA prévoit les mesures suivantes :

1. Réduire à 360 heures le nombre d'heures de travail requises pour être admissible aux prestations ordinaires et spéciales de l'A.-E. (comme les prestations de maladie) : **510 millions de dollars.**
2. Augmenter de 55 % à 60 % le taux de remplacement du revenu assuré par les prestations d'A.-E., bien que la crise justifierait un taux de remplacement encore plus élevé : **1,7 milliard de dollars.**

3. Doubler de 15 à 30 semaines la durée des prestations de maladie du régime d'A.-E. : **645 millions de dollars.**

4. Introduira une prestation minimum de 300 dollars par semaine pour les demandeurs d'A.-E. à faible revenu : **900 millions de dollars.**

5. Créer un fonds d'urgence distinct pour les travailleuses et travailleurs mis en quarantaine, mais qui ne sont pas admissibles à l'A.-E. Cette mesure s'est appliquée au moment de l'écllosion du SRAS, mais de façon limitée pour les travailleuses et travailleurs du secteur de la santé. Compte tenu de la hausse du nombre d'emplois précaires et à la pige depuis, cette mesure devrait s'appliquer à tous les travailleurs et travailleuses et les prestations devraient être similaires à celles que reçoivent les personnes admissibles à l'A.-E. en vertu des règles actuelles.

6. Doubler le montant de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) pendant un mois. L'ACE est versée mensuellement et les prochains versements se feront le 20 mars et le 20 avril. En doublant cette allocation, on éviterait une restructuration complexe et on aiderait rapidement les parents dont les enfants ne sont pas à l'école et qui auront, par conséquent, des frais de garde additionnels à payer ou devront manquer des quarts de travail. Ainsi, les familles avec de jeunes enfants recevraient 564 dollars de plus par mois à un moment où ils en ont le plus besoin : **2,1 milliards de dollars en Mars.**

Moyen terme

Au cours des prochains mois, en raison de l'impact économique du coronavirus et de la chute du prix du pétrole, l'économie canadienne sera sans doute frappée par une récession. Le transfert de revenu est une façon d'aider rapidement la population canadienne à surmonter cette crise. À cette fin, le BFA prévoit les mesures suivantes :

1. Instaurer un dividende de la dignité : 4,6 milliards de dollars

Ce nouveau transfert fédéral remettra à chaque adulte et chaque enfant parmi les plus démunis un montant de 1 800 dollars, un montant qui diminuera à mesure que le revenu augmentera. Cette mesure pourra sortir quelque 370 000 personnes de la pauvreté, ce qui constituera un facteur stabilisant durant une récession et renforcera par la suite la résilience des ménages. Ce crédit s'inspire de la structure du crédit de la TPS qui existe déjà et pourra s'ajouter à ces paiements le 3 avril et le 5 juillet 2020.

2. Bonifier les transferts versés aux personnes âgées

à faible revenu : 5,7 milliards de dollars

La crise de la COVID-19 risque de frapper durement les personnes âgées. Les taux d'infection chez les aînés sont beaucoup plus élevés que dans les autres tranches d'âge, de même que les taux de mortalité. Le Supplément de revenu garanti est un transfert de revenu essentiel pour venir en aide aux personnes âgées à faible revenu. Permettre aux aînés prestataires du Régime de pensions du Canada de garder une plus grande partie de ce supplément et en augmenter jusqu'à mille dollars la valeur de base aura pour effet de maintenir leur niveau de revenu. Les prochains paiements sont prévus le 27 mars et le 28 avril 2020.

3. Étendre la Prestation relative au logement du Canada afin de soutenir l'isolement volontaire : 250 millions de dollars

La Prestation relative au logement du Canada commence à être versée en 2020 aux familles à faible revenu qui consacrent une importante partie de leur revenu au loyer. Le BFA double la contribution du gouvernement fédéral à ce programme afin que 200 000 familles à faible revenu additionnelles aient les moyens de payer leur loyer durant la crise de la COVID-19. Cette bonification serait accordée en priorité aux familles obligées de s'isoler et qui, en conséquence, subiront une perte de revenus.

4. Éliminer les intérêts sur les prêts accordés en vertu du Programme de prêts canadiens d'études 650 millions de dollars

Le BFA ne se limite pas éliminer les intérêts sur les prêts d'études, mais il étend aux étudiant.es à temps partiel le congé de remboursement des prêts après l'obtention du diplôme dont bénéficient les étudiant.es à temps plein.

Long terme

La crise de la COVID-19 mettra à dure épreuve notre infrastructure sociale dans les prochains mois et les prochaines années. Elle mettra également en relief le fait que la capacité du système public de répondre efficacement aux besoins de la population en période de crise a été mise à mal par des décennies d'investissements insuffisants, de compressions et de budgets d'austérité. Une refonte en profondeur de notre infrastructure sociale est nécessaire et le BFA prévoit les mesures suivantes :

1. Augmenter le taux d'indexation pour les services de santé : 600 millions de dollars.

Présentement, le montant des transferts fédéraux versés aux provinces est relié à la croissance nominale du PIB ou à 3 %, selon le plus élevé des deux. La croissance du PIB dans le contexte d'une récession imminente sera certainement inférieure à 3 %, de sorte que le taux d'indexation pour les services de santé sera de 3 %. Paradoxalement, cela signifie que la croissance des transferts fédéraux chutera de 3,6 % (en 2019-2020) à 3 % (2020-2021) au milieu d'une crise de santé et d'une récession nationale probable. Le BFA fixera à 5,2 % par année le taux d'indexation pour les services de santé, comme en ont convenu les provinces et les défenseurs de la santé. Ces nouveaux fonds mettront fin à la « médecine de couloirs d'hôpitaux » une fois pour toutes. Ils nous donneront la capacité d'intervention requise durant des pics saisonniers, comme la saison de la grippe, mais feront également en sorte que les conditions dans les salles d'urgence soient plus humanitaires. Ils permettront aussi aux unités de santé publique de faire face à des éclosions comme le coronavirus et la grippe saisonnière.

2. Mettre en œuvre une stratégie nationale de soins pour aînés en établissements de soins de longue durée [800 millions de dollars] et à domicile [900 millions de dollars].

Malheureusement, les aînés sont plus à risque que les autres tranches d'âge d'être infectés par la COVID-19. Présentement, nos systèmes de santé ne sont pas en mesure de prendre soin de nos aînés. Et la situation s'aggravera à mesure que progressera l'épidémie. Le BFA mettra en place une stratégie nationale de soins pour aînés. La stratégie augmentera pour commencer de 1,3 % à 2 % du PIB les dépenses pour les soins de longue durée, soit un montant de 800 millions de dollars la première année, et ciblerait le financement des soins à domicile, qui prendra fin au bout de deux ans.

3. Instaurer un transfert aux provinces pour la réduction de la pauvreté : 4,5 milliards de dollars.

La récession qui accompagnera sans doute cette crise sanitaire imposera un fardeau supplémentaire aux familles pauvres ou vivant sous le seuil de la pauvreté. Le BFA instaurera un transfert aux provinces pour soutenir leurs stratégies de réduction de pauvreté déjà en place, qui sera fondé sur l'atteinte de leurs objectifs de réduction de pauvreté. Les mesures de réduction de pauvreté du BFA auront pour effet de réduire les taux de pauvreté de la moitié d'ici l'an prochain, devançant le plan actuel de réduction de

la pauvreté du gouvernement fédéral de 2030 à 2021 (utilisant 2015 comme année de référence).

4. Investir dans les services de garde à l'enfance : 1 milliard de dollars.

Les travailleuses et les travailleurs en garderie seront en première ligne pour combattre la COVID-19. Ils devront prendre soin des enfants et appuyer les parents qui travaillent dans des secteurs vulnérables aux effets de la pandémie actuelle. En raison de la fermeture des garderies durant la crise, certains seront sans emploi et leur coussin financier sera quasi inexistant vu les faibles salaires versés dans ce secteur. Le BFA créera un système plus abordable pour les parents, un système qui bonifiera le salaire du personnel des garderies et augmentera le nombre de places offertes au Canada.

5. Assurer une transition équitable pour les travailleurs et travailleuses du secteur de l'énergie et pour les collectivités : 1 milliard de dollars sur 10 ans.

Au moment même où la COVID-19 frappe le Canada, les prix du pétrole chutent. Par conséquent, les travailleurs et travailleuses du secteur de l'énergie et leurs collectivités seront doublement frappés. Dans notre progression vers la « décarbonisation » du Canada, nous devons nous assurer que ces travailleurs et travailleuses ne sont pas laissés pour compte. Le BFA mettra en œuvre une stratégie nationale de décarbonisation et un transfert pour une transition équitable afin de recycler cette main-d'œuvre pour les emplois du futur. La pleine valeur du transfert dépend d'une évaluation de l'équité, pour s'assurer que les avantages sont répartis équitablement entre toutes les personnes touchées dans chaque collectivité peu importe qu'elles travaillent directement ou non dans le secteur des combustibles fossiles.

6. Rétablir la capacité financière (supprimer les échappatoires) afin de pouvoir payer pour ces priorités :

52,6 milliards de dollars de nouvelles recettes

En agissant rapidement pour investir dans les programmes sociaux et fournir de l'aide immédiate et à long terme aux travailleuses et travailleurs et à leurs familles, les gouvernements ne devraient pas songer un instant aux déficits. Les taux d'intérêt que doit payer le gouvernement fédéral sur la dette n'ont jamais été aussi bas. À long terme, rendre le régime fiscal plus juste, plus responsable et plus progressiste en éliminant les échappatoires fiscales et en déplaçant la charge fiscale vers ceux qui ont profité le plus de la dernière décennie de croissance est nécessaire pour restaurer notre capacité

financière et financer de façon soutenue nos programmes essentiels, comme les services de santé et le soutien au revenu.

Résumé

Une pandémie mondiale est un rappel qui donne à réfléchir sur l'importance des priorités publiques, au fait que les gouvernements ont un rôle actif à jouer pour assurer la santé et la sécurité publiques et à la nécessité de faire preuve de solidarité sociale en investissant dans des changements durables qui nous rendront plus résilients, qui amélioreront le bien-être collectif, qui s'attaqueront aux inégalités, qui aideront les personnes les plus marginalisées et désavantagées et qui amélioreront la qualité de vie de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

Les services de base et les enjeux globaux ont toujours été au cœur des priorités du BFA : de l'aide ciblée et des mesures de soutien pour les travailleurs et travailleuses, les familles, les collectivités et les secteurs qui en ont le plus besoin et un secteur public robuste avec de vastes programmes pour améliorer à l'échelle de la transformation sociale leur viabilité et leur équité. En des temps comme ceux-ci, la prescription que met de l'avant le BFA est le remède qu'il faut.

Le logement et l'insécurité alimentaire sont des déterminants critiques de la santé et pendant de trop nombreuses années, nous avons sous-investi dans des stratégies qui permettent de relever les défis qu'ils posent. Le BFA prévoit des investissements judicieux pour répondre aux besoins dans ces deux secteurs.

L'éducation et l'inclusion sociale sont également des déterminants essentiels pour assurer la santé d'une société et la résilience et la cohésion des collectivités. Le BFA définit des mesures pour assurer aux nouveaux arrivants le soutien dont ils ont besoin et il met de l'avant une vision progressiste de l'éducation du « berceau au tombeau ». Ses investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, dans les mesures de soutien pour les jeunes et dans l'éducation postsecondaire et la formation fournissent aux enfants, aux jeunes et aux étudiant.es de tous les âges les fondements dont ils ont besoin pour s'épanouir.

Le BFA propose des changements d'orientation nécessaires afin de contrer la hausse du travail précaire et faiblement rémunéré — depuis l'économie des petits boulots à la pigo jusqu'au secteur de la création — et ses répercussions disproportionnées sur les femmes et sur les travailleurs racialisés. Cela étant,

le BFA devance considérablement les objectifs de réduction de pauvreté du gouvernement fédéral de la moitié d'ici 2030. Nous y parviendrons d'ici 2021.

Le BFA propose également un plan audacieux pour s'attaquer à des problèmes négligés depuis plus d'une génération : la pauvreté; la dégradation de nos infrastructures; le manque d'eau potable, de logement décent et d'autres infrastructures dans les communautés autochtones; et le besoin immédiat et pressant de faire face à l'urgence climatique. Le BFA présente un programme en matière de commerce international qui enchâsse les droits et la protection des travailleuses et travailleurs tout en protégeant l'environnement.

La COVID-19 offre aux représentants politiques, aux décisionnaires et au public une occasion sans précédent de réfléchir à la société et l'économie que nous avons bâties, aux personnes que nous laissons pour compte et aux aspects qui doivent être améliorés. Depuis 1995, le BFA met de l'avant des solutions pour contrer les inégalités et investir dans les programmes sociaux et les infrastructures afin d'en assurer l'efficacité et la durabilité à long terme. Le BFA s'attaque au fléau et aux conséquences de nature ethnique et sexospécifique qu'entraîne le travail précaire et faiblement rémunéré tout en respectant nos engagements en matière d'environnement, de réconciliation et d'élimination de la pauvreté. Et les propositions du BFA dressent une feuille de route claire pour contrer les effets immédiats et à moyen terme de la COVID-19 ou de n'importe quelle autre crise d'une ampleur semblable tout en fournissant des solutions à long terme pour renforcer notre société et notre économie.



Introduction

Un New Deal pour une nouvelle décennie

IL Y A 25 ANS, le Centre canadien de politiques alternatives s'est joint à la coalition CHO!CES, de Winnipeg pour rédiger le premier budget fédéral alternatif (BFA). Selon John Loxley, le coordonnateur initial du BFA et premier président de Cho!ces, l'exercice avait deux principaux objectifs. Le premier était de démontrer qu'il existe effectivement des approches alternatives à la politique économique et sociale¹. Les budgets ne sont pas seulement des registres à équilibrer par des technocrates financiers compétents; ils reflètent les valeurs et les ambitions des gens qui les ont élaborés. À l'aube d'une nouvelle décennie, au cours de laquelle les actions des gouvernements décideront si nous réussissons ou non à faire face à l'urgence climatique, ces choix n'ont jamais été aussi importants.

Le deuxième objectif connexe du BFA était d'obtenir l'appui de la population aux solutions de rechange progressistes face à l'austérité gouvernementale et de montrer comment elles sont réalisables sur le plan financier. Cela a été particulièrement important au début du projet. Un délire de lutte contre le déficit s'est installé dans tout le Canada au cours des années 1990 suite à des craintes exagérées au sujet de la dette du pays et d'un débat unilatéral sur la façon de la réduire. L'insistance du ministre des Finances de l'époque, Paul Martin, à faire des compressions dans les services et les programmes gouvernementaux, dans les paiements de transfert aux provinces, dans

les salaires du secteur public, comme moyen de réduire le ratio de la dette publique par rapport au PIB du Canada était, selon nous, un choix, et non une fatalité. Pour le prouver, en 1995, nous avons produit un budget alternatif qui aurait ramené le déficit à 3 % du PIB (l'objectif du gouvernement cette année-là), tout en maintenant les dépenses sociales et en améliorant les services publics dans de nombreux secteurs.

Plusieurs choses ont changé au Canada depuis cette époque, certaines pour le mieux. De nos jours, les Canadiens sont moins enclins à croire à la rhétorique politique au sujet de la prétendue menace que représentent les déficits gouvernementaux, par exemple. De nombreux analystes ont laissé entendre que la victoire des libéraux aux élections de 2015 était peut-être attribuable, du moins en partie, à la promesse de Trudeau d'enregistrer des déficits pour financer la plateforme de son parti « Changer ensemble ». Même si le NPD réclamait de nombreuses réformes fiscales équitables préconisées par le BFA, qui auraient permis au gouvernement de redistribuer la richesse du Canada vers une croissance durable de l'emploi, le fait que le parti était déterminé à paraître « conservateur sur le plan financier » s'est retourné contre eux. La population canadienne était apparemment prête à faire face à des déficits relativement plus élevés si cela signifiait des dépenses plus importantes pour les services sociaux et l'infrastructure².

Les circonstances et les priorités ont également changé de façon plus fondamentale depuis la réduction du déficit des années 1990. Sous la direction du gouvernement Mulroney, le Canada a joué un rôle clé dans l'élaboration de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et dans le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Mais les gouvernements subséquents n'ont pas tenu compte des engagements pris de ramener les émissions de gaz à effet de serre (GES) aux niveaux de 1990 pour l'an 2000. Ensuite, à partir de l'an 2000, ils ont soutenu activement (avec des subventions et d'autres mesures) une expansion rapide de la production de pétrole provenant des sables bitumineux, qui est très polluante³, et se sont efforcés de miner les mesures américaines et européennes qui pouvaient menacer cette trajectoire⁴. À un point bas pour la politique canadienne, le gouvernement Harper a comparé les militants canadiens de la justice climatique et les communautés autochtones qui s'opposaient aux nouvelles infrastructures de combustibles fossiles à des terroristes financés par l'étranger.

L'inaction mondiale en matière de changements climatiques a donné lieu à une situation où, selon le GIEC, il nous reste pas plus de 10 ans pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de moitié, en vue d'une rédu-

tion vers des émissions nulles d'ici 2050, si nous voulons éviter les pires répercussions de l'urgence climatique. Compte tenu de l'effort herculéen que représente la décarbonisation de l'économie canadienne, l'époque des budgets banals et équilibrés sur le plan financier est peut-être derrière nous indéfiniment. Partout dans le monde, les gouvernements et les mouvements politiques élèvent leurs niveaux d'ambition. La Commission européenne a récemment dévoilé un plan d'investissement d'un billion d'euros visant à décarboniser l'Union européenne d'ici 2050. Aux États-Unis, le candidat démocrate à la présidence Bernie Sanders a proposé de dépenser 16,3 billions de dollars américains (84 % du PIB) sur un plan visant à atteindre 100 % d'énergie renouvelable pour l'électricité et les transports d'ici 2030 et la décarbonisation complète d'ici 2050⁵.

Compte tenu de l'ampleur des défis d'aujourd'hui, il est extrêmement décevant que notre gouvernement continue de gérer ses recettes et ses dépenses comme il le faisait lorsque nous avons lancé notre premier BFA il y a 25 ans. Mis à part les modestes dépenses fédérales déficitaires, les hypothèses qui sous-tendent les décisions budgétaires sont figées dans le passé. Les nouvelles recettes découlant de la croissance économique ont servi à réduire les impôts des grandes et petites entreprises et des Canadiens les plus riches, alors que cet argent aurait pu enrichir davantage les mesures et les programmes visant à réduire les inégalités, à éradiquer la pauvreté et à faire face à l'urgence climatique. La première mesure prise par le gouvernement au cours de la session parlementaire qui a suivi les élections a été de dépenser 6 milliards de dollars de plus par année pour une autre « baisse d'impôt pour la classe moyenne » qui laisse, tout au plus, 15 \$ par mois dans les poches de ceux qui s'en aperçoivent à peine.

Depuis 2015, il y a eu des investissements prometteurs dans le logement, les services de garde à l'enfance, les arts et la culture et l'infrastructure, entre autres, ainsi que des engagements visant l'équité pour les Autochtones, les personnes racialisées, les personnes LGBTQ2S+, les personnes handicapées et d'autres communautés historiquement marginalisées. Certaines mesures ont également été prises pour rendre le régime fiscal canadien plus équitable et plus viable sur le plan financier, en comblant les lacunes du fractionnement du revenu qui ont surtout profité aux Canadiens touchant le revenu le plus élevé, et en améliorant la capacité de l'Agence du revenu du Canada de s'attaquer aux sociétés et aux riches fraudeurs fiscaux. Ces mesures, ainsi que d'autres, notamment l'Allocation canadienne pour enfants, sont des pierres

angulaires du BFA depuis des années. Nous les accueillons favorablement et nous les intégrons dans notre budget alternatif de 2020.

Toutefois, tant et aussi longtemps que le gouvernement actuel maintient fermement sa conviction idéologique selon laquelle il est *toujours* préférable d'encourager la croissance menée par le secteur privé et de trouver des solutions axées sur le « marché » au lieu des progrès réalisés par le gouvernement, nous resterons inutilement limités dans ce que nous pouvons faire pour créer de bons emplois durables et aider les plus vulnérables d'entre nous. La taxe fédérale sur le carbone est une bonne chose, par exemple. Mais pourquoi n'y a-t-il pas de plan concret d'utiliser les recettes pour financer des infrastructures publiques durables qui réduisent les émissions (p. ex., transport en commun gratuit), ou pour aider les travailleurs du secteur des combustibles fossiles et leurs collectivités à faire une transition équitable vers une économie décarbonisée? Pourquoi l'accès des municipalités à la nouvelle banque pour l'infrastructure de 200 milliards de dollars est-il conditionnel à ce que les bailleurs de fonds du secteur privé réalisent un profit de 7 à 9 % sur leur investissement?

La raison est simple. Un quart de siècle de dogme néolibéral, imposé en grande partie, mais pas entièrement, par des traités commerciaux internationaux contraignants, a réussi à limiter à la fois l'imagination et la flexibilité réelle des décideurs politiques. Nos gouvernements sont soit encouragés, soit obligés de choisir parmi un éventail toujours plus restreint d'options financières et économiques acceptables qui, au cours des trois dernières décennies, ont privatisé de plus en plus la prospérité et ont socialisé le risque et la dette. La plupart des Canadiens connaissent maintenant le graphique qui montre la stagnation de la croissance des salaires réels (après inflation) par rapport à l'augmentation galopante des revenus des plus riches. Si peu a été fait pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, encore moins est fait pour contrer les inégalités scandaleuses de notre ère. Dix ans après la plus grande crise financière de notre époque, les banques et les géants de la technologie engrangent des profits records et, dans bien des cas, évitent même de payer des impôts.

Plus que jamais, le budget fédéral alternatif de 2020 est un modèle d'engagement social significatif et de changement positif que les gouvernements fédéraux auraient intérêt à consulter. Les idées présentées dans ces pages sont bonnes et sont le fruit de vastes discussions entre des organisations partenaires qui ont des racines dans des luttes de première ligne pour la justice et l'équité. « En créant ces budgets », expliquait

M. Loxley en 2003, « les militants ont appris quelles étaient les possibilités et les limites de la réforme et ont acquis une plus grande crédibilité et une meilleure confiance en s’agitant pour le changement social et en s’opposant aux politiques gouvernementales régressives. Ce processus qui consiste à soumettre des idées de politiques à une analyse rigoureuse dans le cadre d’un forum ouvert et inclusif sur le plan social représente une réalisation unique. »

Conformément à la tradition du BFA, il ne s’agit pas d’un budget « ciel bleu ». Le plan est entièrement calculé en fonction des prévisions de croissance économique et de déficit du gouvernement. Par exemple, alors que le gouvernement Trudeau prévoit un déficit de 28 milliards de dollars au cours du présent exercice, qui baissera à 18,5 milliards de dollars d’ici 2022-2023, le BFA enregistre un déficit légèrement supérieur de 42,5 milliards de dollars cette année et de 20,5 milliards de dollars en 2022-2023. Nous pouvons le faire tout en augmentant considérablement les dépenses publiques, en éliminant les échappatoires fiscales injustes, en augmentant les impôts pour les particuliers et les entreprises trop riches et en éliminant ou détournant les dépenses dommageables comme les subventions canadiennes pour les combustibles fossiles.

Néanmoins, au bout du compte, le BFA et le gouvernement fédéral maintiennent des ratios de dette publique par rapport au PIB relativement faibles d’environ 30 % au cours des trois prochaines années. Ces coûts budgétaires prudents ne rendent pas le plan du BFA moins ambitieux. Selon nos estimations, le BFA 2020 sortirait entre 600 000 et 1,2 million de personnes de la pauvreté (selon la façon dont la pauvreté est mesurée) au cours de sa première année et éliminerait carrément la pauvreté en une décennie. Et cela permettrait de réduire considérablement le coût de la vie pour tous, sauf pour les Canadiens les plus riches.

Le BFA y parvient en augmentant considérablement la disponibilité des services abordables de garde à l’enfance, en créant un programme universel d’assurance-médicaments, en augmentant l’offre de logements abordables et supervisés, en augmentant les services de santé mentale et les services pour les personnes âgées. Le BFA 2020 réforme l’assurance-emploi, le Supplément de revenu garanti et les paiements de sécurité de la vieillesse afin qu’ils procurent plus de prestations à plus de personnes. Les frais de scolarité postsecondaires sont éliminés, tandis que l’Allocation canadienne pour enfants, les services d’établissement pour les immigrants et d’autres droits et avantages sont accordés à tout le monde, peu importe leur statut d’immigrant ou de citoyen.

L'histoire du colonialisme au Canada et le rôle de l'État dans le génocide des peuples autochtones, ses liens économiques avec la traite des esclaves dans l'Atlantique Nord et des exemples plus récents de discrimination sanctionnée par l'État laissent une ombre importante. Les excuses officielles ne suffisent pas. Une meilleure collecte de données sur la façon dont les groupes racialisés de tous les milieux (Canadiens de race noire et de la diaspora africaine, peuples autochtones, nouveaux immigrants, etc.) se portent, comme l'a demandé à maintes reprises le BFA, peut nous aider à cibler et à éliminer le racisme structurel dans nos institutions politiques et économiques. Une stratégie nationale de décarbonisation intégrera un Fonds de renouvellement des effectifs, un Fonds de formation stratégique et un Transfert pour une transition équitable qui visent à intégrer plus de jeunes, d'autochtones et d'autres populations en quête d'équité au travail dans de bon emplois verts.

Ces pages présentent encore plusieurs éléments qu'il n'est possible de bien résumer ici. L'adoption de toutes les mesures du BFA 2020 marquerait un changement important dans l'élaboration des politiques gouvernementales et placerait l'économie canadienne sur des bases plus inclusives et durables. Il le ferait sans augmenter considérablement la dette du Canada à un moment où la dette publique est vraiment le moindre de nos problèmes. En ce sens, le BFA partage plusieurs des mêmes objectifs prônés par le mouvement « Nouvelle donne écologique » qui est en pleine croissance au Canada. C'est notre nouveau pacte audacieux pour une nouvelle décennie incertaine. Nous espérons que ses idées inspireront les mesures gouvernementales et encourageront l'imagination du public à l'égard de ce qu'il est possible de réaliser lorsque, pour reprendre les mots de Loxley, nous commençons à « établir un budget comme si les gens avaient de l'importance ».

Notes

1 John Loxley, *Alternative Budgeting*, 2003.

2 Lee Berthiaume, « Canadians like the things the federal budget is spending on, but not the deficits : Leger poll », *La Presse canadienne*, 21 mars 2019.

3 Alberta Environment and Parks, « Oil Sands Projects Production History Graph », publié le 11 avril 2016 à l'adresse <http://osip.alberta.ca/library/Dataset/Details/45>.

4 Réseau Action Climat, « Tar Sands Report », aucune date : <https://climateactionnetwork.ca/issues/getting-off-fossil-fuels/tar-sands/report/>.

5 Bernie Sanders, « The Green New Deal », sans date : <https://berniesanders.com/en/issues/green-new-deal/>.



Projections économiques et budgétaires

Incidence financière et effet de répartition du BFA 2020

Comme par les années passées, le Budget fédéral alternatif (BFA) 2020 s'appuie sur les mêmes hypothèses macroéconomiques (au sujet de la croissance économique, etc.), des dépenses et des revenus du gouvernement et des valeurs projetées du déficit et de la dette, comme établies par Finances Canada dans la Mise à jour économique et financière de 2019 (*Tableau 1*).

Là où nous nous éloignons du gouvernement fédéral (essentiellement dans de nombreux cas), c'est sur ce qu'il est possible de faire, compte tenu de ces circonstances, pour améliorer la vie des gens grâce à une bonne politique publique.

Les nouveaux programmes ou les programmes révisés décrits dans les 24 chapitres suivants du BFA sont entièrement chiffrés ci-dessous au *Tableau 5*. Certaines de ces améliorations de programme et de service sont financées en redirigeant de l'argent provenant d'autres portefeuilles du gouvernement, mais une grande partie du BFA 2020 peut être financé simplement en rendant le régime fiscal du Canada plus équitable (voir le chapitre sur l'équité fiscale).

Des impôts plus élevés sur les bénéficiaires des sociétés, les revenus et la richesse extrêmes, ainsi que l'élimination de coûteuses échappatoires fiscales, généreraient 50 milliards de dollars par année en nouveaux revenus

fédéraux. Cette somme est suffisante pour mettre en place des programmes nationaux d'assurance-médicaments et de garde d'enfants, éliminer les frais de scolarité postsecondaires et réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici 2025.

Le BFA 2020 prévoit toutes ces mesures et d'autres pour rendre la vie plus abordable et plus digne pour tous, et il y parvient sans augmenter de façon importante la dette fédérale. En ce sens, le présent document est beaucoup plus qu'une simple recension des options qui n'ont pas été choisies. Il s'agit d'un plan proposé librement à tout gouvernement qui partage la vision du BFA pour un changement social et économique positif.

Réduire de moitié le taux de pauvreté dix ans plus tôt que prévu

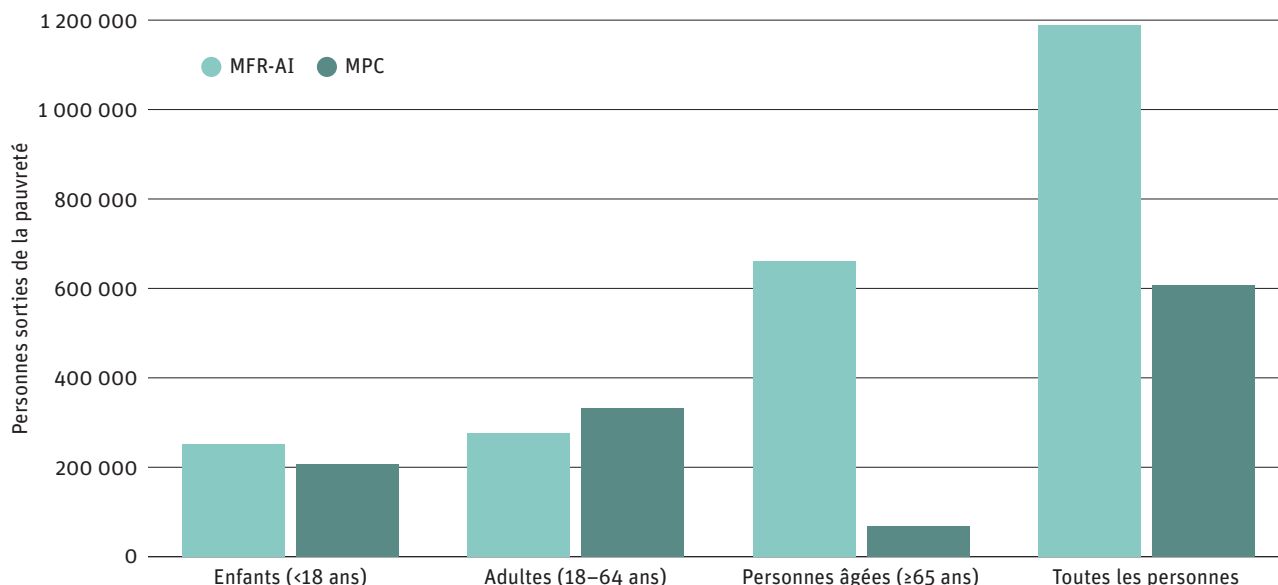
À l'automne 2018, le gouvernement fédéral s'est engagé à réduire le taux de pauvreté (fondé sur la mesure du panier de consommation ou MPC) de 20 % sous les niveaux de 2015 d'ici 2020 et de 50 % sous les niveaux de 2015 d'ici 2030¹. Le gouvernement n'a pas mentionné que cette première cible avait déjà été atteinte, un an plus tôt, grâce à l'introduction de l'Allocation canadienne pour enfants et des changements au Supplément de revenu garanti, deux recommandations de longue date du BFA.

Qui plus est, il n'existe pas de plan solide pour atteindre la deuxième cible de pauvreté d'ici 2030. Le BFA, d'autre part, montre comment le gouvernement pourrait atteindre cet objectif dix ans plus tôt que prévu, c.à.d., d'ici la fin de l'année.

Selon la mesure de la pauvreté que vous utilisez — la MPC ou la mesure du faible revenu (MFR) — le BFA 2020 amène au-dessus du seuil de la pauvreté de 600 000 à 1,2 million de personnes au cours de sa première année². Les deux approches présentent des avantages et des inconvénients. Mais essentiellement, la MFR fonde ses mesures de la pauvreté sur le revenu médian, alors que la MPC vise à déterminer si une famille biparentale avec deux jeunes enfants peut se permettre d'acheter un panier de biens de base.

Si le BFA sort beaucoup moins de personnes âgées de la pauvreté selon la MPC par opposition à la MFR, c'est parce que les prestations de la Sécurité de la vieillesse sont généralement suffisantes pour payer le panier de la MPC. Toutefois, le fait de baser le seuil de pauvreté sur la MFR tient compte du fait que le revenu de nombreuses personnes âgées a été dépassé par le revenu familial moyen et ces personnes vivent dans la pauvreté. Par conséquent, le BFA permet de sortir de la pauvreté un plus grand nombre de personnes. En

FIGURE 1 Personnes sorties de la pauvreté par le BFA 2020, selon l'âge et la mesure de la pauvreté



Source BD/MSPS, version 28 et calculs des auteurs.

utilisant l'une ou l'autre des mesures de la pauvreté, le BFA 2020 sortirait plus de 200 000 enfants et 300 000 adultes en âge de travailler de la pauvreté.

En utilisant la MPC, les mesures de dépenses du BFA 2020 réduiraient les taux de pauvreté agrégés de 20 % de plus que les 20 % déjà atteints de 2015 à 2017. Cela représente une réduction de 40 % de la pauvreté selon la MPC. Compte tenu des améliorations que prévoit le BFA 2020 à l'assurance-emploi (non modélisées dans la *Figure 1*) et de l'incidence sur le marché du travail d'autres programmes du BFA, nous nous attendons à ce que notre plan permette une réduction de 50 % de la pauvreté selon la MPC près d'une décennie avant l'objectif de 2030 du gouvernement — et élimine complètement la pauvreté, selon la MFR, d'ici 2030.

Qui profite du BFA et qui en paie le coût?

Afin de bien comprendre l'incidence du BFA, il est important d'examiner ses répercussions globales sur les Canadiens par décile de revenu. Cela nous permet de déterminer qui profite du BFA et qui en paie le coût. La répartition des avantages, en espèces et en nature, est présentée à la *Figure 2*³.

On peut voir immédiatement que le BFA favorise les ménages à faible revenu, particulièrement au moyen des transferts en espèces. Les familles

des déciles de revenu les plus faibles verraient leur revenu moyen en espèces augmenter de 2 400 \$ par année (déduction faite des nouveaux impôts). Il s'agit de familles qui gagnent moins de 22 000 \$ par année, de sorte que ces transferts du BFA 2020 représentent une augmentation de près de 20 % de leurs revenus.

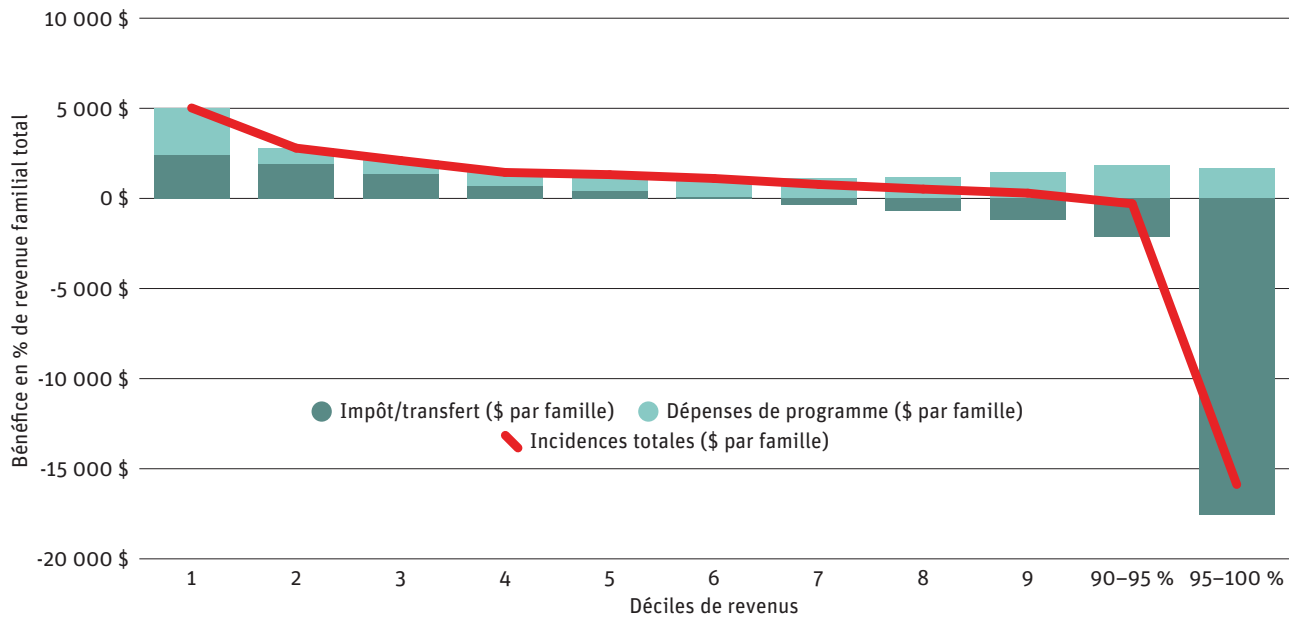
Les familles des deuxième et troisième déciles les plus bas (gagnant entre 22 000 \$ et 44 000 \$ par année) verraient leurs revenus nets en espèces augmenter de 1 000 \$ à 2 000 \$ par année. Les principales initiatives du BFA à l'origine de ces améliorations des revenus en espèces des personnes à faible revenu sont le Dividende de la dignité, l'amélioration des prestations d'aide sociale et l'amélioration des transferts pour les personnes âgées (voir le chapitre sur les personnes âgées et la retraite).

Les familles à faible revenu profiteront également beaucoup plus que les autres de plusieurs améliorations de programme prévues dans le BFA 2020. Par exemple, les familles dans le décile de revenu le plus bas recevraient également, en moyenne, l'équivalent de 2 700 \$ par année sous forme de services améliorés. Les programmes les plus susceptibles de bénéficier aux personnes des déciles de revenu moins élevés sont les programmes de nouvelles unités de logement abordable avec services, les programmes d'élimination des frais de scolarité postsecondaire et les économies découlant de la mise en place d'un régime national d'assurance-médicaments.

Les familles du septième décile de revenu ou plus (celles qui gagnent 91 000 \$ ou plus par année de revenu) paieraient en moyenne plus d'impôts en vertu du régime d'imposition du BFA 2020, même après les transferts. Par exemple, les familles de la tranche supérieure de 5 % (dont le revenu dépasse 450 000 \$) paieront en moyenne 17 600 \$ de plus en impôts par année. Mais s'en tenir à cela fausserait le tableau d'ensemble. En effet, avant d'atteindre le décile de revenu le plus élevé, les familles les mieux nanties du Canada reçoivent davantage des programmes améliorés du BFA que ce qu'elles paieront en impôts plus élevés.

Les familles à revenu élevé bénéficieront particulièrement des économies réalisées par le régime national d'assurance-médicaments du BFA 2020 (étant donné que ces familles ont tendance à avoir plus d'enfants), de l'amélioration des services de santé (étant donné qu'elles ont tendance à être plus âgées) et de l'amélioration de l'infrastructure urbaine (où elles sont plus susceptibles de vivre). Les familles du 8^e décile de revenu (qui gagnent entre 114 000 \$ et 145 000 \$ par année) paieraient en moyenne 680 \$ de plus par année en raison des impôts plus élevés, mais recevraient 1 200 \$ sous forme de services améliorés.

FIGURE 2 Incidence distributive du BFA 2020 en espèces et en nature



Source BD/MSPS, version 28 et calculs des auteurs.

Seuls les familles et les particuliers les plus riches du Canada paieront plus, en raison de nouvelles mesures d'imposition prévues dans le BFA 2020, que ce qu'ils recevront en espèces ou en nature en raison des nouveaux programmes ou services. Le BFA a toujours été transparent à ce sujet, à savoir que les avantages de l'élimination de la pauvreté, de la réduction des inégalités et du financement d'une transition équitable vers un modèle économique plus durable l'emportent de loin sur le fardeau mineur imposé à ceux qui ont les moyens de partager leur richesse.

BFA 2020 et finances nationales

La Mise à jour économique et financière de l'automne 2019 de Finances Canada (voir le *Tableau 1*) prévoit des déficits annuels de 18,5 à 28 milliards de dollars dans les trois prochaines années. Ces chiffres sont en fait assez faibles, car ils génèrent un ratio déficit-PIB de seulement 1 %. Et bien que la dette nationale augmente au cours de cette période, on s'attend à ce que l'économie croisse relativement plus rapidement que la dette, de sorte que le ratio déficit-PIB diminuera légèrement de 2020 à 2023 dans le scénario de référence du gouvernement.

TABLEAU 1 Scénario de référence (Finances Canada)

Indicateurs macroéconomiques (milliers)	2020	2021	2022	2023
PIB nominal	2 304 000 \$	2 389 000 \$	2 480 000 \$	2 574 000 \$
Croissance du PIB réel	1.7 %	1.6 %	1.8 %	1.8 %
Inflation du PIB	1.9 %	2.0 %	2.0 %	2.0 %
Croissance du PIB nominal	3.6 %	3.7 %	3.8 %	3.8 %
Emploi				
Taux d'activité	65.5 %	65.6 %	65.6 %	65.6 %
Population active	20 246	20 495	20 700	20 907
Employés actifs (milliers)	19 092	19 306	19 499	19 694
Taux d'emploi	61.7 %	61.8 %	61.8 %	61.8 %
Chômeurs (milliers)	1 154	1 189	1 201	1 213
Taux de chômage	5.7 %	5.8 %	5.8 %	5.8 %
Transactions budgétaires (milliers)				
Revenus	338 600 \$	349 300 \$	364 200 \$	378 800 \$
Dépenses de programme	340 800 \$	353 600 \$	361 000 \$	370 000 \$
Service de la dette	24 400 \$	23 700 \$	25 300 \$	27 300 \$
Équilibre budgétaire (excédent/déficit)	- 26 600 \$	- 28 000 \$	- 22 100 \$	- 18 500 \$
Dette de clôture (déficit accumulé)	713 200 \$	741 200 \$	763 300 \$	781 800 \$
Indicateurs budgétaires en pourcentage du PIB				
Revenus/PIB	14.7 %	14.6 %	14.7 %	14.7 %
Dépenses de programme/PIB	14.8 %	14.8 %	14.6 %	14.4 %
Équilibre budgétaire/PIB	-1.2 %	-1.2 %	-0.9 %	-0.7 %
Dette/PIB	31.0 %	31.0 %	30.8 %	30.4 %

Source Mise à jour économique et financière de 2019 et calculs de l'auteur.

Les changements importants prévus dans le BFA 2020 auront une incidence majeure sur le rôle du gouvernement fédéral dans l'économie canadienne. Elles auront aussi une incidence sur les finances publiques, mais pas autant que vous pourriez le croire, étant donné que les nouvelles dépenses sont équilibrées par de nouvelles recettes. L'incidence du BFA sur les finances nationales est examinée au *Tableau 2*.

Comme nous pouvons le voir, la croissance nominale approche les 5 % dans le scénario de référence 2020 du BFA, ce qui est plus élevé que la projection du gouvernement fédéral, mais plus près des normes historiques.

TABLEAU 2 Plan du BFA 2020

	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
PIB nominal	2 304 000 \$	2 409 000 \$	2 518 000 \$	2 609 000 \$
Croissance du PIB nominal	3.6 %	4.6 %	4.5 %	3.6 %
Revenus (milliers)				
Scénario de référence	338 600 \$	349 300 \$	364 200 \$	378 800 \$
Revenu net produit par les mesures du BFA		56 500 \$	65 100 \$	73 100 \$
Recettes fiscales supplémentaires en raison du PIB plus élevé		3 300 \$	7 600 \$	10 400 \$
Total	338 600 \$	409 100 \$	436 900 \$	462 300 \$
Dépenses de programme (milliers)				
Scénario de référence	340 800 \$	353 600 \$	361 000 \$	370 000 \$
Mesures de programme nettes du BFA		73 600 \$	79 000 \$	83 500 \$
Total	340 800 \$	427 200 \$	440 000 \$	453 500 \$
Service de la dette	24 400 \$	23 900 \$	25 700 \$	27 800 \$
Équilibre budgétaire (excédent/déficit)	-26 600 \$	-42 000 \$	-28 800 \$	-19 000 \$
Dettes à la clôture (déficit accumulé)	713 200 \$	755 200 \$	784 000 \$	803 000 \$
Indicateurs budgétaires en pourcentage du PIB				
Revenu/PIB	14.7 %	17.0 %	17.4 %	17.7 %
Dépenses de programme/PIB	14.8 %	17.7 %	17.5 %	17.4 %
Équilibre budgétaire/PIB	-1.2 %	-1.7 %	-1.1 %	-0.7 %
Dettes/PIB	31.0 %	31.3 %	31.1 %	30.8 %

Sans le plan du BFA, la croissance lente deviendra la nouvelle norme, car la politique monétaire classique est moins stimulante. Les taux d'intérêt sont près des creux historiques et pourtant, nous ne voyons toujours pas d'inflation importante ni même de croissance normale du PIB, seulement une augmentation spectaculaire de la dette du secteur privé, comme nous le verrons ci-dessous. Dans un environnement où l'argent bon marché ne va pas aussi loin qu'autrefois, la politique budgétaire dictée par les dépenses du gouvernement doit jouer un rôle plus important, ce que prévoit le BFA.

Le BFA 2020 augmente considérablement les dépenses publiques tout en les maintenant sous les sommets historiques par rapport à la taille de notre économie. De plus, une partie de toute augmentation des dépenses du gouvernement, en infrastructure, par exemple, revient au gouvernement

TABLEAU 3 Dépenses du BFA 2020 pour les programmes, les particuliers et les autres gouvernements (millions de dollars)

Dépenses	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Programmes fédéraux	9 807 \$	10 941 \$	12 139 \$
Particuliers	11 971 \$	12 340 \$	12 720 \$
Autres gouvernements	51 847 \$	55 761 \$	58 686 \$

fédéral sous la forme d'impôts sur le revenu accrus à mesure qu'un plus grand nombre de personnes trouvent un emploi et paient des impôts.

Au cours de la première année du plan du BFA 2020, le déficit annuel du Canada passerait de 1 % du PIB à près de 1,8 %, puis reviendrait à la fourchette de 1 % à mesure que de nouvelles sources de revenus du BFA sont introduites. Encore une fois, ces déficits sont modestes par rapport à la taille de notre économie, ce qui permet au BFA de maintenir le ratio de la dette-PIB du gouvernement fédéral à 0,4 % de son niveau actuel de 31 %.

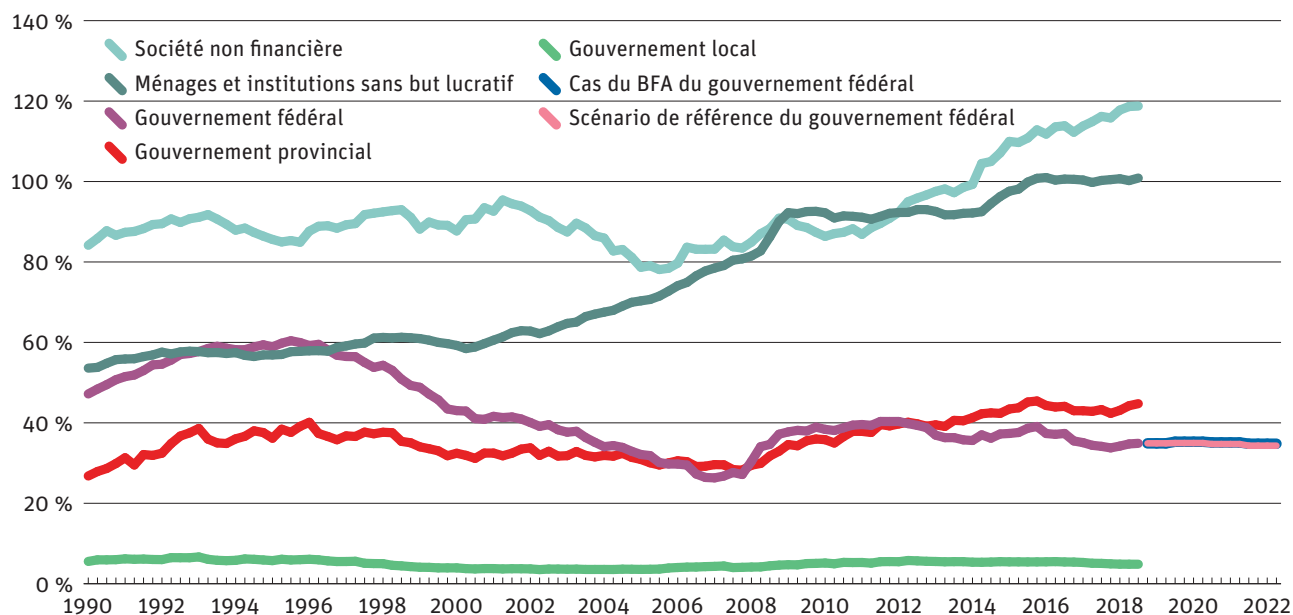
Depuis 2012, la dette provinciale a constamment dépassé la dette fédérale, malgré le fait que les provinces ont une assiette fiscale plus petite et des taux d'intérêt plus élevés. Le BFA 2020 augmente considérablement les transferts aux provinces (à 61 milliards de dollars par année d'ici 2022-2023) pour les programmes sociaux existants et nouveaux qui relèvent de leur compétence, comme les soins de santé, l'infrastructure, la garde d'enfants et l'assurance-médicaments. Comme pour les autres transferts fédéraux, les programmes du BFA sont assortis de contrôles de la qualité et d'une condition selon laquelle les nouveaux fonds fédéraux n'entraînent pas de compressions provinciales.

Les budgets fédéraux soulèvent toujours des préoccupations, comme d'habitude, au sujet des déficits et de la dette du gouvernement. Mais ces discussions tiennent rarement compte de la dette dans d'autres secteurs de l'économie.

Par exemple, le rapport de la dette fédérale au PIB a diminué lentement, mais régulièrement, depuis la Grande Récession de 2010-2014. Comme le montre la *Figure 3*, ni le scénario de référence de Finances Canada ni le plan du BFA ne changeraient considérablement cette situation au cours des trois prochaines années. Dans les deux cas, les déficits demeurent faibles par rapport à la taille de l'économie canadienne⁴.

On ne peut pas en dire autant des ménages canadiens, dont le niveau d'endettement a commencé à augmenter au début des années 2000. Depuis

FIGURE 3 Ratio Dette-PIB par secteur



Source Statistique Canada, Tableaux 36-10-0580-01 et 36-10-0103-01, Mise à jour économique et financière de 2019 du gouvernement fédéral, et calculs de l'auteur⁵.

2016, la dette des ménages en pourcentage du PIB est d'environ 100 %. Cela ne veut pas dire que la dette a cessé de croître en termes absolus, mais simplement que le taux de croissance est d'environ 4 % par année, soit le même taux que la croissance économique globale. La dette fédérale canadienne, exprimée en pourcentage du PIB, peut être aussi faible, en partie parce que les ménages canadiens comblent quelque peu l'écart.

Historiquement, la dette des sociétés oscillait de 80 à 95 % du PIB. Toutefois, au cours de la dernière décennie, la dette des sociétés a connu une hausse spectaculaire, si bien qu'elle atteint maintenant près de 120 % du PIB, soit plus de trois fois le ratio de la dette fédérale. Le déficit moyen de l'ensemble du secteur des entreprises au cours des trois derniers exercices a été de 153 milliards de dollars par année, ce qui est nettement supérieur au déficit du gouvernement fédéral. De plus, l'explosion de la dette des sociétés ne semble pas atteindre un plateau comme celui de la dette des ménages.

Les économistes devraient passer plus de temps à s'inquiéter de la montée en flèche de la dette des entreprises que des niveaux modestes de la dette du gouvernement fédéral. Mais dans tous les cas—gouvernement fédéral, entreprises et ménages—une dette bien investie peut s'avérer une sage décision. Une augmentation des dépenses fédérales stimulerait l'activité

TABLEAU 4 Effet du BFA 2020 sur l'emploi

	2020	2021	2022	2023
Emplois créés par le BFA (milliers)		297	452	427
Population (milliers)	30 933	31 242	31 555	31 870
Taux d'activité	65.5 %	65.9 %	66.4 %	66.3 %
Population active (milliers)	20 246	20 589	20 952	21 130
Employés actifs (milliers)	19 092	19 604	19 952	20 122
Taux d'emploi	61.7 %	62.7 %	63.2 %	63.1 %
Chômeurs (milliers)	1 154	985	1 001	1 008
Taux de chômage	5.7 %	4.8 %	4.8 %	4.8 %

économique, tout en allégeant le fardeau des ménages qui s'endettent davantage pour payer des biens que les investissements du gouvernement pourraient rendre gratuits ou beaucoup moins chers.

Création d'emplois du BFA 2020

En plus de réduire les taux de pauvreté et de fournir une liste importante de nouveaux services, le BFA 2020 créera également des emplois. Les taux de chômage relativement faibles au Canada n'ont pas encore fait augmenter considérablement les salaires horaires réels, bien que la croissance des salaires réels au cours des six derniers mois de 2019 pourrait marquer un début. Cette situation est attribuable à divers facteurs, notamment l'affaiblissement des syndicats et des normes du travail, le libre-échange, la délocalisation et la sous-traitance, l'importance croissante du travail précaire à la demande et l'affaiblissement des attentes salariales en général.

En vue d'accroître le pouvoir de négociation salariale des travailleurs, le BFA repousse le taux de chômage en deçà de 5 %. Cette pression baissière est le résultat des nouveaux services que le BFA crée, qui exigeront qu'un plus grand nombre de travailleurs soient retirés du marché des emplois secondaires et intégrés au marché du travail.

Nous estimons que ces mesures du BFA créeraient ou maintiendraient de 300 000 à 460 000 emplois selon l'année. Avec un taux d'inflation aussi bas, ces autres occasions d'emploi devraient aider les travailleurs syndiqués à négocier de meilleurs résultats avec les employeurs et, idéalement, faire augmenter les salaires et les avantages sociaux dans les milieux de travail non syndiqués. Bien qu'une disponibilité d'emplois accrue soit positive en

soi, bon nombre de ces emplois seraient dans le secteur de la construction et dans la fonction publique, où les salaires ont tendance à être plus élevés et les avantages plus complets.

Conclusion et mesures du BFA

Les initiatives du Budget fédéral alternatif 2020 résumées au *Tableau 5*, si elles étaient mises en œuvre, entraîneraient un changement radical dans le rôle du gouvernement fédéral dans l'économie canadienne. Toutefois, les avantages pour la société seraient vastes et durables.

Peut-être plus important encore, alors que le gouvernement fédéral vise à réduire la pauvreté de moitié d'ici 2030, le BFA 2020 y parviendrait cette année même, puis éliminerait carrément la pauvreté d'ici une décennie.

Nous pouvons y arriver sans nous endetter lourdement, en imposant plutôt les revenus élevés et la grande richesse des particuliers et des entreprises et en la redistribuant au moyen de transferts directs aux familles à faible revenu et de nouveaux programmes sociaux qui bénéficient à tous.

Depuis 25 ans, le BFA dénonce la prétention des gouvernements qui mettent en garde que « les coffres sont vides ». Peu importe à quel point la situation financière du gouvernement peut paraître désastreuse au départ, le budget se résume à des choix.

Le gouvernement peut choisir de laisser les sociétés canadiennes accumuler des profits dans des paradis fiscaux à l'étranger. Ou il peut choisir d'éliminer cette échappatoire et d'autres, et dépenser les recettes fiscales pour un nouveau régime d'assurance-médicaments ou de garde d'enfants.

Le gouvernement peut choisir, comme il l'a fait, de mettre sur pied une banque de l'infrastructure financée par le secteur privé en mettant à contribution les mêmes gestionnaires de placements qui pourraient profiter des frais d'utilisation sur la nouvelle infrastructure privatisée. Ou encore, il peut financer directement les administrations municipales pour qu'elles construisent rapidement les routes, les hôpitaux, les centrales d'énergie renouvelable et d'autres infrastructures dont nous avons désespérément besoin.

Les détails des choix extrêmement avantageux du BFA sont présentés dans les 24 chapitres suivants, chacun couvrant un secteur ou un domaine d'intérêt différent. À l'instar de l'Allocation canadienne pour enfants et des récents suppléments au SRG, nous espérons sincèrement voir certaines de ces propositions dans les budgets fédéraux de cette année et des années à venir.

Notes

1 La mesure du panier de consommation (MPC) n'est pas le seul seuil de pauvreté que le gouvernement aurait pu choisir comme mesure officielle. Il existe le seuil de faible revenu (SFR, qui est daté et n'est plus mis à jour), la mesure de faible revenu (MFR, la norme internationale qui est mise à jour chaque année) et la MFR de la famille de recensement, une variante de la MFR pour les familles de recensement canadiennes.

2 La MPC crée un seuil différent pour quatre collectivités de taille différente par province en fonction d'un panier de biens pour une famille de quatre personnes. La MFR, en revanche, est calculée par rapport à la moitié du revenu médian de toutes les familles. Les deux mesures ajustent leurs seuils en fonction de la taille de la famille. Par conséquent, une personne peut avoir suffisamment d'argent pour acheter ce panier de consommation (MPC), mais toucher un revenu bien inférieur à celui de la famille médiane (MFR). Le contraire est aussi parfois vrai.

3 Pour tous les transferts non monétaires, la répartition des prestations est obtenue à l'aide de substituts pour savoir qui devrait bénéficier d'un programme et la répartition des bénéficiaires. Par exemple, dans le cas des programmes avantageux pour les personnes âgées, la répartition du nombre de personnes âgées entre les familles économiques est utilisée et suppose que toutes les personnes âgées en tireront des avantages égaux. Cette approche s'inspire de Hugh Mackenzie et Richard Shillington, « Canada's Quiet Bargain : The Benefits of Public Spending », Centre canadien de politiques alternatives, avril 2009.

4 Le BFA ne maintient pas en principe les ratios déficit-PIB et dette-PIB du Canada, mais montre plutôt comment les mêmes conditions financières peuvent produire des budgets très différents selon les programmes prioritaires. Même si nous ne le modélisons pas ici, le Canada pourrait augmenter son déficit encore plus pour stimuler la création d'emplois et élargir considérablement son réseau de services sociaux afin de rendre la vie plus abordable pour tous.

5 On a utilisé une méthodologie différente pour trouver les chiffres sur la dette dans ce tableau que celle utilisée dans le budget fédéral. Ce chiffre inclut l'ensemble de la dette fédérale, alors que le budget fédéral ne comprend que la dette liée aux déficits accumulés. De plus, le budget fédéral présente ses chiffres selon la comptabilité d'exercice, alors que ce chiffre les présente selon la comptabilité de caisse.

TABLEAU 5 Liste des interventions proposées par le BFA (tous les chiffres en M \$)

	2020-21	2021-22	2022-23
Logement abordable et itinérance			
Construire 7 500 nouvelles unités et réparer 43 000 unités par année	3 000	3 000	3 000
Construire 10 000 nouveaux logements avec services par année	2 000	2 000	2 000
Doubler l'Allocation canadienne pour le logement pour aider 200 000 personnes de plus à se payer de meilleurs logements	250	250	250
Agriculture et alimentation			
Terrains nationaux mis de côté	100	100	100
Fonds de soutien à l'enseignement agricole	70	70	70
Quotas et fiducies foncières	2.5	2.5	2.5
Arts et culture			
Augmenter le financement de base du Fonds du Canada pour la présentation des arts		11.5	11.5
Augmenter le financement de base du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine		10	10
Augmenter le financement du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts	10	10	10
Augmenter le financement du Fonds du Canada pour l'investissement en culture	8.5	8.5	8.5
Élargir le Fonds du Canada pour les espaces culturels	30	30	30
Rendre permanent le financement de base majoré du Conseil des Arts du Canada		180	180
Garde d'enfants			
Élargir les services de garde abordables	1 000	2 000	3 000
Assurance-emploi			
Établir une participation uniforme de 360 heures à l'assurance-emploi ou 13 semaines, selon la période la moins longue	510	510	510
Rétablir les prestations spéciales d'assurance-emploi pour les cotisants migrants	18	18	18
Ajuster les règles d'abandon et d'exclusion relatives à la fréquentation scolaire	910	910	910
Améliorer les taux de prestations à 60 % des gains antérieurs	1 700	1 700	1 700
Créer un plancher de l'AE de 300 \$ par semaine pour les prestataires à faible revenu	900	900	900
Augmenter les prestations parentales de l'AE pour qu'elles correspondent aux taux des prestations du Québec	1 620	1 620	1 620
Doubler les prestations de maladie de l'AE à 30 semaines	645	645	645
Fournir des prestations d'assurance-emploi pour toute la durée de la formation approuvée	183	366	549
Offrir cinq semaines supplémentaires de prestations à toutes les régions	1 400	1 400	1 400
Augmenter les cotisations d'AE de 1,58 cent/100 \$ de gains à 1,95 cent/100 \$	-6 443	-6 966	-6 966

	2020-21	2021-22	2022-23
Protection de l'environnement			
Financement global pour le climat	2 900	2 900	2 900
Rénovations améliorant l'efficacité énergétique et construction de maisons écoénergétiques	1 010	1 010	1 010
Fonds des solutions climatiques axées sur la nature	250	250	250
Conserver la nature pour aider à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter	700	700	700
Évaluer et gérer les substances toxiques, y compris les pesticides	300	300	300
Sécurité alimentaire			
Mener l'Enquête sur la sécurité alimentaire des ménages chaque année	5	5	5
Créer un programme national d'alimentation dans les écoles	360	360	360
Imposer une taxe de 20 % sur les boissons sucrées	-1 744	-1 744	-1 744
Programmes de saine alimentation	750	750	750
Services, infrastructure et gouvernance des Premières Nations			
Mise en œuvre de droits linguistiques	200	416	541
Mise en œuvre de services de protection de l'enfance	700	700	700
Logement adéquat dans les réserves	800	800	800
Capacité de gouvernance	700	700	700
Égalité entre les hommes et les femmes			
Mettre en œuvre efficacement la Loi sur l'équité salariale de 2018	80	80	80
Élaboration, par un groupe de travail fédéral, d'une stratégie pour améliorer la qualité et l'impact de l'économie du soin	5	5	0
Plan national de lutte contre la violence faite aux femmes	500	500	500
Plan national de lutte contre la violence faite aux femmes autochtones	70		
Soins de santé			
Accord sur la santé avec une indexation annuelle de 5,2 %	606	1 223	1 895
Assurance-médicaments nationale	10 203	10 582	10 978
Stratégie nationale sur les soins aux personnes âgées : Soins de longue durée	836	1 736	2 703
Stratégie nationale sur les soins aux personnes âgées : Soins à domicile			900
Soins de santé mentale	778	801	825
Conseil consultatif sur les soins dentaires publics	10	10	
Intervention d'urgence face à la crise des opioïdes	200	200	200
Rétablir le Conseil canadien de la santé	10	10	10
Immigration			
Traiter davantage de demandes de parrainage dans la catégorie de la famille	30	30	30
Élargir les services d'établissement des immigrants	50	50	50
Améliorer les programmes d'intégration et d'emploi pour les immigrants	50	50	50
Éliminer les frais associés aux demandes de citoyenneté	75	100	100
Élargir l'Allocation canadienne pour enfants sans égard au statut d'immigrant	10	10	10

Infrastructure et villes

Fonds de transformation de l'infrastructure durable d'une valeur de 6 milliards de dollars par année (moins les fonds existants pour les accords bilatéraux sur le transport en commun et l'infrastructure verte)	6 000	6 000	6 000
---	-------	-------	-------

Développement international

Augmenter l'enveloppe de l'aide internationale du Canada grâce à des augmentations annuelles de 15 %	403	1 294	2 321
--	-----	-------	-------

Transition équitable et stratégie industrielle

Stratégie nationale de décarbonisation	50	50	50
Établir une Commission pour transition équitable	5	5	5
Transfert pour transition équitable	100	100	100
Fonds de formation stratégique	100	150	200

Personnes âgées et retraite

Rendre remboursable le crédit d'impôt pour fournisseurs de soins	61	61	61
Offrir du soutien pour traiter les demandes au titre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés	15	15	15
Exempter la première tranche de 2 500 \$ de revenu du RPC de la récupération du SRG	3 260	3 260	3 260
Indexer la SV à la croissance moyenne des salaires industriels	260	520	780
Augmenter les prestations complémentaires du SRG de 1 000 \$ pour les célibataires et les couples tout en augmentant l'exemption de 3 000 \$	2 430	2 430	2 430

Études postsecondaires

Annuler le Programme canadien pour l'épargne-études et le Bon d'études canadien	-1 392	-1 478	-1 554
Éliminer le crédit d'impôt fédéral pour frais de scolarité	-1 150	-1 310	-1 469
Éliminer le crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants	-22	-29	-34
Annuler le crédit pour la formation au Canada	-155	-185	-210
Transfert postsecondaire aux provinces	2 700	2 808	2 920
Éliminer les frais de scolarité au niveau postsecondaire	5 500	5 720	5 949
Cesser de profiter de la dette étudiante	650	618	587
Créer 1 250 bourses d'études supérieures du Canada supplémentaires	25	25	25
Élaborer des cours de langues autochtones	10		
Améliorer le financement de la recherche comparativement à des pairs	185	185	185
Créer une stratégie d'éducation postsecondaire verte	100	0	0
Améliorer la collecte des données sur les EPS	5	5	5
Améliorer le financement du fonds de perfectionnement et d'intégration des travailleurs	500	500	500
Augmenter le financement du programme Cours de langue pour les immigrants au Canada	50	50	50

Pauvreté

Conseil national du bien-être social	10	10	10
Transfert aux provinces pour la réduction de la pauvreté	4 500	4 500	4 500
Dividende de la dignité	4 550	4 550	4 550
Crédit d'impôt pour personnes handicapées	407	419	432

Services publics et secteur public

Accroître la capacité des ressources humaines, y compris régler les problèmes de paye en suspens	200	200	200
--	-----	-----	-----

Égalité raciale

Financement de groupes communautaires pour combattre le racisme	100	100	100
Répartition des données de Statistique Canada selon les groupes ethniques	10	10	10
Fonds de contrepartie pour la diversité et les groupes en quête d'équité	20	0	0

Fiscalité

Éliminer la déduction pour options d'achat d'actions	-130	-300	-400
Égaliser le traitement des gains en capital (personnel)	-6 500	-6 890	-7 303
Égaliser le traitement des gains en capital (sociétés)	-6 500	-6 760	-7 030
Plafond à vie de l'exemption pour résidence principale	-500	-600	-700
Éliminer les frais de repas et de représentation des entreprises	-500	-500	-500
Réformer le crédit d'impôt pour dividendes	-1 000	-1 000	-1 000
Plafond à vie des cotisations au CELI à 65 000 \$	-130	-150	-170
Restreindre l'utilisation des « placements passifs » dans des sociétés privées	-100	-100	-100
Renverser l'augmentation du montant personnel de base	-3 015	-4 050	-5 145
Augmenter l'impôt sur le revenu des sociétés de 15 % à 21 %	-7 600	-9 500	-11 400
Augmenter le taux d'imposition des petites entreprises de 9 % à 11 %	-820	-1 230	-1 640
Limiter la déductibilité pour les cadres supérieurs qui gagnent plus d'un million de dollars	-300	-300	-300
Taxe sur les activités financières	-6 500	-6 630	-6 763
Limiter le recours excessif à la déductibilité des intérêts	-2 477	-2 339	-2 064
Veiller à ce que les grandes entreprises étrangères de commerce électronique paient leur juste part d'impôt	-2 000	-2 060	-2 122
Nouveau taux marginal d'imposition supérieur de 37 % sur les revenus de plus de 500 000 \$	-1 390	-1 460	-1 532
Impôt annuel de 1 % sur la valeur nette de plus de 20 millions de dollars	-5 712	-6 071	-6 461
Impôt sur les successions d'une valeur de 5 millions de dollars (et plus)	-2 000	-2 000	-2 000
Appliquer l'impôt sur le revenu des sociétés aux multinationales en fonction des activités économiques réelles au Canada	-2 000	-4 000	-6 000
Rétablir le budget de l'ARC	200	400	600
Recettes issues des poursuites intentées contre les particuliers et société à revenu élevé fraudeurs de l'impôt	-1 000	-2 000	-3 000
Taxe sur les récompenses pour grands voyageurs	-500	-500	-500
Éliminer les subventions aux combustibles fossiles	-2 092	-2 173	-2 265

Commerce international

Suspendre toutes les négociations actuelles sur les accords sur le commerce et l'investissement	-15		
Participation et consultations du public sur la nouvelle politique commerciale	15		

Eau

Étendre et élargir le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées	6 500	6 500	6 500
Mettre en œuvre le règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées	3 500	3 500	2 000
Aide aux infrastructures d'eau pour les petites municipalités	100	100	100
Formation des exploitants d'installations hydrauliques, certification du secteur public et programmes de conservation	75	75	75
Évaluer l'impact environnemental des développements énergétiques et miniers	50	50	50
Évaluer l'impact environnemental des sables bitumineux	30	30	
Rétablir les programmes sur l'eau d'Environnement et Changement climatique Canada, de Pêches et Océans Canada et de Transports Canada	80	80	80
Protéger les Grands Lacs et l'approvisionnement en eau douce du Canada	500	950	950
Protéger les eaux souterraines et examiner les exportations d'eau virtuelle	4	4	4

Jeunes

Doter en ressources les établissements d'EPS pour prendre en charge les problèmes de santé mentale	500	500	500
Examiner les dispositions législatives sur la sécurité du revenu et le travail	4	3	0
Conseil de la planification relative au marché du travail des jeunes	30	30	30
Fonds de renouvellement des effectifs	100	100	100
Renouvellement des stages financés par le gouvernement fédéral	325	325	325
Application proactive du Code du travail	20	20	20

Total des changements de dépenses du BFA	73 625	79 042	83 545
Total des changements de revenus du BFA	-56 529	-65 095	-73 067

Fiscalité équitable

Plan du BFA 2020

- Éliminer les échappatoires fiscales régressives qui profitent presque exclusivement aux contribuables à revenu élevé.
- Augmenter le taux d'imposition des sociétés à 21 % (conformément au nouveau niveau américain) et veiller à ce que les banques et les entreprises de commerce électronique paient leur juste part d'impôt.
- Augmenter les taux d'imposition les plus élevés et introduire un impôt sur la fortune pour la tranche supérieure des revenus (1 %).
- Réformer les règles internationales de l'impôt des sociétés, mettre fin aux accords de double exonération avec les paradis fiscaux et investir dans l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour améliorer l'application et le respect des lois.
- Demander à l'ARC de fournir des formulaires d'impôt préremplis à tous les Canadiens qui le souhaitent.
- Éliminer les subventions aux combustibles fossiles, renforcer le système de taxe sur le carbone en comblant les lacunes pour les grands émetteurs et les importations, et hausser la taxe sur le carbone de 10 \$ la tonne par année, toutes les recettes étant retournées aux ménages et aux mesures complémentaires.

Notre régime fiscal est truffé d'échappatoires coûteuses et régressives qui le rendent trop complexe. Le faible taux d'imposition des sociétés au Canada a favorisé l'accumulation de liquidités et la spéculation, et non la croissance économique. Les inégalités économiques s'aggravent, les personnes aux revenus les plus élevés et les Canadiens les plus riches accaparent une part de plus en plus importante du revenu national. Des dizaines de milliards de dollars de revenus sont perdus à cause de la fraude et de l'évasion fiscales à l'échelle nationale et internationale, surtout par les grandes et riches sociétés multinationales. La production des déclarations de revenus est compliquée, coûteuse et fastidieuse, et de nombreuses personnes, surtout les plus vulnérables, ne reçoivent pas les prestations auxquelles elles ont droit. Le système fédéral de taxe sur le carbone présente des lacunes pour les grands émetteurs et les importations, tandis que les allègements fiscaux pour le

secteur des combustibles fossiles ralentissent la transition vers une économie plus verte.

Nos objectifs

Dix ans après la dernière crise financière et la Grande Récession, de nombreux Canadiens ont encore du mal à faire face au coût de la vie et à rembourser des dettes élevées.

Il est temps que le gouvernement fédéral fasse des investissements importants dans les services de garde d'enfants, l'assurance-médicaments, le logement abordable et d'autres programmes et services qui permettront à tous les Canadiens de vivre dans la dignité. Des investissements majeurs sont également nécessaires pour réagir à l'urgence climatique et s'assurer que les travailleurs ont des emplois décents pendant la transition vers une économie et une société plus durables et plus équitables.

Mais pour ce faire, sans augmenter substantiellement le déficit ou le ratio de la dette au PIB du Canada, nous devons augmenter les recettes publiques provenant des impôts. Heureusement, il est possible de le faire sans augmenter les impôts de la majorité des Canadiens, mais en rendant le régime fiscal global plus équitable.

Comment y parvenir

Notre régime fiscal est devenu de plus en plus régressif dans les dernières décennies. Les baisses d'impôt et les échappatoires fiscales ont surtout bénéficié aux riches et aux sociétés, à tel point que la tranche des 1 % les plus riches paie un taux d'imposition plus bas que celui de tous les autres groupes de revenu, y compris les 10 % les plus pauvres. Les dizaines de milliards de dollars gaspillés par le gouvernement fédéral pour ces réductions d'impôt régressives n'ont guère fait pour améliorer l'économie. Au contraire, les taux d'investissement des entreprises, la productivité et la croissance économique ont diminué alors que les salaires réels ont stagné et que les inégalités ont grimpé en flèche.

Les recettes fédérales en pourcentage de l'économie ont chuté à 14,7 %, soit plus de deux points de pourcentage de moins que la moyenne de 16,9 % de 1966 à 2006. Le retour à cette moyenne à long terme augmenterait les recettes fédérales annuelles de 50 milliards de dollars. Nous pouvons y parvenir en adoptant des mesures progressistes et avant-gardistes qui

réduiront également les inégalités, renforceront notre économie et nous aideront à réagir à l'urgence climatique¹.

Éliminer les échappatoires fiscales régressives

La priorité du BFA 2020 est d'éliminer les échappatoires fiscales régressives du Canada, qui permettent aux personnes à revenu élevé de payer des taux d'imposition inférieurs à ceux de la plupart des autres Canadiens, ce qui a des répercussions négatives sur l'économie et la société.

- **Éliminer la déduction pour options d'achat d'actions** qui permet aux PDG et aux autres dirigeants de payer la moitié du taux d'imposition que les autres Canadiens paient sur leur revenu de travail. Cette réforme permettra de récupérer 130 millions de dollars de recettes fédérales la première année, puis de les porter à 1 milliard de dollars par année par la suite.
- **Éliminer le taux d'imposition inférieur sur les gains en capital en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés** (ce qui permet des rajustements pour tenir compte de l'inflation). La baisse des taux d'imposition sur les gains en capital n'a pas entraîné une hausse des taux d'investissement à l'extérieur du secteur immobilier, ce qui contribue à l'inabondabilité du prix des logements. Nous croyons que le revenu provenant des investissements en capital ne devrait pas être imposé à un taux inférieur au revenu provenant du travail, alors nous rétablissons le taux d'inclusion des gains en capital à 100 % (avec des rajustements pour tenir compte de l'inflation), pour des économies annuelles de 13 milliards de dollars.
- **Limiter à 500 000 \$ l'exonération cumulative des gains en capital pour les résidences principales.** Cette dépense fiscale a permis à beaucoup de gens de très bien s'en tirer grâce à l'escalade des prix des maisons, mais elle a aussi alimenté la flambée des prix et encouragé la spéculation et la revente précipitée de propriétés. Nous limiterions cette exemption au montant maximal de 500 000 \$ autorisé pour les biens agricoles ou de pêche admissibles, ce qui permettrait au gouvernement de réaliser des économies estimées à 500 millions de dollars par année.
- **Éliminer la déduction pour repas d'affaires et frais de représentation**, qui peuvent être utilisés pour des loges privées lors d'événements sportifs et de concerts, pour l'alcool et bien plus encore. Le BFA 2020

génère 500 millions de dollars par année en éliminant cette déduction pour les sociétés, mais en la maintenant pour particuliers, plus strictement réglementée, pour les camionneurs de longue distance et autres.

- **Réformer le crédit d'impôt pour dividendes des sociétés.** Cet allègement fiscal accorde un crédit aux personnes qui reçoivent des dividendes des sociétés. Il vise à indemniser les actionnaires pour l'impôt sur le revenu des sociétés que paient les entreprises, mais il est offert que les sociétés paient des impôts ou non. Le BFA 2020 le limite au montant réel de l'impôt qu'une société donnée a payé en moyenne au cours des cinq années précédentes, ce qui génère des économies de 1 milliard de dollars par année pour le gouvernement fédéral.
- **Plafonner les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) à un maximum à vie de 65 000 \$.** Les CELI seront très corrosifs pour les recettes fédérales et provinciales si les contributions maximales peuvent augmenter. Le BFA limitera le montant total que toute personne peut verser au maximum actuel de 65 000 \$. Cette mesure ne touchera que quelques personnes à revenu très élevé qui peuvent se permettre de verser le maximum dans leur CELI et leur REER et elle générera des économies fédérales annuelles de 130 millions de dollars au début qui augmenteront rapidement par la suite.
- **Réduire à 10 000 \$ par année le montant du revenu annuel provenant de placements passifs dans des sociétés privées qui peut être imposé à un taux inférieur.** Les professionnels à revenu élevé et d'autres travailleurs ne devraient pas avoir le droit d'éviter de payer des impôts en canalisant leurs revenus vers des sociétés privées. Les modifications fiscales appliquées en 2018 limitaient le montant du revenu passif supérieur à 50 000 \$ auquel le taux d'imposition des petites entreprises de 9 % pouvait s'appliquer. Le BFA 2020 abaisse ce plafond à 10 000 \$ pour des économies annuelles d'environ 100 millions de dollars.
- **Renverser l'augmentation récente du montant personnel de base de l'impôt fédéral** sur le revenu, qui a largement profité aux personnes à revenu élevé, pour faire économiser au gouvernement trois milliards de dollars en 2020-2021, montant qui passera à six milliards de dollars par année par la suite.

En plus de ces changements immédiats, le BFA 2020 charge le gouvernement de mener un examen public ouvert des échappatoires fiscales et des dépenses, avec la participation d'un vaste groupe d'intervenants à des audiences partout au pays. Le gouvernement envisagera ensuite d'effectuer d'autres examens publics du régime fiscal et de transfert en général.

Veiller à ce que les sociétés paient une part plus équitable des impôts

Le taux d'imposition fédéral des sociétés a été réduit de moitié au cours des 20 dernières années, passant de plus de 29 % à 15 % pour les grandes sociétés, et les taux effectifs ont été réduits encore davantage. Cette mesure devait augmenter les taux d'investissement des entreprises. Dans les faits, les entreprises canadiennes ont réduit leurs investissements presque en même temps que les taux d'imposition ont été réduits et accumulent des tonnes d'argent. Une grande partie de cet excédent de liquidités a donné lieu à des taux de rémunération des cadres supérieurs toujours plus élevés, à des rachats d'actions, à des fusions et à des acquisitions, ce qui a favorisé une plus grande concentration des industries, une plus grande monopolisation et à une moins grande concurrence.

Les taux d'imposition des sociétés beaucoup plus bas ont également entraîné une augmentation de l'évitement fiscal grâce au transfert de revenus des particuliers à des sociétés privées. Le rétablissement de l'impôt des sociétés à des taux plus près des taux d'imposition du revenu des particuliers réduira ces formes d'évitement fiscal. Malgré les bénéfiques records des sociétés, l'impôt sur le revenu des sociétés ne représente plus que 13,9 % des recettes fédérales totales, contre 17 % au milieu des années 2000. Le BFA 2020 prend les mesures suivantes pour rétablir l'équité des taux d'imposition des sociétés.

- **Rétablir le taux général d'imposition des sociétés de 15 % à 21 % et le taux d'imposition des petites entreprises de 9 % à 11 %, soit les mêmes taux qui étaient en vigueur en 2010, ajoutant 13 milliards de dollars par année aux recettes fédérales.**
- **Limiter à 1 million de dollars par année le montant que les sociétés peuvent déduire pour la rémunération des cadres supérieurs (pour un seul cadre supérieur ou employé), comme on l'a fait aux États-Unis, mais avec des règles plus strictes. Cela générera des revenus annuels d'environ 300 millions de dollars.**

- **Une nouvelle taxe sur les activités financières visant la rémunération et les bénéfices du secteur financier** générera sept milliards de dollars par année pour le gouvernement. Les services financiers ont été largement exclus de la TPS lorsqu'elle a été instaurée, et ce, pour plusieurs raisons, y compris les défis propres au secteur rattachés à l'application d'une taxe sur la valeur ajoutée aux services financiers. L'application d'une taxe de 5 % à la rémunération et aux bénéfices dans le secteur financier, ce qui équivaut à la valeur ajoutée du secteur, donnerait des résultats à peu près semblables.
- **Limiter le recours excessif à la déductibilité des intérêts à au plus 20 % des gains**, à mi-chemin entre les 10 % et 30 % recommandés par l'OCDE. Une façon courante pour les sociétés d'éviter de payer de l'impôt est de consentir des prêts intersociétés à des taux d'intérêt élevés. Compte tenu de dépenses immédiates en immobilisations, il y a encore moins de raisons de permettre ce genre de manoeuvre. La limite de déductibilité des intérêts générera des économies annuelles de 2,4 milliards de dollars, baissant à 1,4 milliard de dollars.
- **Établir des règles du jeu équitables pour le numérique.** Les géants du commerce électronique comme Amazon, Google, Facebook, Apple, Netflix, Uber et d'autres comptent parmi les plus grands fraudeurs fiscaux au monde. Le BFA 2020 fait en sorte que les entreprises de commerce électronique étrangères paient de l'impôt sur le revenu des sociétés sur les bénéfices qu'elles réalisent sur les ventes au Canada ou à destination du Canada, applique la TPS sur toutes les importations de services numériques et élimine la déduction pour frais de publicité à l'étranger. Ces changements généreront des recettes fédérales d'au moins deux milliards de dollars par année.

Augmenter les impôts des riches

Le budget fédéral de 2016 a augmenté le taux d'imposition fédéral sur les revenus de plus de 210 000 \$ à 33 %, mais ce taux demeure très faible par rapport aux taux d'imposition des revenus les plus élevés qui s'appliquaient jusqu'en 1980. Les inégalités de richesse sont encore plus graves que les inégalités de revenu et devraient être réduites. Cela peut se faire immédiatement au moyen d'un impôt annuel sur la fortune visant les actifs des plus fortunés. Ainsi, le BFA 2020 :

- **introduit un nouveau taux marginal d'imposition fédéral maximal de 37 % sur les revenus de plus de 500 000 \$** (revenus annuels : 1,4 milliard de dollars);
- **instaure un impôt annuel sur le patrimoine net de 1 % visant les successions de plus de 20 millions de dollars** (revenus annuels : 6 milliards de dollars, pour atteindre 10 milliards de dollars);
- **réintroduit une taxe successorale à un taux de 45 % sur les successions de plus de 5 millions de dollars** (revenus annuels : 2 milliards de dollars).

Sévir contre l'évitement fiscal abusif

Les gouvernements canadiens perdent un minimum de huit milliards de dollars de revenus chaque année à cause de l'évasion et l'évitement internationaux fiscaux abusifs, dont une grande partie est légale. Les sociétés multinationales évitent les impôts en fixant des prix de transfert et en transférant des redevances et des profits à des filiales dans des pays où les impôts sont peu élevés. Le BFA commence à éliminer ces échappatoires et d'autres par les mesures suivantes.

- **Appliquer l'impôt sur le revenu des sociétés aux sociétés et aux entreprises multinationales en fonction de leurs activités économiques réelles au Canada**, comme mesurées par leur part des revenus, de l'emploi et des actifs, tout comme nous répartissons le revenu imposable des sociétés entre les provinces du Canada. C'est l'une des options actuellement envisagées par les pays membres de l'OCDE. Mais si ce processus ne permet pas de faire suffisamment de progrès, le Canada peut procéder unilatéralement, comme d'autres pays envisagent maintenant de le faire, et ajouter huit milliards de dollars par année aux recettes.
- **Mettre fin aux ententes de double exonération d'impôt avec les paradis fiscaux**. Le Canada a signé des douzaines de conventions fiscales et d'accords avec des paradis fiscaux qui permettent à des sociétés et à des particuliers fortunés de rapatrier leurs revenus au Canada sans payer d'impôt. Certains changements limités ont été apportés pour réduire les abus, mais il reste de nombreuses échappatoires. Les impôts devraient être payés à des taux semblables à

ceux qui s'appliquent au Canada, et le crédit ne devrait s'appliquer qu'aux impôts réellement payés.

- **Investir davantage dans l'Agence du revenu du Canada pour renforcer l'application de la loi en matière d'évasion fiscale.** Pour chaque dollar dépensé par le gouvernement fédéral pour enquêter, vérifier et poursuivre les personnes et les entreprises à revenu élevé qui évitent de payer des impôts, on estime qu'il récupère 10 \$. Le budget de l'Agence du revenu du Canada n'est que de 0,6 % supérieur à ce qu'il était il y a 10 ans et d'environ 20 % inférieur après correction de l'inflation.

Le BFA 2020 augmente le budget de l'ARC de 1 milliard de dollars sur quatre ans, le ramenant en dollars réels à ce qu'il était avant les compressions budgétaires du gouvernement Harper. Le BFA poursuit également les promoteurs professionnels de stratagèmes d'évasion fiscale, y compris les banques, les cabinets comptables et les cabinets d'avocats, et augmente les amendes et les pénalités imposées aux personnes reconnues coupables d'évasion fiscale. Ces mesures devraient rapporter trois milliards de dollars par année.

- **Accroître la transparence.** Le Canada est devenu un paradis pour le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale à l'échelle internationale en raison de la faiblesse de nos lois sur la transparence des entreprises. Le BFA 2020 établit un registre public pancanadien des propriétaires réels et effectifs de sociétés, de fiducies et de biens immobiliers; publie le montant d'impôt réellement payé par les sociétés ayant un revenu annuel supérieur à 100 millions de dollars (comme l'Australie) et exige que l'ARC publie des estimations de l'« écart fiscal » tous les trois ans, ainsi que des renseignements précis sur les règlements et les radiations de l'Agence.

Rendre le régime fiscal plus efficace pour les gens ordinaires

Le régime fiscal sert de plus en plus à créer et à distribuer des avantages sociaux importants comme l'Allocation canadienne pour enfants. Malheureusement, beaucoup de gens – et surtout les plus vulnérables – ne reçoivent pas ces prestations parce qu'ils ne produisent pas leur déclaration de revenus ou qu'ils le font mal.

Comme le gouvernement fédéral reçoit déjà une grande partie des renseignements et des formulaires requis pour produire une déclaration de revenus des particuliers, le BFA 2020 réduit les dépenses annuelles importantes et les tracasseries pour les particuliers en demandant à l'ARC de fournir des formulaires d'impôt préremplis à tous les Canadiens qui le désirent.

Les taxes et l'urgence climatique

Nous devons faire face à la menace existentielle des changements climatiques avec tous les outils dont nous disposons. Le BFA 2020 augmente la taxe fédérale sur le carbone de 10 \$ la tonne par année jusqu'en 2030, les revenus étant retournés aux résidents du Canada grâce à un rabais progressif pour l'énergie verte, et élimine le traitement fiscal préférentiel actuel des grands émetteurs de carbone (voir le chapitre sur la protection de l'environnement).

Le BFA impose des droits de douane sur les importations en provenance de pays qui n'ont pas fixé de prix adéquats sur le carbone et donne des rabais aux exportateurs canadiens vers ces pays. Une « taxe sur les grands voyageurs » est introduite pour les vols intérieurs et internationaux, ce qui exempte les vols pour les résidents des collectivités éloignées et du Nord pour lesquelles il n'existe pas de solution de rechange au transport aérien (revenus annuels : 500 millions de dollars). Enfin, le BFA 2020 élimine toutes les autres subventions aux combustibles fossiles, ce qui permet au gouvernement d'économiser deux milliards de dollars par année.

Notes

¹ Toutes les estimations sont fondées sur le Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations de Finances Canada (www.fin.gc.ca/taxexp-depfisc/2019/taxexp-depfisc19-fra.pdf), le Simulateur budgétaire du Bureau parlementaire du budget (readyreckoner.ca) et l'Évaluation du coût des propositions électorales pour 2019 du BCP (<https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/epc-estimates>).

Agriculture et alimentation

Plan du BFA 2020

- Soutenir la rentabilité des exploitations agricoles et l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements en finançant les terres réservées à des fins écologiques, en encourageant la production à faible apport d'intrants et en soutenant la recherche et l'éducation nécessaires pour assurer le succès de la transition.
- Favoriser la réussite des agriculteurs jeunes et nouveaux en encourageant leur développement professionnel et en leur permettant d'obtenir des droits de propriété foncière ou des quotas de production protégés par la loi, sans pour autant les accabler de dettes. Les politiques qui privilégient la rentabilité des exploitations agricoles inciteront davantage de gens à considérer l'agriculture comme une carrière viable.
- Conserver au Canada la valeur monétaire de ses produits alimentaires en comblant les lacunes infrastructurelles entre la ferme et l'assiette du consommateur.
- Renforcer et élargir les organismes de mise en marché comme la gestion de l'offre.

L'intensification et l'accélération de l'urgence climatique poseront un défi de taille à la production alimentaire et aux revenus agricoles au Canada comme ailleurs. À l'heure actuelle, il n'y a pas assez de jeunes agriculteurs pour remplacer ceux qui prennent leur retraite. En l'absence de mesures urgentes, l'agriculture canadienne sera dominée par les sociétés d'investissement dans les terres agricoles qui ont des employés. Les guerres commerciales en cours, les obstacles à l'accès aux marchés, la volatilité des prix et les pressions à la baisse sur les prix des produits de base rendent la vie beaucoup plus précaire pour les agriculteurs et, en particulier, pour ceux qui dépendent de la croissance des exportations pour leurs revenus.

Nos objectifs

Le BFA 2020 vise à remplacer le tiers des importations d'aliments du Canada par la production intérieure, ce qui ajoutera 15 milliards de dollars à l'économie canadienne tout en favorisant la diversification économique et la revitalisation rurale. Le BFA vise en outre à augmenter le nombre d'exploitations agricoles au Canada – de 193 492 selon le recensement de 2016 à 215 000 d'ici 2025 – au moyen d'un cadre stratégique qui stabilise les revenus agricoles d'aujourd'hui, ce qui fait de l'agriculture un choix de carrière viable pour un plus grand nombre de jeunes.

Comment y parvenir

Le BFA 2020 remanie la politique agricole fédérale pour faire en sorte que les revenus agricoles et la richesse créée par les exploitations agricoles profitent aux agriculteurs, aux collectivités agricoles et aux consommateurs canadiens. Les programmes et les mesures fiscales ci-dessous sont mis en place ou remaniés pour soutenir des méthodes de production à faibles intrants et respectueuses du climat, augmenter la production alimentaire pour le marché intérieur et augmenter le nombre d'agriculteurs.

Atténuation rentable des gaz à effet de serre

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles, le BFA 2020 transfère le financement actuel des stations de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) vers l'appui de stratégies de production qui réduisent considérablement la dépendance des exploitations agricoles à l'azote synthétique et aux intrants à base de combustibles fossiles coûteux. Des fonds sont alloués aux programmes publics d'éducation et à l'éducation par les pairs agriculteurs pour les aider à adopter ces pratiques.

Le BFA 2020 encourage davantage l'atténuation des GES à la ferme en modifiant la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* en collaboration avec les provinces. À l'heure actuelle, les acteurs plus puissants de la chaîne de valeur agricole transmettent les coûts de la taxe sur le carbone aux agriculteurs. Selon le plan du BFA 2020, 100 % des taxes sur le carbone perçues sur les intrants agricoles sont remboursées aux agriculteurs (plutôt qu'aux consommateurs) au prorata de la taille de leurs exploitations agricoles. Cela incitera les agriculteurs à réduire leurs émissions en récompensant ceux qui investissent dans les technologies de réduction des émissions et les méthodes de production à faibles émissions de GES.

Programmes de mise de côté de terres

Le BFA 2020 alloue 100 millions de dollars par année à un système national de mise de côté de terres et d'utilisation plus rationnelle des terres pour promouvoir la conservation et la restauration de l'habitat naturel et de la biodiversité dans les paysages agricoles. Cet argent aidera les agriculteurs qui choisissent de ne pas cultiver des terres qui permettent la séquestration du carbone et l'alimentation des eaux souterraines, ce qui en retour protège les fermes canadiennes contre les conditions météorologiques extrêmes, la sécheresse et les inondations.

Infrastructures alimentaires locales

Le BFA 2020 annule les subventions actuelles en capital et en technologie pour les multinationales de la transformation des aliments et utilise l'argent pour soutenir les infrastructures nécessaires pour acheminer plus d'aliments canadiens aux consommateurs canadiens. Des fonds seront mis à la disposition de coopératives multilatérales et d'autres petites et moyennes entreprises pour l'établissement et l'exploitation d'abattoirs, d'installations d'emballage, de transformation ou d'entreposage, et d'autres entreprises de distribution qui servent les économies alimentaires locales et régionales. Ce programme aidera à retenir les dollars que les consommateurs consacrent à leur alimentation, qui autrement quitteraient le pays, tout en réduisant les coûts liés au transport et les émissions de GES.

Promotion des agriculteurs

Le BFA 2020 alloue 70 millions de dollars par année à un nouveau fonds d'enseignement agricole. Le fonds offrira des bourses aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux agriculteurs participant aux programmes d'apprentissage en agriculture et réduira le coût de l'autoformation des agriculteurs offerte en dehors du système d'éducation officiel.

Une somme supplémentaire de 2,5 millions de dollars par année est affectée à un nouveau système de quotas et de fiducies foncières pour faciliter le transfert intergénérationnel des actifs agricoles. Tout quota ou terre transférés à une fiducie seront exonérés d'impôt et les agriculteurs à la retraite auront droit à une rente fondée sur la valeur de production du quota ou de la terre transférés. Les nouveaux agriculteurs admissibles seront en mesure d'utiliser des actifs fiduciaires en échange d'une partie des revenus tirés de leur utilisation et d'un engagement à continuer de produire pendant une période minimale.

Arts et culture

Plan du BFA 2020

- Augmenter de 70 millions de dollars par année l'enveloppe des programmes de la Direction générale des arts du ministère du Patrimoine canadien.
- Donner suite au projet de majoration du budget du Conseil des Arts du Canada à hauteur de 35 millions de dollars et maintenir le nouveau niveau de financement de base du Conseil jusqu'en 2024-2025.
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale de diplomatie culturelle qui permettra aux artistes et aux organismes culturels de bien représenter le Canada sur la scène mondiale.

La scène artistique et culturelle diversifiée et influente du Canada subit d'importantes transformations. L'incidence positive des programmes fédéraux dans le domaine des arts pourrait être érodée sans un financement supplémentaire et d'autres formes de soutien gouvernemental.

Nos objectifs

Le soutien fédéral aux arts et à la culture peut être une force de transformation sociale positive. Non seulement un financement adéquat des arts et de la culture devrait être un pilier de la réconciliation avec les peuples autochtones, mais une politique intelligente garantira que les Canadiens et Canadiennes de tous les milieux et de toutes les régions du pays peuvent participer et être reflétés dans les productions culturelles et artistiques.

Comment y parvenir

Le BFA 2020 prend les mesures suivantes pour améliorer les programmes fédéraux en arts et culture, maintenir le financement du Conseil des arts du Canada et mettre en œuvre une recommandation récente du comité sénatorial visant à élargir la diplomatie culturelle du Canada sur la scène mondiale.

Augmenter le financement fédéral de base pour les arts et la culture

Le BFA 2020 ajoute 11,5 millions de dollars au financement de base du Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA) et 10 millions de dollars au programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (DCAP) à compter de 2021-2022. Ces fonds assureront l'avenir des festivals et des séries artistiques organisées dans les collectivités rurales et urbaines, permettant à un plus grand nombre de Canadiens d'avoir accès à des œuvres d'art qui reflètent la diversité de la population canadienne tout en créant des retombées économiques importantes pour les collectivités, grandes et petites.

Le BFA 2020 améliore également le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts (FCFSA) de 10 millions de dollars par année afin de diversifier les pratiques esthétiques de la prochaine génération d'artistes qui se préparent à faire carrière sur la scène internationale pour représenter le Canada. Le Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC) est majoré de 8,5 millions de dollars par année afin d'accroître la capacité du secteur de deux façons : des incitatifs aux fonds de dotation procurent un financement stable aux organismes artistiques, tandis que le volet des initiatives stratégiques du Fonds favorise de meilleures pratiques commerciales, le développement et la mise à l'essai de nouvelles idées et des activités de développement communautaire comme la Fête de la culture.

Le BFA ajoute 30 millions de dollars par année au Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC) pour l'amélioration de notre infrastructure culturelle. Ces nouveaux fonds aideront les théâtres à rénover les avant-scènes, les scènes et les arrière-scènes afin de respecter les normes d'accessibilité et d'améliorer la sécurité au travail. Un autre volet du Fonds aidera le contenu canadien à passer de la scène à l'écran et au salon en dotant les principales salles de spectacle d'une technologie de capture numérique.

Changement transformationnel au Conseil des arts du Canada

Le Conseil des arts du Canada offre un soutien essentiel à la programmation artistique qui reflète le paysage culturel changeant du Canada. Il a donc un rôle crucial à jouer dans la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada. Le BFA 2020 donne suite au complément de 35 millions de dollars prévu par le gouvernement fédéral au budget du Conseil des arts du Canada en 2020-2021 et maintiendra le nouveau niveau de financement de base du Conseil de 362 millions de dollars au cours de l'exercice 2024-2025.

La diplomatie culturelle comme pilier de la politique étrangère du Canada

Le BFA 2020 appuie le rapport de juin 2019 du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, qui propose que la diplomatie culturelle soit un pilier de la politique étrangère du Canada. Une stratégie globale assortie de ressources appropriées permettra aux artistes et aux organismes culturels de bien représenter le Canada sur la scène mondiale.

Assurance-emploi

Plan du BFA 2020

- Rétablir le financement anticyclique de l'assurance-emploi.
- Abaisser le seuil d'admissibilité à l'assurance-emploi à 360 heures ou 13 semaines, selon le moindre de ces deux termes.
- Supprimer les exclusions punitives.
- Permettre aux travailleurs migrants qui paient des cotisations d'assurance-emploi d'avoir accès à l'assurance-emploi.
- Augmenter les taux de prestations et aider les travailleurs à faible revenu.
- Augmenter de cinq semaines le maximum des prestations régulières et maintenir les prolongations dans les régions abritant des industries saisonnières.
- Augmenter la durée des prestations de maladie.
- Redéfinir les prestations de formation pour relever les défis de l'urgence climatique et des changements technologiques.

Le régime d'assurance-emploi du Canada est menacé. Le gouvernement doit intervenir à chaque récession, de sorte que les cotisations augmentent alors que l'économie a du mal à se rétablir. Au cours d'un mois donné, seulement 40 % des chômeurs reçoivent des prestations régulières d'assurance-emploi. Pour les femmes et les prestataires des grandes villes du Canada, le taux de bénéficiaires d'assurance-emploi est encore plus bas. Les règles d'admissibilité à l'assurance-emploi sont trop strictes, en particulier pour les travailleurs à forfait, à temps partiel, le personnel temporaire des agences de placement et les travailleurs migrants. Les taux de prestations sont inadéquats, surtout pour les personnes à faible revenu, et leur durée, y compris en cas de maladie, est insuffisante.

Nos objectifs

En 2015, le premier ministre a investi le ministre responsable de l'assurance-emploi du Canada du mandat d'entreprendre « un vaste examen du régime d'assurance-emploi dans le but de moderniser notre système de soutien au

revenu des travailleurs au chômage, qui prive actuellement trop de travailleurs au chômage du filet de sécurité que constitue l'assurance-emploi. » Le BFA partage cet objectif.

Comment y parvenir

Le BFA 2020 apporte les changements suivants pour rétablir le financement anticyclique de l'AE; abaisser les seuils d'admissibilité et supprimer les exclusions punitives; ouvrir l'accès au programme pour les travailleurs migrants; augmenter les taux de prestations et en prolonger la durée et remanier les prestations pour la formation afin de tenir compte des changements technologiques et réagir à l'urgence climatique.

Heures ouvrant droit aux prestations

Au coût de 510 millions de dollars par année, le BFA 2020 élargit l'accès à l'AE à 85 000 prestataires en abaissant le seuil pour toutes les prestations d'AE et en remplaçant les variations régionales par une exigence fixe du moindre de 360 heures ou de 13 semaines.

Travailleurs migrants

Le BFA 2020 rétablit l'accès aux prestations spéciales pour les cotisants dans les programmes de migrants, au coût de 18 millions de dollars par année, et enjoint au gouvernement d'introduire des réformes qui donnent aux travailleurs migrants un accès véritable aux prestations régulières (voir le chapitre sur l'immigration concernant les permis de travail ouverts et les nouvelles voies d'accès à la résidence permanente pour tous les travailleurs étrangers temporaires).

Exclusions punitives

Actuellement, si vous avez été réputé avoir démissionné ou avoir été congédié pour un motif valable, on peut vous refuser toutes les prestations d'assurance-emploi alors qu'auparavant, vous auriez reçu une pénalité progressive. Ce genre d'exclusion est la source du plus grand nombre d'appels liés à l'assurance-emploi.

Le BFA 2020 limite l'exclusion pour cause de « démission ou congédiement » à un maximum de trois semaines et élimine l'exclusion pour avoir quitté un emploi afin de fréquenter un établissement d'enseignement. Cette mesure coûtera entre 722,5 millions et 1,1 milliard de dollars, mais elle permettra à 138 000 travailleurs d'avoir accès à l'assurance-emploi.

Taux de prestations

Le BFA 2020 augmente tous les taux de prestations à au moins 60 % des gains antérieurs (coût : 1,7 milliard de dollars par année, ce qui comprend 1,15 milliard de dollars pour les prestations régulières), introduit des suppléments de faible revenu pour que les prestataires reçoivent au moins 300 \$ par semaine (coût : 900 millions de dollars par année) et augmente les prestations parentales pour qu'elles correspondent aux taux plus avantageux du RQAP au Québec, au coût de 1,62 milliard de dollars par année. Si le critère d'admissibilité aux prestations parentales de 600 heures de l'assurance-emploi correspondait également à l'exigence moins lourde du RQAP, soit 2 000 \$ de gains, cela augmenterait considérablement l'accès au programme des prestataires à faible revenu et des travailleurs autonomes.

Prestations de maladie

Le BFA 2020 double immédiatement la durée des prestations de maladie de l'AE à 30 semaines et se prépare à d'autres améliorations, y compris un accès flexible pour les congés de maladie intermittents et une durée prolongée, comme l'ont suggéré le directeur parlementaire du budget et Action cancer Canada. Cette mesure coûte 645 millions de dollars par année pour couvrir les quelque 94 000 demandeurs qui ont besoin de plus de 15 semaines de congé de maladie.

Prestations de formation

La prestation de soutien à la formation de l'assurance-emploi proposée par le gouvernement fédéral a besoin d'un nouveau départ. Elle est mal ciblée, et les travailleurs ont besoin de prestations de revenu pendant plus de quatre semaines sur quatre ans. De véritables mesures de soutien à la formation aideront l'économie dans son ensemble à s'adapter aux changements technologiques et favoriseront un avenir sobre en carbone.

Le BFA 2020 dépense donc 183 millions de dollars au cours de la première année pour verser des prestations d'assurance-emploi à environ 10 000 prestataires pendant toute la durée de la formation approuvée, surtout pour les travailleurs ayant cotisé pendant au moins cinq ans à l'assurance-emploi. Il demande également au gouvernement d'examiner des options pour offrir un taux de prestations plus élevé. Les compléments de prestations de l'employeur pourraient être considérés comme faisant partie de la taxe de formation sur la paie de 1 %, comme le recommande le présent BFA.

Durée

Le BFA modifie la *Loi sur l'assurance-emploi* afin de prévoir une augmentation universelle de cinq semaines de la durée pour toutes les régions. Le gouvernement continuera d'accorder des semaines supplémentaires dans les régions où il y a une forte proportion d'industries saisonnières. Cela coûtera 1,4 milliard de dollars par année et aidera grandement les 33 % de prestataires qui épuisent leurs prestations.

Système d'appel

Le BFA 2020 agit rapidement pour donner suite aux recommandations du groupe de travail bipartite de 2018 qui a été chargé de mettre en œuvre l'examen du Tribunal de la sécurité sociale, notamment pour assurer l'accès aux audiences en personne et la pleine participation des travailleurs et des employeurs et des représentants désignés.

Primes et financement

Enfin, le BFA demande au gouvernement de convoquer une réunion des deux partenaires de financement de l'AE — les employeurs et les travailleurs — pour trouver un autre mécanisme d'établissement des cotisations. Il faut rétablir le financement anticyclique pour remplir le rôle de l'assurance-emploi en tant que stabilisateur automatique pendant les récessions. Les contributions des revenus fiscaux généraux au régime d'assurance-emploi devraient également être rétablies. Le BFA 2020 augmente également les taux de cotisation historiquement bas pour couvrir le coût de ces réformes proposées.

Le Canada et la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine

Plan du BFA 2020

- **Nommer des Canadiens noirs à des postes supérieurs au sein du Cabinet, de la haute fonction publique, de conseils, de commissions et d'organismes.**
- **Établir une fondation dotée de 20 millions de dollars en fonds de contrepartie pour soutenir les groupes en quête de diversité et d'équité dans les domaines des compétences et des métiers, de l'entrepreneuriat et de la technologie.**
- **Mettre en place des régimes de surveillance et de compte-rendu des progrès réalisés dans le démantèlement des obstacles systémiques aux personnes d'ascendance africaine.**
- **Faire du 1er août la Journée de l'émancipation au Canada et lancer une campagne nationale de sensibilisation aux contributions des Canadiens d'origine africaine à l'histoire du Canada.**

En janvier 2018, le Canada a officiellement reconnu la Décennie des Nations Unies pour les personnes d'ascendance africaine, le premier ministre ayant reconnu que les Canadiens noirs constituaient un groupe distinct qui a souffert du racisme institutionnalisé et des préjugés inconscients dans ce pays¹.

Depuis cette annonce, grâce aux pressions publiques constantes de groupes comme le Caucus des parlementaires noirs, la coalition DPAD-PUSH et d'autres groupes d'intervenants, le gouvernement fédéral a promis de consacrer 43 millions de dollars sur cinq ans à divers projets communautaires qui visent à lutter contre le racisme et la discrimination à l'égard des Noirs.

Le mot clé ici est *promis*. En raison des obstacles structurels qui existent dans le système, les programmes associés à ce financement ne peuvent être exécutés sans l'inévitable dilution, les mesures passives agressives

ou la multitude de procédures que nous appelons parfois « tracasseries administratives ».

Les politiques et les processus actuels du gouvernement fédéral empêchent les progrès dans la résolution rapide et systématique de ces problèmes. Les membres de la diaspora noire et africaine du Canada travaillent fort, sont résilients, soucieux de leurs familles, paient des impôts, mais sont trop souvent oubliés. Les Canadiens noirs sont tenus pour acquis dans les débats politiques et dans les discussions de politique publique relatives aux élections et à la gouvernance.

L'expérience vécue par de nombreux Canadiens noirs et leur famille confirme l'affirmation de Santé Canada selon laquelle les revenus faibles, les possibilités limitées, l'environnement physique médiocre et « l'expérience de discrimination ou de racisme ou d'un traumatisme historique » sont d'importants déterminants sociaux de la santé². Le racisme envers les Noirs détruit des familles et cause des traumatismes intergénérationnels comme des maladies mentales non diagnostiquées. Les Canadiens noirs ont besoin d'entendre et de comprendre les programmes, les nouvelles initiatives et les mécanismes de signalement pour faire face aux nombreuses inégalités qui nuisent littéralement à leur santé.

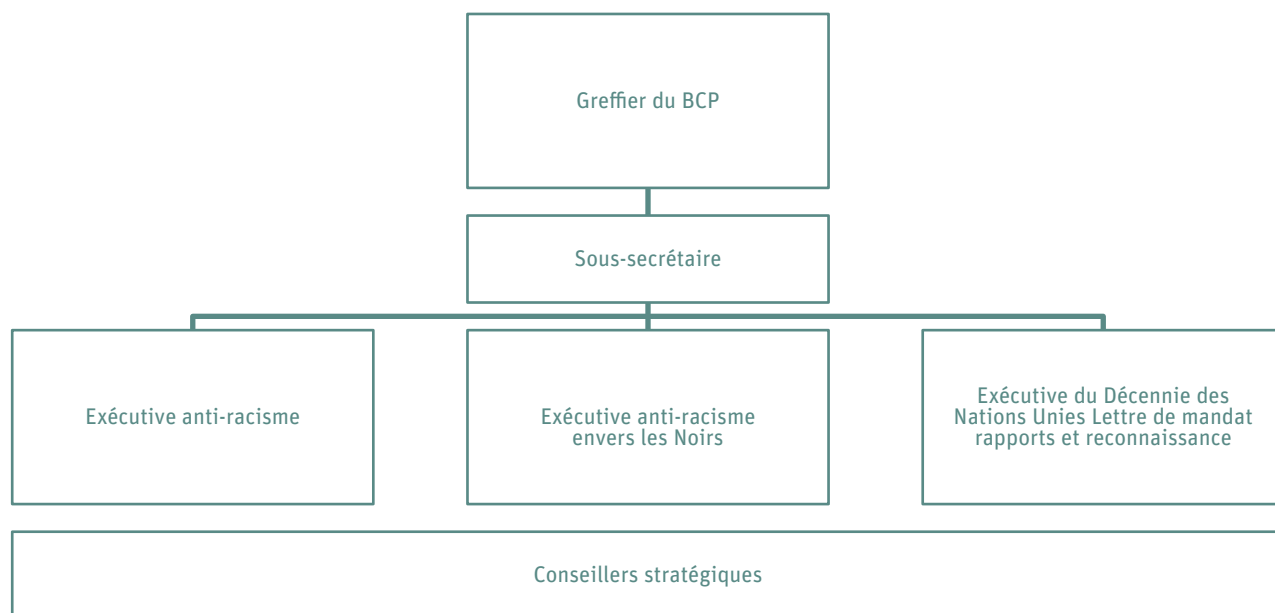
Nos objectifs

La diaspora noire et africaine du Canada de tous les milieux croit que la diversité du Canada est une véritable ressource naturelle. Le gouvernement fédéral a la responsabilité d'investir dans cette ressource qui, à son tour, enrichira le bien-être économique et social de notre pays et de tous ses citoyens.

Comment y parvenir

Les Canadiens noirs sont des citoyens et des contributeurs compétents et précieux au Canada. Le Budget fédéral alternatif (BFA) le reconnaît et prend les mesures suivantes pour éliminer les obstacles systémiques et artificiels qui empêchent l'économie canadienne de mieux tirer parti de la différence qu'offrent les Canadiens noirs en matière de connaissances, de compétences, d'aptitudes, de talents, de capital intellectuel, de points de vue, ainsi que de résilience historique.

FIGURE 4 Structure proposée du secrétariat centralisé pour la lutte contre le racisme envers les Noirs



Égalité au sein du gouvernement

Le cahier d'information de chaque nouveau ministre comprendra des listes ayant trait à la mobilisation des intervenants pour les activités de sensibilisation auprès des organisations communautaires noires qui œuvrent dans des domaines jugés hautement prioritaires par la Décennie des Nations Unies pour les personnes d'ascendance africaine. Ces domaines s'harmonisent avec les piliers de la Décennie des Nations Unies que sont la reconnaissance, la justice et le développement.

Chaque lettre de mandat ministériel comprendra la responsabilité de considérer ces priorités comme un élément clé du programme du gouvernement.

Des Canadiens noirs doivent être nommés sous-ministres et se voir confier des portefeuilles principaux au sein du Cabinet, au sein de conseils, de commissions et d'organismes, pour un Canada véritablement diversifié, inclusif et représentatif.

Responsabilité à l'égard de la Décennie des Nations Unies

Le BFA 2020 transfère le secrétariat pour la lutte contre le racisme envers les Noirs du ministère du Patrimoine canadien au Bureau du Conseil privé qui pourra effectuer un examen complet (selon une optique axée sur les Noirs)

des initiatives ministérielles et de la formulation globale des politiques et des programmes, et faire rapport sur les progrès des initiatives ayant trait à la Décennie des Nations Unies (voir figure 1 pour l'organigramme proposé).

On désigne un champion de la Décennie des Nations Unies ou un organisme consultatif national est créé afin de faire progresser l'égalité envers les Canadiens noirs, et on veille à ce que les engagements de l'ONU soient pris en compte dans les lettres de mandat des nouveaux ministres. Le titulaire de ce poste ou cet organisme fonctionnera de la même façon que le Conseil jeunesse du premier ministre.

Emploi et Développement social Canada et le ministère des Finances sont priés de reporter toute portion des 25 millions de dollars du fonds pour la communauté noire (sur cinq ans) qui était prévue dans le budget fédéral de 2019. Ces ministères dresseront une liste d'intermédiaires potentiels, approuvée par le gouvernement fédéral, qui seront chargés d'assurer la surveillance communautaire et d'agir comme organe de financement du programme.

Dans le cadre de ces initiatives, le BFA 2020 met en place des régimes de surveillance et de production de rapports afin d'évaluer les progrès réalisés dans le démantèlement des obstacles systémiques auxquels font face les Canadiens noirs, d'aborder les enjeux actuels et de formuler des recommandations pour les résolutions, y compris un plan de travail pour les trois prochaines années.

Reconnaissance des Canadiens noirs

Le gouvernement fédéral et les institutions publiques du Canada feront connaître la véritable histoire en ce qui a trait aux expériences vécues par les Noirs au Canada et à leurs contributions. L'histoire des Noirs est l'histoire du Canada.

En août 2018, la sénatrice Wanda Thomas Bernard a présenté le projet de loi S-255, Loi proclamant le Jour de l'émancipation, mais le projet de loi n'a pas pu être adopté en raison du déclenchement des dernières élections. Le BFA 2020 présente de nouveau le projet de loi comme l'une des premières mesures du gouvernement.

Au Parlement, le gouvernement présentera des excuses officielles et sincères aux Afro-Canadiens (noirs) pour l'esclavage et ses répercussions contemporaines.

Financement du renforcement des capacités des communautés noires

Dans le cadre de l'appui du BFA 2020 à la santé mentale (voir le chapitre sur les soins de santé), le gouvernement est chargé de sensibiliser la population sur les inégalités en matière de santé dont sont victimes les Canadiens noirs et les collectivités de race noire, ainsi que sur les 12 déterminants socioéconomiques clés de la santé énoncés par Santé Canada.

Le BFA applique une optique d'impact social aux marchés publics en établissant des cibles à atteindre en ce qui concerne l'octroi de marchés aux groupes historiquement sous-représentés. Il a été démontré que l'utilisation des fonds publics pour soutenir les petites et moyennes entreprises dans les quartiers locaux rend ces derniers dynamiques et crée des environnements familiaux plus stables et favorables.

Le BFA 2020 établit un fonds de 20 millions de dollars, qui sera égalé par des subventions aux fondations communautaires, pour soutenir les groupes en quête d'équité en ce qui concerne la formation professionnelle et la formation dans les métiers, l'entrepreneuriat et le domaine technologique. Il prend également des engagements financiers annuels dans d'autres domaines prioritaires comme l'inclusion économique et l'inégalité au sein du système de justice pénale.

Notes

1 Le PM Trudeau annonce que le Canada soulignera la Décennie des personnes d'ascendance africaine. 30 janvier 2018 : <https://pm.gc.ca/fr/videos/2018/01/30/pm-trudeau-annonce-canada-souignera-la-decennie-des-personnes-dascendance>

2 <https://www.canada.ca/fr/https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/est-determine-sante.html>

Commerce international

Plan du BFA 2020

- Transformer la politique du Canada en matière de commerce international et d'investissement afin qu'elle favorise, plutôt que d'entraver, les objectifs de justice sociale, d'inclusion économique et de durabilité de l'environnement.
- Mettre en œuvre au sein du gouvernement une politique d'achat de produits durables afin de favoriser la transition vers une économie neutre en carbone, tout en maximisant les avantages pour les entreprises, les travailleurs et les collectivités du Canada.
- Élaborer une stratégie de promotion des échanges commerciaux qui aide le Canada à se tourner vers une économie sans carbone.
- Négocier une suppression du processus excessif de règlement des différends entre investisseurs et États dans les traités internationaux de commerce et d'investissement souscrits par le Canada ou, si cela n'est pas possible, se retirer de ces traités.
- Faire une pause dans toutes les négociations actuelles d'accords sur le commerce et l'investissement jusqu'à ce qu'un nouveau modèle de traité sur le commerce et l'investissement puisse être élaboré en partenariat avec les nations autochtones du Canada et moyennant une vaste participation du public.

Depuis 30 ans, les accords internationaux sur le commerce et les investissements ont contribué à l'accroissement des inégalités et des émissions de gaz à effet de serre et à la diminution de la part du revenu national revenant aux travailleurs. Alors que l'économie canadienne dépend excessivement d'exportations nuisant à l'environnement et à forte intensité de carbone, les accords commerciaux « de nouvelle génération » limitent les outils stratégiques que nous pourrions utiliser pour faire progresser nos industries dans la chaîne de valeur. Les investisseurs étrangers, quant à eux, ont profité des droits excessifs prévus dans les accords de protection des investissements du Canada, qui leur permettent de contester des décisions environnementales et d'autres lois d'intérêt public au Canada comme à l'étranger.

Nos objectifs

Le Canada pourrait participer au lancement d'un régime de commerce et d'investissement plus durable fondé sur la solidarité mondiale, le respect de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les obligations internationales en matière de développement durable; ce régime devrait faciliter la transition vers une économie sans carbone, au lieu de l'entraver.

Comment y parvenir

Le BFA 2020 trouve des moyens de contourner, d'enfreindre ou de renégocier les obligations du Canada en matière de commerce international et d'investissements tout en amorçant le processus d'élaboration d'un nouveau programme commercial fondé sur des principes démocratiques et une participation importante du public.

Négocier différemment les accords commerciaux

Le BFA 2020 interrompt toutes les négociations d'accords sur le commerce et les investissements menées actuellement par le Canada. Il transfère 15 millions de dollars du Secteur des négociations d'Affaires mondiales Canada vers des audiences publiques et des consultations, dans le but d'élaborer une nouvelle politique commerciale fondée sur les principes de la justice sociale, économique et climatique et le respect du processus démocratique.

Cette enquête publique permettra également d'élaborer un nouveau processus de négociation de traités internationaux en matière de commerce et d'investissement fondé sur un engagement envers la transparence, l'inclusion et la responsabilisation. De plus, elle accordera la priorité à l'inclusion des voix autochtones et au respect des droits de la personne du début à la fin. La nouvelle politique commerciale du Canada doit pleinement respecter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Des stratégies d'approvisionnement « Achetez durable »

Les nouveaux accords commerciaux canadiens, y compris l'Accord de libre-échange canadien interprovincial, restreignent pour les provinces et les municipalités le droit d'appliquer des directives de développement économique local, par exemple des préférences pour « l'achat de produits locaux », aux marchés publics de biens et de services. Pourtant, partout dans le monde, des gouvernements locaux trouvent des moyens novateurs de s'assurer que les profits engendrés par les dépenses publiques dans les

infrastructures et d'autres grands projets demeurent dans leur collectivité ou non loin de celle-ci.

Le BFA 2020 met en œuvre une politique d'achat du gouvernement fédéral fondée sur le principe « Achetez durable » et adjoint des exigences de durabilité aux paiements de transfert fédéraux alloués à des projets d'infrastructure publique. Les conditions sociales et environnementales imposées aux achats publics seront conçues de façon à favoriser les retombées pour les collectivités ainsi que l'embauche et la formation locales de travailleurs, le salaire minimum, des conditions de travail décentes, la syndicalisation et le contrôle par les travailleurs et les collectivités.

Les politiques « Achetez durable » viseront également à maximiser l'efficacité énergétique et à appliquer des normes élevées permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre par la prolongation de la durée de vie des produits, l'analyse du cycle de vie, la réduction des coûts de transport, des rénovations, et d'autres moyens. Ces programmes d'approvisionnement doivent s'accompagner d'investissements importants dans l'acquisition de nouvelles compétences et dans des programmes qui permettront que les entreprises et les travailleuses et travailleurs canadiens puissent respecter les nouvelles normes et transformer les processus de production de façon à éliminer les émissions de carbone.

Décourager le commerce de biens à forte intensité de carbone

Dans le cadre de la stratégie nationale de décarbonisation (voir le chapitre sur la stratégie industrielle et la transition équitable), le BFA 2020 demande à Affaires mondiales Canada de retirer tout soutien à la mise en valeur et à l'exportation de combustibles fossiles dans les activités canadiennes de promotion du commerce et des investissements, car ce soutien est fondamentalement incompatible avec les priorités environnementales du pays (voir le chapitre sur la fiscalité).

Le BFA demande en outre à ce ministère de promouvoir la modification de la composition des exportations canadiennes, afin d'écarter les biens à forte intensité de carbone tout en accordant la priorité à une transition équitable pour les travailleurs et les collectivités touchés. En signe de bonne volonté, pendant que le Canada mènera des consultations sur sa nouvelle politique commerciale durable, le gouvernement fédéral cherchera à conclure un accord international sur une clause de sécurité ou de paix, en vertu duquel les mesures de bonne foi visant à lutter contre les changements climatiques et à promouvoir l'énergie renouvelable ne seront pas contestées en vertu des accords sur le commerce et l'investissement.

Mettre fin au régime de règlement des différends entre investisseurs et États

Le BFA 2020 charge Affaires mondiales Canada de négocier la suppression des clauses de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) de tous les traités internationaux du Canada relatifs au commerce et aux investissements. Si un pays partenaire d'un traité sur l'investissement canadien (ou d'un accord de libre-échange qui comprend une clause de RDIE) refuse de négocier, le Canada se retirera du traité conclu avec ce partenaire. Dans le même esprit, le gouvernement canadien retirera immédiatement son appui aux demandes actuelles de RDIE présentées par des entreprises canadiennes contre des gouvernements étrangers, dont beaucoup visent des pays du Sud et constituent des obstacles déraisonnables à l'application de mesures de protection de l'environnement.

Développement international

Plan du BFA 2020

- **Aligner les politiques gouvernementales sur les objectifs de développement durable des Nations Unies.**
- **Augmenter de 15 % par année sur dix ans le montant de l'enveloppe de l'aide internationale du Canada afin d'assurer une capacité de dépenses prévisibles et plus élevées en matière de développement.**
- **Faire en sorte que l'aide internationale du Canada cible les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, en particulier les femmes et les filles.**
- **Recourir aux politiques et aux institutions publiques pour mobiliser et réorienter les principales sources de financement privé et public vers la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier la lutte contre l'inégalité entre les sexes.**

Pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies, le Canada doit changer d'approche à l'égard de la coopération au développement. Le Canada consacre 0,28 % de son revenu national brut (RNB) au développement international, soit moins que la moyenne des pays de l'OCDE et le rendement historique du Canada. L'aide canadienne au développement doit être assurée par des mécanismes plus intégrés et complexes, au moyen d'investissements et d'outils de financement nouveaux, substantiels et complémentaires.

Nos objectifs

Le Canada fera preuve de leadership en matière de coopération internationale, aidant à l'édification d'un monde plus juste, plus durable et plus sécuritaire. Nous jouerons également un rôle de premier plan au pays en intégrant les objectifs de développement durable convenus à l'échelle internationale à la politique gouvernementale.

Comment y parvenir

Le BFA 2020 aligne la politique gouvernementale sur les ODD des Nations Unies, augmente l'enveloppe de l'aide internationale (EAI) du Canada et concentre davantage l'aide internationale et le financement du développement sur les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, en particulier les femmes et les filles.

Aligner la politique fédérale sur les ODD

Le BFA 2020 lance un plan exhaustif pour harmoniser la politique gouvernementale avec les ODD et établir un cadre pangouvernemental cohérent pour l'atteinte et la mesure des priorités du Canada en matière d'ODD au pays et à l'étranger. L'unité des ODD d'Emploi et Développement social Canada établira une nouvelle commission nationale multipartite qui mobilisera les trois ordres de gouvernement, les autorités autochtones, la société civile, le secteur privé et d'autres Canadiens et Canadiennes.

La commission nationale produira une stratégie et un plan d'action exhaustifs, chiffrés et pancanadiens pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, intégrant les engagements envers les peuples autochtones du Canada. Ce plan décrira un processus inclusif pour l'élaboration d'un cadre national d'indicateurs de concert avec les provinces, les territoires et les municipalités, collaborant avec eux pour recueillir des données infranationales, ventilées par âge, race, origine ethnique et sexe, entre autres catégories.

Contribuer à la juste part du Canada dans le développement

Le BFA 2020 établit un échéancier de 10 ans pour l'augmentation de l'enveloppe de l'aide internationale (EAI) du Canada afin d'atteindre notre juste contribution au développement. Les augmentations annuelles de 15 % (y compris les projections énoncées dans les budgets fédéraux de 2018 et 2019) feront passer l'EAI de 5,8 milliards de dollars à 6,6 milliards de dollars en 2020-2021, de 5,9 milliards de dollars à 7,6 milliards de dollars en 2021-2022 et de 6,0 milliards de dollars à 8,7 milliards de dollars en 2022-2023. Ces ressources additionnelles s'accompagneront de mécanismes de financement nouveaux, souples, diversifiés et adaptés à divers partenaires de la société civile. Certaines de ces augmentations proviendront de l'aide au développement officielle — investissements admissibles dans le financement climatique (voir le chapitre sur la protection de l'environnement).

Cet « ascenseur budgétaire » générera des augmentations annuelles prévisibles du budget d'aide internationale du Canada, doublera l'EAI en cinq ans et permettra aux pays partenaires d'absorber les augmentations de manière efficace et conformément à leurs priorités. Au fur et à mesure que l'EAI augmentera, un montant proportionnel sera affecté au budget de base en matière d'aide humanitaire (prévention, intervention, secours et rétablissement), y compris le financement pluriannuel et autonome pour les urgences en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Une aide internationale plus ciblée

Conformément à la Politique d'aide internationale féministe du Canada, le BFA 2020 oriente l'aide internationale et le financement du développement du Canada vers les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, en particulier les femmes et les filles. Par exemple, la moitié de l'aide bilatérale du Canada sera consacrée aux pays les moins avancés, aux pays à faible revenu et aux contextes fragiles. En cinq ans, 0,12 % du revenu national brut (RNB) du Canada sera consacré à la coopération pour le développement des pays les moins avancés.

Le BFA 2020 établit également un nouveau plan d'action sur l'efficacité de l'aide internationale sous la direction d'Affaires mondiales Canada, avec des cibles claires conformes aux engagements actuels du Canada en matière d'aide et d'efficacité du développement. Enfin, FinDev Canada doit consacrer au moins la moitié de ses investissements à des initiatives qui ont une grande incidence sur l'autonomisation économique des femmes, comme les petites et moyennes entreprises dirigées et axées sur les femmes.

Ces mesures renforceront la capacité du Canada de faciliter un programme féministe vraiment transformateur qui répond aux besoins des gens dans les pays partenaires, qui établit un échéancier clair pour atteindre les objectifs ambitieux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le financement des programmes du Canada, et qui améliore les documents d'orientation actuels pour veiller à ce que les droits de la personne et l'égalité entre les femmes et les hommes soient vraiment au cœur des programmes d'aide internationale du Canada.

Eau

Plan du BFA 2020

- **Mettre en œuvre le droit à l'eau et à l'assainissement reconnu par les Nations Unies; fournir de l'eau potable saine et propre aux collectivités des Premières Nations; élaborer une norme nationale sur l'eau potable.**
- **Financer adéquatement et publiquement les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les municipalités et les Premières Nations sans recourir au financement du secteur privé ni à des partenariats public-privé.**
- **Renouveler et élargir le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.**
- **Financer des évaluations environnementales rigoureuses et de solides études scientifiques et programmes de recherche en matière d'eau.**
- **Protéger les Grands Lacs, les eaux souterraines, les autres sources d'eau douce et les océans du Canada.**

Les eaux souterraines, les lacs et les rivières sont menacés par les grands projets industriels, la surexploitation, la pollution et les changements climatiques, car la législation fédérale ne protège pas adéquatement les cours d'eau canadiens. Les collectivités des Premières Nations continuent de lutter pour avoir accès à de l'eau potable salubre et propre, tandis que les municipalités canadiennes peinent à financer la modernisation de leurs infrastructures vieillissantes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. La Banque de l'infrastructure du Canada favorise la privatisation des infrastructures publiques, y compris celle des réseaux d'alimentation en eau, en liant les prêts publics à la participation de financiers privés à la recherche de profits. Or, le Canada se réchauffe deux fois plus rapidement que la planète et la crise climatique menace les sources d'eau superficielle et d'eau souterraine, les écosystèmes naturels et la gestion de l'eau.

Nos objectifs

Nous considérons que le gouvernement fédéral doit jouer un rôle important de protection de l'eau considérée comme une fiducie d'intérêt public et un

bien commun. Le droit à l'eau et à l'assainissement, reconnu par les Nations Unies, doit être respecté et mis en œuvre. Aucune Première nation ne devrait manquer d'eau salubre et propre et, partout au Canada, des normes nationales sur l'eau potable doivent être mises en œuvre et appliquées. La sécurité et la durabilité de l'eau douce au Canada doivent être assurées.

Comment y parvenir

Les mesures suivantes renforceront la politique et la surveillance fédérales en matière d'eau et amélioreront les infrastructures publiques et communautaires d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

Augmenter le financement des infrastructures publiques d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées

Le BFA 2020 renouvelle et élargit le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées récemment clos et s'engage à financer les demandes en suspens relatives à des infrastructures publiques ou gérées par des collectivités d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Le fonds recevra un investissement de 6,5 milliards de dollars par an sur six ans, puis de 2,5 milliards de dollars par an par la suite. Aucun financement fédéral ne sera accordé à des partenariats public-privé.

Comme cela a été indiqué dans le chapitre sur l'infrastructure et les villes, le BFA transforme la Banque de l'infrastructure du Canada en une banque entièrement publique et un bailleur de fonds tenu de rendre des comptes, alors qu'à l'heure actuelle, elle finance uniquement des projets menés en partenariat avec des financiers privés qui cherchent à faire des profits. Les petites municipalités qui ont souvent du mal à obtenir des financements en raison des coûts élevés par habitant bénéficieront d'un fonds dédié de 100 millions de dollars par an pour les infrastructures d'approvisionnement ou d'assainissement de l'eau.

Des normes nationales strictes de qualité de l'eau

Le BFA 2020 charge le gouvernement d'élaborer et d'appliquer une norme nationale sur l'eau potable dans l'ensemble du Canada, y compris les collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Le BFA aide les municipalités à mettre à niveau leurs infrastructures vieillissantes d'approvisionnement en eau conformément à la nouvelle norme grâce à l'élargissement du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.

Le BFA s'engage également à verser 3,5 milliards de dollars au cours des deux prochaines années (2 milliards de dollars par an par la suite) aux fins de l'application du *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées* (adopté en 2012) et 75 millions de dollars par an aux fins de la formation continue des opérateurs en traitement de l'eau, de la certification du secteur public et des programmes de conservation. Le BFA ajoute également 80 millions de dollars par an pendant trois ans au financement fédéral des programmes sur l'eau d'Environnement et Changement climatique Canada, de Pêches et Océans Canada et de Transports Canada.

Augmentation du financement des évaluations environnementales

Le BFA 2020 investit 50 millions de dollars par an pendant trois ans pour que soient réalisées des évaluations de l'incidence de tous les projets énergétiques et miniers, en consultation avec les collectivités touchées et avec le consentement préalable libre et éclairé des nations autochtones. Un montant supplémentaire de 30 millions de dollars par an pendant deux ans sera consacré à une étude indépendante approfondie des effets de l'exploitation des sables bitumineux sur l'environnement et la santé.

Gestion durable de l'eau douce

Le BFA 2020 met en œuvre un plan d'action intégré afin de protéger le bassin des Grands Lacs, ce qui représente un coût pour le gouvernement de 500 millions de dollars la première année et de 950 millions de dollars pour chacune des quatre années suivantes. Il s'engage à cartographier tous les bassins versants du Canada, à établir des cadres de surveillance de la qualité et de la quantité de l'eau douce, à accroître le nombre de postes de surveillance et à former le personnel.

Le BFA 2020 engage trois millions de dollars dans une stratégie de protection des eaux souterraines et un million de dollars dans une étude sur les exportations d'eau virtuelle du Canada. Un ministre fédéral de l'Eau sera chargé de coordonner ces travaux en partenariat avec les ministères qui établissent des politiques fédérales relatives à l'eau, soit plus de 20 ministères.

Égalité des genres

Plan du BFA 2020

- Investir 80 millions de dollars dans la mise en œuvre efficace de la Loi sur l'équité salariale de 2018 et des règles de transparence salariale. Introduire des exigences de flexibilité en milieu de travail et mettre à jour les protections pour les travailleurs qui occupent des emplois atypiques et précaires.
- Lancer un groupe de travail fédéral chargé d'examiner les soins rémunérés et non rémunérés et d'élaborer une stratégie fédérale pour améliorer la qualité et l'incidence de l'économie du soin.
- Mettre en place un programme universel de garde d'enfants et élargir l'admissibilité et la souplesse de la politique sur les congés de maternité et de paternité.
- Investir 500 millions de dollars dans un plan d'action national pour lutter contre toutes les formes de violence envers les femmes, et dans un autre plan distinct et régi par les organisations de femmes autochtones, pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones.
- Fournir un financement de base aux organisations de défense des droits des femmes et de l'égalité des sexes qui assure le recouvrement intégral des coûts et la stabilité financière.

L'écart d'emploi entre les hommes et les femmes coûte 120 milliards de dollars par année aux femmes et freine la croissance du PIB de 4 %. Les femmes font 10 heures de travail non rémunéré à la maison par semaine de plus que les hommes, et elles représentent 91 % des travailleurs qui se prévalent d'un congé parental. Les crimes violents victimisent à un taux plus élevé les femmes que les hommes, et à un taux beaucoup plus élevé les femmes autochtones, femmes ayant des problèmes de santé mentale, les femmes handicapées et les femmes LGBTQI2S+. Le financement des organismes voués à l'égalité des genres dans le cadre du Programme de promotion de la femme de WAGE Canada devrait augmenter de 160 millions de dollars sur cinq ans, mais le manque de financement de base mine l'effet de son travail.

Nos objectifs

Des niveaux élevés d'emploi et de rémunération sont essentiels au bien-être et à la sécurité économiques des femmes ainsi qu'à la santé de l'économie et de la prospérité collective du Canada. Le nouveau Cadre des résultats relatifs aux sexes du Canada, qui met l'accent sur la participation pleine et égale à l'économie, la réduction de la pauvreté et l'élimination de la violence fondée sur le sexe, représente un pas en avant positif. Mais on peut faire beaucoup plus pour soutenir ses promesses.

Comment y parvenir

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a pris des mesures pour faciliter la participation égale et entière des femmes à l'économie en établissant des objectifs en matière d'égalité des genres et en adoptant une loi sur la budgétisation sexospécifique. Des fonds ont été réservés pour aider les petites entreprises dirigées par des femmes et des femmes qui cherchent à se lancer dans les métiers. Un nouveau congé parental « à utiliser ou à perdre » a été mis en place pour encourager les deuxièmes fournisseurs de soins (habituellement les pères) à s'en prévaloir. Le BFA 2020 s'appuie sur ces plans, mais va beaucoup plus loin dans les quatre domaines suivants.

Renforcer la réglementation du marché du travail

L'égalité des genres au travail se traduit par des salaires et des conditions de travail équitables dans l'ensemble du marché du travail, et c'est pourquoi une nouvelle loi fédérale sur l'équité salariale est la bienvenue. Ce qu'il faut maintenant, ce sont les ressources et un ensemble solide de règlements (y compris des dispositions sur la transparence salariale) pour nous assurer de ne pas nous retrouver, encore une fois, dans des décennies de litiges, d'exploitation continue et de difficultés économiques.

Le BFA 2020 investit 80 millions de dollars dans la mise en œuvre efficace de la *Loi sur l'équité salariale* de 2018 et du règlement sur la transparence salariale, introduit des exigences en matière de flexibilité en milieu de travail et met à jour les protections pour les travailleurs dans les emplois atypiques et précaires. L'orientation sexuelle et l'identité et l'expression de genre sont ajoutées à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* afin de corriger les désavantages subis par les communautés LGBTQI2S+ sur le marché du travail.

S'attaquer à la division inégale des soins

Les Canadiennes continuent de consacrer beaucoup plus de temps que les hommes aux soins non rémunérés. L'écart est encore plus important quand on tient compte du fait que les femmes font souvent du travail non rémunéré en même temps que d'autres activités.

À cet égard, des services de garde accessibles et abordables sont l'un des meilleurs leviers dont dispose le gouvernement pour appuyer la participation des femmes au marché du travail. Des services de garde abordables et disponibles ont eu un effet positif sur les niveaux d'emploi des femmes et sur la réduction de l'écart salarial dans des pays à revenu élevé comparables (voir le chapitre sur les services de garde).

La nouvelle prestation parentale partagée « à utiliser ou à perdre » pour le deuxième fournisseur de soins est une stratégie prometteuse pour encourager une répartition plus équitable du travail de dispensation de soins. Toutefois, elle ne fait guère pour améliorer l'accès aux prestations de maternité et aux prestations parentales ou pour répondre aux besoins des familles à revenu faible et modeste, dont un nombre important n'ont pas les heures d'emploi assurable nécessaires pour être admissibles au soutien (voir le chapitre sur l'assurance-emploi).

Le BFA 2020 affecte cinq millions de dollars à un groupe de travail fédéral chargé d'examiner les soins rémunérés et non rémunérés et d'élaborer une stratégie fédérale pour améliorer la qualité et accroître l'impact de l'économie du soin. Le gouvernement établira un programme de garde d'enfants de grande qualité pour tous les enfants (voir le chapitre sur la garde d'enfants) et augmentera les prestations parentales pour qu'elles correspondent aux taux plus avantageux du RQAP du Québec (voir le chapitre sur l'AE). Le BFA inclut également dans le prochain examen des dépenses fiscales la tâche de déterminer et de proposer des solutions de rechange aux mesures régressives qui minent la sécurité économique des femmes et exploitent la division du travail selon le genre.

Mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles

La violence faite aux femmes demeure un fléau persistant dans la vie des femmes au Canada. En 2017, plus de 75 000 femmes ont signalé à la police des incidents de violence contre un partenaire intime et des dizaines de milliers d'autres incidents ne sont pas signalés. Les estimations du nombre de cas d'agressions sexuelles et de harcèlement criminel non déclarés sont encore plus élevées. Et certains groupes comme les femmes autochtones, les femmes qui ont de graves problèmes de santé mentale, les personnes

LGBTQI2S+, les femmes handicapées et les immigrantes et réfugiées sont beaucoup plus à risque de violence que d'autres.

Le BFA 2020 investit 500 millions de dollars par année pour élaborer et mettre en œuvre — en collaboration avec les survivants, les travailleurs de première ligne et les organisations de défense de l'égalité — un plan d'action national doté de toutes les ressources nécessaires afin de lutter contre toutes les formes de violence faite aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre en collaboration avec les survivantes, les travailleurs de première ligne et les organisations de défense de l'égalité. Un montant supplémentaire de 70 millions de dollars est affecté à l'élaboration d'un plan d'action national pour lutter contre toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles autochtones, qui sera dirigé par des organisations de femmes autochtones, comme recommandé par l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones assassinées et disparues.

Soutenir un mouvement indépendant des femmes

Il est évident que le financement direct des organisations de femmes est l'un des moyens les plus efficaces d'améliorer la qualité de vie des femmes et de faire progresser la justice sensible à la spécificité des sexes. Dans le budget fédéral de 2019, le gouvernement a augmenté le financement destiné aux organisations de défense des droits des femmes et de recherche de l'équité, affectant 160 millions de dollars au Programme de promotion de la femme au cours des cinq prochaines années, ce qui porte le total annuel à 100 millions de dollars en 2023-2024, soit plus du triple par comparaison aux niveaux de 2015.

N'empêche, la capacité de ces mêmes organisations de mener à bien leur travail essentiel continue d'être systématiquement minée par les mécanismes de financement eux-mêmes. Les modèles de financement à court terme, axés sur des projets et lourds sur le plan administratif garantissent l'incertitude financière, l'augmentation du fardeau redditionnel et d'importants défis en matière de ressources humaines. Le refus de financer adéquatement les coûts administratifs entraîne la perte de l'infrastructure et de la capacité organisationnelles.

Le BFA fournit donc un financement de base aux organisations de défense des droits des femmes et de l'égalité des genres qui facilitera le recouvrement intégral des coûts et la stabilité financière.

Égalité raciale

Plan du BFA 2020

- Créer une loi contre le racisme qui pose la base législative du Secrétariat antiracisme.
- Le Secrétariat antiracisme doit être guidé par une stratégie centrale claire et assortie d'objectifs mesurables pour démanteler le racisme structurel.
- Mandater le Secrétariat pour découvrir les fondements structurels de l'inégalité raciale et les corriger.
- Nommer un ministre responsable de l'antiracisme.
- Mettre fin à l'utilisation par Statistique Canada de la notion de « minorité visible » comme indicateur pour les personnes racialisées et procéder à une désagrégation complète des données selon l'identité raciale et ethnique.

Le racisme structurel est profondément enraciné dans le colonialisme de peuplement continu du Canada, son rôle historique dans l'esclavage des peuples africains, les camps d'internement pour les Canadiens d'origine japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale, l'utilisation des travailleurs asiatiques (chinois) qui sont devenus quasiment des esclaves au début de l'histoire de notre pays, et les effets intergénérationnels du colonialisme et de l'impérialisme sur les vagues récentes et actuelles de migration internationale. Les effets économiques à long terme de ce racisme structurel se manifestent par l'inégalité des revenus, la surveillance excessive des peuples autochtones et noirs et de profondes inégalités en matière d'éducation, de résultats en matière de santé et de chances dans la vie. Le potentiel du premier Plan d'action canadien contre le racisme (2005) n'a jamais été pleinement réalisé.

Nos objectifs

Nous voulons vivre dans un pays où il existe une véritable égalité pour tous, comme le prévoient la Charte canadienne des droits et libertés (1982), la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (1985) et le premier Plan d'action canadien contre le racisme qui n'a pas encore été mis en œuvre (2005).

Comment y parvenir

Le budget fédéral alternatif 2020 fait fond sur la stratégie canadienne positive de lutte contre le racisme 2019–2022, « Construire une fondation pour le changement ». Dans le cadre de la stratégie gouvernementale, un Secrétariat de lutte contre le racisme a été mis sur pied et le gouvernement s’est engagé à adopter une approche pangouvernementale à la lutte contre le racisme, en augmentant la collecte de données sur la discrimination et en finançant directement des projets communautaires de lutte contre le racisme.

Bien qu’il s’agisse d’initiatives prometteuses, le Secrétariat de lutte contre le racisme doit être guidé par une stratégie claire et centrale pour atteindre des objectifs mesurables visant à démanteler le racisme structurel. Le budget fédéral alternatif 2020 établit donc un cadre législatif solide et un ministère voué à la lutte contre le racisme structurel au Canada et définit des exigences claires pour les types de données qui peuvent nous aider à mesurer et à évaluer l’incidence de la stratégie et à éclairer d’autres politiques publiques à l’avenir.

Une Loi contre le racisme

Le budget fédéral alternatif 2020 enjoint au gouvernement de rédiger et d’adopter des mesures législatives, la *Loi contre le racisme*, afin de fournir un fondement législatif, un financement continu et une plus grande responsabilité publique à l’égard de l’actuel Secrétariat de lutte contre le racisme. La loi prévoira une surveillance et une évaluation claires et transparentes des programmes gouvernementaux — p. ex. l’équité raciale dans les milieux de travail sous réglementation fédérale, le Programme de contrats fédéraux et le système de justice pénale, qui intègre les priorités, les préoccupations et la rétroaction de la collectivité.

Ministère de la lutte contre le racisme

Le budget fédéral alternatif 2020 va au-delà de la stratégie de lutte contre le racisme du gouvernement en créant un poste de ministre responsable de la lutte contre le racisme. Le ministre aura le pouvoir d’exiger la collecte de données ventilées dans les domaines suivants en fonction de la race et d’autres identités sociodémographiques dans le but de mieux mesurer et comprendre l’incidence des politiques, programmes et pratiques du gouvernement sur les peuples autochtones, les peuples d’ascendance africaine et les autres peuples de couleur.

- le marché du travail, y compris l’équité en matière d’emploi;

- les inégalités économiques et la pauvreté;
- le système de justice pénale et l'accès à la justice;
- le bien-être de l'enfance;
- le racisme environnemental;
- la santé et la santé mentale;
- le logement;
- les avantages sociaux et culturels;
- l'éducation;
- l'égalité des genres;
- la protection des réfugiés, l'interdiction et l'immigration (y compris le recrutement de travailleurs migrants), la législation et la politique en matière de citoyenneté (voir le chapitre sur l'immigration);
- les médias, les médias sociaux et les communications de masse.

Un plan plus clair pour le Secrétariat de lutte contre le racisme

La *Loi contre le racisme* donnera au Secrétariat de lutte contre le racisme le mandat de déceler et de corriger les fondements structurels de l'inégalité raciale au Canada, y compris le racisme envers les Autochtones, le racisme envers les Noirs et les nouvelles formes de racisme et d'exclusion comme l'islamophobie. Le Secrétariat accordera la priorité aux tâches suivantes.

- Collecte et utilisation de données ventilées selon la race, le sexe et d'autres identités sociodémographiques.
- Élaboration d'analyses de l'incidence raciale pour toutes les politiques et lois gouvernementales, y compris le budget.
- Affectation de fonds pour la lutte contre le racisme (100 millions de dollars par année) aux groupes communautaires et aux ministères.
- Examen et renforcement des mesures législatives fédérales sur l'équité en matière d'emploi, en portant une attention particulière à l'abolition de la discrimination raciale et en encourageant les provinces et les territoires à adopter une loi semblable.

- Mise en œuvre des recommandations du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale à tous les ordres de gouvernement. Cela comprend la collecte de données ventilées et d'indicateurs économiques et sociaux pour les groupes ethniques, les Afro-Canadiens, les Autochtones et les non-citoyens; la suppression de l'expression « minorité visible » dans les lois et le traitement des causes profondes de la surreprésentation des Afro-Canadiens et des peuples autochtones à tous les niveaux du système de justice.
- Création de mesures de responsabilisation dans chaque ministère et à l'échelle des ministres.
- Collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour adopter une stratégie de lutte contre le racisme et un plan d'action pour le changement systémique.
- Fin de l'utilisation par Statistique Canada de la notion de « minorité visible » comme indicateur pour les personnes racialisées et mise en œuvre de la ventilation complète des données selon l'identité raciale et ethnique.

Enseignement postsecondaire et formation

Plan du BFA 2020

- Rétablir le financement fédéral de l'enseignement postsecondaire (EPS) et établir des normes au moyen d'une loi fédérale sur l'EPS.
- Éliminer les frais de scolarité pour tous les étudiants de tous les programmes d'EPS.
- Lever les obstacles à la formation en regroupant les fonds de formation et remettre aux travailleurs les décisions en matière de formation.

Il y a 30 ans, les universités recevaient plus de 80 % de leurs recettes d'exploitation du gouvernement. Aujourd'hui, le financement gouvernemental est tombé à 50 % à peine. Depuis 1990, la dette moyenne des étudiants a augmenté de 40 %, alors que les salaires réels moyens ont stagné. Aujourd'hui, plus de la moitié des postes de professeurs d'université sont des postes contractuels temporaires. Les travailleurs précaires et à faible revenu qui ont le plus besoin de programmes de formation financés par l'État y ont le moins accès.

Nos objectifs

L'enseignement postsecondaires (EPS) et la formation de grande qualité et financés par l'État sont essentiels pour favoriser la participation de citoyens engagés et bien informés qui possèdent les compétences nécessaires pour participer à une économie en évolution. Notre objectif est que tout le monde au Canada ait accès à un enseignement postsecondaire et à une formation abordables, de grande qualité et financés par le secteur public, alors que les travailleurs du secteur bénéficient de salaires et de conditions de travail équitables, et que le secteur contribue à des mesures urgentes et audacieuses pour lutter contre les changements climatiques.

Comment y parvenir

Le BFA 2020 élimine le Programme canadien d'épargne-études (1,39 milliard de dollars), le crédit d'impôt pour frais de scolarité (1,15 milliard de dollars), le crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts étudiants (22 millions de dollars) et le crédit canadien pour la formation (155 millions de dollars) et réaffecte ces fonds aux programmes et priorités suivants.

La Loi sur l'enseignement postsecondaire

Le BFA s'est toujours prononcé en faveur d'une Loi sur l'enseignement postsecondaire afin d'élaborer une vision claire et progressiste de l'enseignement postsecondaire au Canada et de fixer les paramètres d'un leadership solide et positif de la part du gouvernement fédéral. Tout comme la *Loi canadienne sur la santé* le fait pour les soins de santé, cette nouvelle loi sur l'enseignement devrait énoncer les principes fondamentaux de l'enseignement postsecondaire public au Canada, y compris l'universalité, l'accessibilité, l'abordabilité et l'administration publique.

La Loi sur l'EPS devrait également limiter le recours aux contrats temporaires et aux postes occasionnels, exiger un salaire égal pour un travail égal, établir un ratio salarial maximal pour les administrateurs, limiter l'influence des entreprises dans le secteur, réglementer le recrutement d'étudiants étrangers et énoncer les attentes en matière de politiques globales de durabilité dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

Un transfert dédié à l'enseignement et un complément à la recherche

Le BFA 2020 crée un transfert pour enseignement postsecondaire distinct du Transfert canadien en matière de programmes sociaux existant. Au coût de 2,7 milliards de dollars par année, le financement de l'EPS par étudiant est augmenté de 60 % pour rétablir le financement au niveau de 1993 (corrigé en fonction de l'inflation). Pour recevoir des fonds de transfert, les provinces et les territoires doivent accepter de respecter les conditions établies par la Loi canadienne sur l'EPS. Comme le recommande le rapport Naylor, le BFA 2020 ajoute également 185 millions de dollars par année au financement de la recherche pour combler l'écart entre le Canada et ses pays pairs.

Réduction des frais de scolarité, subventions plus importantes

Le BFA 2020 dépense 5,5 milliards de dollars par année pour éliminer les frais de scolarité pour tous les étudiants, en collaboration avec les provinces et les

territoires. Pour être admissibles à des fonds fédéraux, les provinces et les territoires doivent s'engager à verser des fonds de contrepartie et à respecter les principes de la Loi canadienne sur l'EPS. Le BFA élimine également les intérêts sur les prêts reçus dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), modifie le Programme d'aide au remboursement pour couvrir immédiatement les remboursements de la dette principale et prolonge la période de grâce de six mois après l'obtention du diplôme (lorsqu'aucun paiement n'est dû) aux étudiants à temps partiel, au coût de 650 millions de dollars par année pour le gouvernement. L'admissibilité aux bourses d'études canadiennes à temps plein est étendue aux étudiants des cycles supérieurs, et 1 250 nouvelles bourses d'études supérieures du Canada d'une valeur de 20 000 \$ par bourse sont offertes, au coût de 25 millions de dollars par année.

Mettre l'accent sur la formation linguistique

Le BFA 2020 fournit 10 millions de dollars pour appuyer l'élaboration de cours et de matériel linguistiques autochtones dirigés par les Autochtones au niveau postsecondaire. Un montant supplémentaire de 50 millions de dollars est consacré à l'amélioration de l'accès aux programmes en français et en anglais pour les nouveaux immigrants et les réfugiés.

La durabilité dans le secteur de l'enseignement postsecondaire

Dans le cadre d'une nouvelle stratégie d'enseignement postsecondaire verte décrite dans la Loi sur l'enseignement postsecondaire, afin d'être admissible au financement fédéral, les établissements d'enseignement postsecondaires devront élaborer une politique globale de durabilité couvrant la gouvernance, l'enseignement, l'infrastructure et les opérations des campus, les portefeuilles de finances et d'investissement, et la recherche. La stratégie prévoit 100 millions de dollars pour la recherche sur les changements climatiques et la durabilité, et pour le recyclage des travailleurs touchés par la transition vers une économie axée sur l'énergie renouvelable.

Meilleure collecte de données

Le BFA 2020 fournit 5 millions de dollars par année à Statistique Canada pour améliorer sa collecte de données sur les établissements d'enseignement postsecondaires. Ces fonds permettront de financer une enquête exhaustive auprès du corps professoral et du personnel, une enquête sur les minorités linguistiques et une enquête sur la santé mentale, le bien-être, la violence sexuelle et le harcèlement, qui comprend les étudiants et les travailleurs.

Formation et apprentissage

Les transferts fédéraux actuels en matière de formation sont fusionnés en un seul fonds de perfectionnement et de débouchés pour les travailleurs, avec un financement supplémentaire de 500 millions de dollars. Les provinces et les territoires sont tenus de consacrer ces fonds à la formation de tous les travailleurs, sans égard au niveau de revenu, à la participation à la population active ou à l'admissibilité à l'assurance-emploi, avec des seuils de dépenses minimums pour les travailleurs handicapés, les travailleurs âgés, les peuples autochtones, les nouveaux arrivants, les travailleurs à faible revenu et précaires, l'alphabétisation et les compétences essentielles. Le fonds couvrira les frais de scolarité, le remplacement du revenu, l'apprentissage et d'autres mesures de soutien pour garantir un droit efficace à l'apprentissage continu.

Le BFA 2020 exige en outre que les employeurs consacrent au moins 1 % de leur masse salariale à la formation et au perfectionnement, avec une amende de 2 % de la masse salariale pour non-conformité étant versée dans le fonds de perfectionnement et de débouchés pour les travailleurs. Enfin, le BFA établit un ratio d'apprentissage obligatoire pour tous les projets d'infrastructure et les contrats d'entretien fédéraux.

Garde d'enfants

Plan du BFA 2020

- Fournir aux provinces et territoires un financement conditionnel permettant de garantir à tous ceux qui en ont besoin des services de garde d'enfants abordables et de haute qualité.
- Augmenter d'un milliard de dollars par année le financement fédéral des services de garde d'enfants jusqu'à ce qu'il atteigne 1 % du PIB, soit le point de référence international pour le financement de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.
- Mettre pleinement en œuvre le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones.

Les arguments en faveur d'un investissement public dans un système de garde d'enfants de grande qualité, abordable et inclusif pour tous les Canadiens est si bien établi et si largement accepté que trois des quatre principaux partis nationaux au cours de la campagne électorale fédérale de 2019 ont pris des engagements généralement conformes au plan largement approuvé de la communauté des services de garde Un plan pour des services de garde éducatifs abordables pour tous¹. La majorité des électeurs canadiens ont appuyé ces partis. Le défi est de veiller à ce que des mesures importantes soient prises rapidement en matière de garde d'enfants.

Nos objectifs

Les services de garde d'enfants peuvent jouer un rôle essentiel en s'attaquant à quatre problèmes interreliés urgents auxquels notre pays est confronté aujourd'hui, à savoir la réconciliation, la faible croissance économique, l'urgence climatique et l'inégalité. Avec des politiques ambitieuses fondées sur des données probantes et un financement solide, les services de garde d'enfants peuvent :

- **promouvoir la réconciliation** — en aidant les peuples autochtones à rétablir leur capacité de prise en charge de l'avenir de leurs enfants, de leurs familles et de leurs collectivités grâce à la mise en œuvre du

Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones (AGJE);

- **s'ajuster au ralentissement de la croissance économique** — en assurant l'accès à des services de garde abordables afin qu'un plus grand nombre de mères puissent retourner sur le marché du travail après leur congé parental, ce qui contribue au PIB du Canada;
- **stimuler l'action sur l'urgence climatique** — en faisant d'importants investissements dans l'infrastructure publique des garderies locales et écologiques (accessibles à pied, à vélo et en transport en commun) et en créant de nouveaux emplois respectueux de l'environnement dans le domaine de l'éducation de la petite enfance;
- **accélérer la lutte contre les inégalités** — en veillant à ce que tous les enfants, les femmes et les familles, y compris ceux qui sont plus vulnérables ou exclus, bénéficient de services de garde inclusifs et de grande qualité.

Comment y parvenir

Financement

LE BFA 2020 augmente le budget de l'AGJE du gouvernement fédéral de 1 milliard de dollars par année sur 10 ans afin d'atteindre les normes de référence internationale et, grâce aux transferts aux provinces, aux territoires et aux communautés autochtones, d'atteindre l'objectif de services de garde inclusifs de grande qualité pour l'ensemble du Canada.

Soutien

LE BFA consacre une nouvelle allocation fédérale substantielle à la mise en œuvre intégrale du Cadre d'AGJE pour les Autochtones, afin que tous les enfants autochtones aient accès à des programmes d'AGJE enrichissants sur le plan spirituel, pertinents sur le plan culturel et de grande qualité.

Législation

Le gouvernement fédéral adoptera une loi qui enchâssera l'engagement du Canada à l'égard des garderies publiques et prévoira un droit d'accès pour tous les enfants. À l'instar de la *Loi canadienne sur la santé*, cette loi devrait énoncer les principes, les conditions et les mécanismes de reddition de comptes pour les paiements de transfert fédéraux aux provinces et aux territoires. Pour appuyer la mise en œuvre complète de cette loi, Le BFA 2020

établit et finance un Secrétariat national de l'AGJE pour diriger et coordonner le travail du gouvernement fédéral en matière d'AGJE.

Collaboration

Le BFA 2020 met en place des mécanismes pour que les provinces² et les territoires, en collaboration avec le secteur des services de garde, utilisent les fonds fédéraux pour réaliser des améliorations mesurables dans les domaines suivants :

- **la qualité**—en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie sur la main-d'œuvre afin de tenir compte des salaires, des conditions de travail et de l'éducation des travailleurs des services de garde;
- **l'accessibilité** (disponibilité) — en augmentant considérablement l'offre de services de garde autorisés de grande qualité, inclusifs et souples pour tous les groupes d'âge, au moyen d'une approche planifiée et gérée par le public;
- **l'abordabilité** — en fournissant un financement de fonctionnement direct pour s'assurer que les frais sont abordables pour les parents.

Notes

1 Pour lire le plan, visitez le site : timeforchildcare.ca.

2 Des arrangements spéciaux devraient être offerts au Québec parce ce qu'il n'est pas signataire au Cadre multilatéral d'AGJE et en reconnaissance de son statut spécial.

Immigration

Plan du BFA 2020

- Abroger le plafond annuel (actuellement 20 000 demandes par année) et l'exigence relative au revenu minimum pour le parrainage des parents et des grands-parents.
- Imposer une limite de 60 jours à la détention des immigrants et mettre fin à la détention des enfants et à leur séparation d'avec leur famille.
- Réformer les critères de sélection des immigrants pour que les étudiants étrangers aient accès à la résidence permanente.
- Retrait de l'Entente sur les tiers pays sûrs avec les États Unis.

Les limites annuelles de parrainage et les enquêtes sur les fausses déclarations liées au parrainage ont des répercussions négatives disproportionnées sur les résidents canadiens racialisés. Les immigrants récents gagnent 63 cents pour chaque dollar gagné par les travailleurs nés au Canada, tandis que le taux de faible revenu est de 31 % chez les immigrants récents, de 18 % chez les immigrants en général et de 13 % chez les non-immigrants. Les services d'aide à l'établissement des immigrants financés par le gouvernement fédéral ne sont offerts qu'aux demandeurs d'asile dont la demande d'asile a été accueillie (la situation est différente au Québec). Au cours de l'exercice 2018-2019, 8 781 personnes ont été placées en détention en raison de leur statut d'immigrant, dont 118 mineurs. Au moins 17 personnes sont décédées en détention aux fins de l'immigration depuis 2000. Les travailleurs migrants et les étudiants étrangers n'ont pas accès à la résidence permanente au Canada.

Nos objectifs

Les politiques fédérales en matière d'immigration, de citoyenneté, de réfugiés et de travailleurs migrants devraient être fondées sur les droits de la personne, la compassion et l'équité, alors qu'à l'heure actuelle, elles créent des obstacles à la résidence permanente, restreignent l'entrée en fonction du pays d'origine, et criminalisent beaucoup trop de nouveaux

arrivants au Canada ou les laissent se débrouiller seuls dans un marché du travail discriminatoire.

Comment y parvenir

Le BFA 2020 prend les mesures suivantes en ce qui concerne la politique sur les réfugiés, les programmes de parrainage, les programmes d'exécution de la loi et d'établissement en matière d'immigration, le soutien de la population active et les procédures de citoyenneté et d'admissibilité.

Parrainage

Le BFA 2020 abroge la limite annuelle de parrainage de la catégorie des parents (actuellement 20 000 demandes par année) et l'exigence relative au revenu minimum pour le parrainage de parents et de grands-parents. Ces deux mesures nuisent à la réunification des familles racialisées, étant donné que les Canadiens racialisés – en particulier ceux de l'Inde, de la Chine et d'autres pays du Sud – ont des résultats sur le marché du travail systématiquement inférieurs à ceux des Canadiens blancs.

Le BFA enjoint en outre à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) de cesser d'instituer des enquêtes sur fausses déclarations dans le cas des victimes de mauvais traitements en se fondant uniquement sur les allégations du répondant; supprime l'interdiction à vie de parrainage d'un membre de la famille non déclaré et révoque le paragraphe 117(9) du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*, qui stipule qu'une personne n'est pas un membre de la famille si elle n'a pas fait l'objet d'un contrôle par un agent des visas lorsque la personne qui le parraine a immigré au Canada.

Application

Bien que le nombre d'enfants en détention aux fins de l'immigration ait diminué récemment, les enfants sont détenus en moyenne plus longtemps qu'ils ne l'étaient l'an dernier ou l'année précédente. Malgré une directive du gouvernement exigeant que l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) mette fin à la détention d'enfants, cette pratique persiste et un nouvel établissement de détention de migrants en construction à Laval (Québec) – le troisième centre de ce genre au Canada – prévoit une nouvelle structure de jeux pour enfants¹. Le BFA 2020 impose une période limite de 60 jours pour la détention aux fins de l'immigration, met fin à la détention des enfants et à leur séparation de leur famille, met fin à la pratique de logement des

détenus aux fins de l'immigration dans les prisons canadiennes et interdit l'isolement cellulaire des détenus aux fins de l'immigration.

Le BFA enjoint en outre à IRCC de recueillir et de diffuser des données désagrégées sur les détentions liées à l'immigration, crée un organisme de surveillance indépendant des activités de l'ASFC (comme le propose le projet de loi C-98, qui n'a pas été adopté par le Sénat avant le déclenchement des élections de 2019), et impose un moratoire sur tous les renvois du Canada jusqu'à ce que toutes les réformes du système de détermination du statut de réfugié et du système d'immigration proposées par le BFA soient mises en œuvre. Le BFA 2020 met fin au régime de certificats de sécurité orwellien et à toutes les procédures d'expulsion qui s'y rattachent.

Services d'établissement des immigrants

Le BFA 2020 élargit les services d'établissement des immigrants financés par IRCC à toutes les personnes qui en ont besoin, y compris les étudiants étrangers, les demandeurs d'asile, les travailleurs migrants et les personnes ayant un statut d'immigrant précaire. Le BFA élimine la restriction de l'article 91 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* qui empêche les travailleurs de l'établissement dans des organismes sans but lucratif d'aider les clients à remplir les demandes et les formulaires liés à l'immigration et aux réfugiés. Le BFA veille également à ce que la formule nationale de financement de l'établissement assure un financement équitable pour les services dans les petites collectivités rurales et nordiques, les services francophones à l'extérieur du Québec et des organismes ethnoraciaux particuliers et mandatés par des femmes et des personnes LGBTQI2S.

Réfugiés

En vertu de l'Entente sur les tiers pays sûrs, le Canada et les États-Unis déclarent chacun l'autre pays sûr pour les réfugiés et ferment la porte à la plupart des demandeurs d'asile à la frontière canado-américaine. De nombreuses personnes qui cherchent refuge au Canada en sont venues à franchir la frontière en ayant recours à des moyens qui auraient pu compromettre leur sécurité. Le BFA 2020 retire le Canada de l'accord avec les États-Unis.

Le gouvernement fédéral a instauré d'autres modifications dans sa loi d'exécution du budget de 2019 qui réduisent considérablement les droits des demandeurs d'asile, y compris le droit à une audience équitable si le demandeur a déjà présenté une demande dans un autre pays avec lequel le Canada a conclu une entente d'échange de renseignements. Le BFA 2020

annule ces réformes et élimine la Politique de pays d'origine désignés (POD), qui discrimine les réfugiés en fonction de leur origine.

Discrimination sur le marché du travail

Les immigrants continuent d'être victimes de discrimination sur le marché du travail en raison du manque de reconnaissance de leurs titres de compétence par les employeurs et du racisme systémique. Le BFA 2020 élimine les obstacles systémiques à la reconnaissance des titres de compétences étrangers et investit dans des programmes d'intégration et d'emploi pour tous les immigrants, peu importe leurs titres de compétence.

Résidence permanente

Les résidents permanents du Canada sont interdits de territoire pour criminalité s'ils sont reconnus coupables de certaines infractions, même s'ils ont déjà purgé leur peine au criminel. Ainsi, ils peuvent être expulsés du Canada alors qu'un citoyen canadien reconnu coupable du même crime peut rester. Le BFA 2020 met fin au double châtement des noncitoyens inhérent aux règles actuelles d'interdiction de territoire pour criminalité au Canada.

Travailleurs migrants

La plupart des travailleurs migrants n'ont pas accès à la résidence permanente, ce qui les rend extrêmement vulnérables à l'exploitation. Une nouvelle mouture du Programme des aides familiaux résidants du Canada, présenté comme un projet pilote de cinq ans, comprend de nouvelles restrictions pour les participants et présente davantage d'obstacles à l'obtention de la résidence permanente. Le Canada continue de recruter un grand nombre de travailleurs migrants pour des emplois « temporaires » peu spécialisés et mal rémunérés. Toutefois ces emplois ont été maintenus pendant des décennies et ils sont loin d'être temporaires. Parallèlement, les contraintes excessives du programme économique pour l'immigration permanente excluent les travailleurs migrants peu qualifiés.

Le BFA 2020 élimine le niveau de compétence linguistique élevé (qui est récemment passé du niveau 5 des niveaux de compétence linguistique canadiens au niveau 7) et le deuxième examen médical (après avoir satisfait aux exigences de travail) auquel doivent se soumettre les aides familiaux et travailleurs domestiques pour devenir admissibles à la résidence permanente. Le BFA modifie également les exigences du programme d'immigration économique pour permettre aux travailleurs migrants d'arriver à titre de résidents permanents, et rend permanent le projet pilote de deux ans visant

à fournir un permis de travail ouvert aux travailleurs vulnérables, tout en veillant à ce que le programme soit appliqué de façon uniforme et comprenne les travailleurs qui ont quitté un employeur abusif.

Étudiants étrangers

De 2010 à 2018, le nombre d'étudiants étrangers au Canada a augmenté de plus de 150 p. 100. Ces étudiants paient des frais de scolarité plus élevés que les citoyens canadiens et les résidents permanents, et les établissements d'enseignement canadiens les considèrent comme une source lucrative de profits. Ces étudiants doivent souvent composer avec la pauvreté, le manque de logements adéquats, l'insécurité alimentaire, l'exploitation par des recruteurs sans scrupules, la désinformation ou l'insuffisance d'information des établissements d'enseignement, ainsi qu'avec le racisme et l'exploitation par des employeurs et des propriétaires de logement.

Le BFA 2020 élargit les voies d'accès à la résidence permanente pour les étudiants étrangers et impose un moratoire sur les renvois jusqu'à ce que toutes les réformes soient en place; veille à ce que les permis d'études pour étudiants étrangers soient délivrés seulement aux établissements d'enseignement reconnus et agréés et à ce les étudiants soient pleinement informés des options d'immigration avant de s'inscrire à l'établissement; offre une meilleure protection contre les recruteurs sans scrupules et veille à ce que les établissements d'enseignement soient tenus de fournir des services de soutien complets aux étudiants sans frais supplémentaires.

Citoyenneté

De 2011 à 2015, le gouvernement fédéral conservateur a augmenté les frais liés à la demande de citoyenneté de 100 \$ à 530 \$ et a ajouté un nouveau droit exigé pour la citoyenneté de 100 \$. Statistique Canada a constaté que depuis la mise en œuvre de ces modifications, le taux de citoyenneté a diminué, surtout chez les personnes à plus faible revenu. Le BFA 2020 élimine tous les droits exigés pour la citoyenneté, comme promis par le gouvernement fédéral actuel à la fin de 2019, qui représentent un coût estimatif de 100 millions de dollars par année. Le BFA dépense 10 millions de dollars de plus par année pour élargir l'Allocation canadienne pour enfants à tous les enfants vivant au Canada, peu importe la citoyenneté ou le statut d'immigrant de leurs parents.

Notes

1 Sequoia Kim, « On the Migrant Detention Centre » McGill Daily, 11 novembre 2019 : <https://www.mcgilldaily.com/2019/11/on-the-migrant-detention-centre/>.

Infrastructure et villes

Plan du BFA 2020

- Éliminer la Banque de l'infrastructure du Canada et la remplacer par une Banque de l'infrastructure publique du Canada financée et gérée par le secteur public.
- Créer un Fonds pour la transformation des infrastructures durables pour financer le transport en commun, la modernisation des bâtiments et d'autres projets nécessaires pour répondre à l'urgence climatique et créer de bons emplois verts.

Les investisseurs institutionnels de la Banque de l'infrastructure du Canada s'attendent à un rendement de 7 à 9 % de leurs investissements, alors que le gouvernement fédéral pourrait emprunter à un taux d'intérêt de 2,5 % pour payer les mêmes projets que ceux financés par la Banque. Le gouvernement Trudeau actuel et le gouvernement Harper précédent ont promis des dépenses d'infrastructure combinées de 190 milliards de dollars d'ici 2028, mais la formation brute de capital fixe en volume (en pourcentage du PIB) est en baisse au Canada depuis une décennie.

Nos objectifs

L'investissement public dans les infrastructures publiques essentielles — le transport en commun, les routes, l'énergie et l'eau, les hôpitaux, les écoles, les parcs, etc. — peut se faire plus rapidement et à meilleur marché s'il est financé et géré publiquement. La réalisation de projets publics est aussi la meilleure façon d'accorder la priorité à la durabilité, car les fonds peuvent être affectés à des projets, à des infrastructures et à des technologies qui rendent nos villes plus vertes et plus vivables, et nos économies plus équitables.

Comment y parvenir

LE BFA 2020 transforme la Banque de l'infrastructure du Canada pour en faire un fournisseur de prêts aux administrations municipales entièrement public pour des projets d'infrastructure essentielle et augmente le bassin

de financement fédéral stratégique disponible pour l'infrastructure verte, comme le transport en commun, qui réduit les émissions de gaz à effet de serre au Canada.

Créer une banque de l'infrastructure publique

Le gouvernement fédéral se trouve dans une situation financière privilégiée qui permet aux Canadiens de financer des projets d'infrastructure en empruntant de l'argent à des taux d'intérêt extrêmement bas de l'ordre de 2,5 % par année. Par ailleurs, la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) utilise une petite quantité de capitaux de démarrage publics pour attirer la participation d'acteurs du secteur privé qui s'attendent à des rendements élevés de 7 à 8 % sur leurs investissements.

Avec l'accélération des dépenses d'infrastructure au Canada, le modèle de la BIC — qui est essentiellement une variante du modèle de partenariat public-privé (PPP) boiteux et coûteux — fera en sorte que des milliards de dollars seront détournés des projets publics dans des profits corporatifs sans qu'ils ne soient exposés à des risques. L'une des façons dont les investisseurs privés de la BIC s'attendent à faire de l'argent, c'est en imposant des péages et d'autres frais d'utilisation sur l'infrastructure que leurs investissements aident à construire. Cette année qui marque le 20^e anniversaire de la vente de l'autoroute 407 en Ontario nous rappelle à quel point ce marché est défavorable à l'intérêt public.

L'autoroute 407 a été construite avec des fonds publics et vendue à des intérêts privés pour 3,1 milliards de dollars, une fraction de sa valeur, en 1998. Deux ans plus tard, la valeur de l'autoroute 407 avait doublé et, aujourd'hui, elle dépasse les 30 milliards de dollars et continue d'augmenter. Les Ontariens ont payé pour construire l'autoroute, ont reçu très peu de bénéfices de la vente et continuent de payer 900 millions de dollars par année en péages pour l'utiliser¹. Les hôpitaux, les usines de traitement de l'eau et d'autres grands projets détenus en PPP interfèrent également avec ce qui devrait être une simple question de déterminer les infrastructures nécessaires, de les construire le plus efficacement possible et de laisser le public en profiter pendant des décennies.

Depuis la création de la Banque en 2017, seulement une poignée de projets a vu le jour, et quelques autres en sont à l'étape de la planification. En 2019, le chef des placements de la Banque a démissionné de ses fonctions en mentionnant sa frustration à l'égard de la lenteur des approbations². La BIC offre un fond dont les villes n'ont pas besoin et qu'elles n'utilisent pas parce que son utilisation n'a pas de sens.

Le BFA 2020 remplace la BIC par une Banque de l'infrastructure publique du Canada responsable et transparente, sans frais supplémentaires par rapport aux affectations actuelles, investie du mandat de fournir des prêts à faible coût aux municipalités pour des projets d'infrastructure. Conformément à la stratégie nationale de décarbonisation du BFA (voir le chapitre sur la transition équitable et la stratégie industrielle), un centre d'expertise hébergé au sein de la Banque se spécialisera dans la planification des infrastructures et la gestion des actifs et fournira des analyses sur les répercussions économiques, sociales et environnementales de tous les projets.

Fonds de transformation de l'infrastructure durable

Un grave manque d'investissement dans les infrastructures publiques du Canada depuis 30 ans a entraîné une dégradation et une détérioration qui atteignent des niveaux critiques. Une série d'annonces budgétaires faites au cours de la dernière décennie ont tenté de résoudre la crise, les deux plus importantes étant le Nouveau Plan Chantiers Canada du gouvernement Harper et le plan Investir dans le Canada du gouvernement Trudeau. Ensemble, ces deux initiatives promettaient des dépenses d'infrastructure de 190 milliards de dollars d'ici 2028. Aussi élevées qu'elles puissent paraître, après autant de négligence, ces dépenses représentent un strict minimum de l'investissement vraiment nécessaire, la formation brute de capital fixe en volume (en pourcentage du PIB) ayant diminué au Canada au cours des 10 dernières années.³³

L'ampleur du problème d'infrastructure dépasse le simple besoin de ponts et de routes à des fins commerciales. L'urgence climatique exige que la politique publique joue un rôle plus important en matière d'atténuation et d'adaptation. En faisant les bons choix aujourd'hui, nous déterminerons dans quelle mesure nous sommes capables d'atteindre les cibles d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du Canada et de contribuer activement à un avenir durable.

Le BFA 2020 augmente le financement à court terme des infrastructures publiques essentielles, priorise les projets qui permettront de réduire le plus possible les émissions de GES et décourage le développement à forte intensité de carbone. Le BFA complète les engagements fédéraux existants de six milliards de dollars par année sur trois ans pour élargir la portée des projets et accélérer l'élaboration de nouveaux projets conformes à la Stratégie nationale de décarbonisation.

Le Fonds pour la transformation des infrastructures durables fournira des ressources pour des projets ambitieux dans les catégories suivantes.

- **Élargissement du transport en commun**, y compris les voies cyclables, dans le but de réduire le temps de déplacement et d'augmenter le nombre de personnes utilisant le transport en commun.
- **Élargissement des projets d'électricité propre et d'infrastructure sans émissions**, y compris dans la production et le transport de l'énergie et dans le réseau de transport.
- **Élargissement des efforts d'adaptation de l'infrastructure** pour se préparer à des phénomènes météorologiques plus fréquents et extrêmes.
- **Projets d'efficacité des ressources** qui prolongent la durée de vie des produits, augmentent la capacité de recyclage et détournent les déchets des sites d'enfouissement.
- **Projets énergétiques de quartier** qui augmentent la production centralisée d'énergie thermique pour le chauffage et l'eau chaude.
- **Expansion du train à grande vitesse** pour des déplacements interurbains plus efficaces dans le corridor Windsor-Toronto-Québec, ainsi que Calgary-Edmonton, Vancouver-Portland, et partout ailleurs où cela est logique.
- **Limitation de l'étalement urbain et encouragement au réaménagement de friches industrielles** afin d'encourager le nettoyage et la réutilisation des terres urbaines existantes.

Notes

1 Linda McQuaig, « Birth of a Fiasco: How the Ontario Tories completely botched the sale of Highway 407 », *Toronto Star*, 1^{er} septembre 2019.

2 Bill Curry, « Canada Infrastructure Bank executive Nicholas Hann resigns amid growing industry frustration with pace of project approvals », *The Globe and Mail*, 30 juillet 2019.

3 Statistique Canada, Tableau 36-10-0108-01, Formation brute de capital fixe, trimestriel, Canada (x 1 000 000)

Les jeunes

Plan du BFA 2020

- Introduire une initiative pour les jeunes travailleurs afin de les aider à faire la transition vers le marché de l'emploi; renforcer l'application des lois existantes; mettre pleinement en œuvre les règles fédérales concernant les stages non rémunérés; recueillir de meilleures statistiques sur l'emploi chez les jeunes.
- Créer un fonds de 500 millions de dollars pour aider les collèges et les universités à se doter des outils nécessaires pour relever les défis en santé mentale.
- Examiner le Code canadien du travail et la Loi sur l'assurance-emploi afin de déterminer si les lois reflètent adéquatement les réalités croissantes du travail précaire et de l'économie à la demande

Le travail précaire et non assuré est en hausse chez les jeunes travailleurs, en particulier les jeunes migrants et étudiants étrangers. La santé mentale des jeunes reste un grand défi dans les campus collégiaux et universitaires. Les politiques publiques n'intègrent aucune mesure d'équité intergénérationnelle et ne tiennent pratiquement pas compte des besoins des jeunes générations.

Nos objectifs

Des données plus complètes sur l'expérience des jeunes sur le marché du travail peuvent être un bon catalyseur de réformes en matière de politiques et de droit du travail afin de s'attaquer à la précarité croissante et à la détérioration de la santé mentale parmi les jeunes Canadiens.

Comment y parvenir

Le Budget fédéral alternatif 2020 comporte une stratégie multiministérielle pour l'amélioration des perspectives de vie et de travail des jeunes Canadiens, qui auront des retombées favorables importantes pour l'économie dans son ensemble.

La santé mentale des jeunes

Le système de santé mentale du Canada devrait être adapté aux nouveaux problèmes de santé mentale des jeunes, qui ont trait à l'endettement trop élevé des étudiants, à un marché du travail incertain et à la croissance des emplois précaires.

Le Budget fédéral alternatif 2020 comprend l'affectation de 500 millions de dollars par année pour aider les collèges et les universités à embaucher des conseillers et des psychologues de première ligne afin de traiter la crise de santé mentale sur les campus canadiens. Santé Canada coordonnera ses efforts avec la Commission de la santé mentale du Canada, les ministères provinciaux de la Santé et d'autres intervenants en vue de cerner les lacunes sur le plan des services de soins partout au pays comme étape préliminaire au versement d'un financement visant à combler ces lacunes (voir le chapitre Soins de santé).

Initiative pour les jeunes travailleurs

Le Budget fédéral alternatif 2020 lance une Initiative des jeunes travailleurs composée des six éléments suivants.

Examiner les dispositions législatives sur la sécurité du revenu et le travail

Le Code canadien du travail et la *Loi sur l'assurance-emploi* ne sont pas adaptés aux réalités du marché du travail que sont les emplois précaires et atypiques et ils doivent être mis à jour pour prendre en compte les expériences des jeunes travailleurs. Le Budget fédéral alternatif 2020 accorde à Emploi et Développement social Canada (EDSC) sept millions de dollars sur deux ans pour la création d'un groupe d'experts qui étudiera la réforme des lois canadiennes en droit du travail de manière à établir une meilleure correspondance avec le cycle du travail.

Conseil de la planification relative au marché du travail des jeunes

Le Budget fédéral alternatif 2020 met sur pied un Conseil de la planification relative au marché du travail des jeunes au coût de 30 millions de dollars pour assurer que les gens sont appariés aux emplois et que les employeurs assument davantage la responsabilité de la formation des employés. Le Conseil coordonnera, avec Statistique Canada, la collecte de données quantitatives sur les possibilités d'emploi, les caractéristiques du marché du travail, les stages non rémunérés, les expériences des étudiants étrangers, et les taux de placement des établissements d'enseignement postsecondaire

publics et privés, ou le Conseil les réunira lui-même, ainsi que des données qualitatives au sujet des expériences des jeunes sur le marché du travail. Le Conseil visera à déterminer les causes de la réduction des salaires, des violations des normes du travail et de la précarité des jeunes sur le marché du travail et à concevoir des interventions ciblées.

Une taxe de formation pour les grandes entreprises

Les entreprises qui investissent dans la formation de leurs employés seront plus susceptibles de conserver ces employés de façon permanente et à temps plein. Le Budget fédéral alternatif 2020 charge le gouvernement fédéral de promulguer des lois exigeant que toutes les entreprises dont la masse salariale dépasse 250 000 \$ investissent l'équivalent de 1 % de leur masse salariale dans la formation des jeunes employés¹. Les entreprises qui ne respecteront pas ce montant devront payer la différence dans le composant des jeunes travailleurs d'un nouveau Fonds des possibilités et du perfectionnement des travailleurs.

Fonds de renouvellement des effectifs

Le Conseil de planification du marché du travail pour les jeunes fera la promotion d'un Fonds de renouvellement de l'effectif de 100 millions de dollars dont il supervisera le versement de l'argent. Le fonds offrira de l'aide financière aux entreprises qui pratiquent le partage d'emplois entre les travailleurs en âge de prendre leur retraite et les nouveaux employés, où les travailleurs âgés travaillent volontairement à mi-temps et touchent la moitié de leur salaire pour faire fonction de mentors auprès des nouveaux employés pendant les trois années précédant leur retraite. Les fonds serviront à couvrir les coûts d'intégration des nouveaux employés et à compléter les salaires.

Ouvrages publics pour jeunes travailleurs

Tous les projets d'infrastructure financés par la nouvelle Banque de l'infrastructure du gouvernement fédéral (voir le chapitre L'infrastructure et les villes) réserveront au moins le quart des emplois qu'ils créent aux jeunes travailleurs. Au moins 10 à 20 % de tous les emplois créés par ces projets seront réservés aux jeunes travailleurs des groupes qui ont toujours été marginalisés.

Renouvellement des stages financés par le fédéral

Le gouvernement fédéral versera 325 millions de dollars par année à des organismes sans but lucratif pour 20 000 stages de six mois à un taux d'au moins 15 \$/heure ou au salaire minimum provincial (selon le plus élevé).

Meilleures données sur la main-d'œuvre

Le Budget fédéral alternatif 2020 enjoint à Statistique Canada de recueillir plus de données sur les jeunes travailleurs en ce qui a trait aux stages non rémunérés, aux emplois précaires (p. ex. temps partiel par rapport à temps plein, type de contrat, entrepreneuriat indépendant, travail autonome, heures travaillées, etc.), à aux dettes et au niveau d'endettement des étudiants, au travail non rémunéré, au bénévolat, et au nombre de jeunes non engagés dans des études, un emploi ou une formation. Ces renseignements, qui seront recueillis par l'intermédiaire de l'Enquête sur la population active, aideront à avoir un aperçu de la façon dont la précarité influe sur l'économie canadienne et la composition de la main-d'œuvre.

Les stages et le Code canadien du travail

Le Budget fédéral alternatif 2020 apporte des modifications au Code canadien du travail afin d'éliminer complètement les stages non rémunérés, sous quelque forme que ce soit, dans les secteurs sous réglementation fédérale. Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, trouvera des façons de déterminer les employeurs qui embauchent des stagiaires non rémunérés, qui classifient mal les jeunes travailleurs ou qui exploitent les jeunes travailleurs migrants ou étudiants étrangers et de pénaliser toute pratique illégale en vertu d'une version modifiée du Code canadien du travail.

Le Budget fédéral alternatif établit également des unités régionales conjointes au coût de 20 millions de dollars par année dans le Programme du travail d'EDSC, l'Agence du revenu du Canada, et les organismes de réglementation du travail provinciaux chargés de mener des inspections proactives et de mettre en œuvre le Code canadien du travail et les autres lois pertinentes.

Notes

¹ Tom Zizys. 2014. *Better Work : The Path to Good Jobs is Through Employers*, Toronto : Metcalfe Foundation

Logements abordables et itinérance

Plan du BFA 2020

- Bonifier le Fonds national de co-investissement pour le logement en y ajoutant trois milliards de dollars
- supplémentaires de subventions annuelles pour les nouvelles constructions et les réparations des logements existants.
- Affecter deux milliards de dollars par année à la construction de nouveaux logements supervisés pour les populations vulnérables.
- Doubler la contribution fédérale à l'Allocation canadienne pour le logement.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux dépensent au moins 2:1 plus que le gouvernement fédéral dans le logement.¹ Le directeur parlementaire du budget du Canada prévoit que les dépenses fédérales en matière de logement diminueront (par rapport au PIB) pendant la prochaine décennie.² Partout au Canada, pour chaque dollar investi par le gouvernement fédéral dans la lutte contre l'itinérance, 13 \$ sont investis par d'autres entités, principalement les gouvernements provinciaux et les administrations municipales.³

Nos objectifs

Nous avons les moyens de nous attaquer véritablement à la crise de l'abordabilité du logement au Canada en renforçant la Stratégie nationale sur le logement du gouvernement fédéral, en construisant plus de logements supervisés et d'habitations à loyer modéré, et en rendant les loyers plus abordables.

Comment y parvenir

Le BFA 2020 ajoute 5,25 milliards de dollars par an aux dépenses actuelles du gouvernement fédéral allouées au logement et à l'itinérance dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement.

Bonifier le Fonds national de co-investissement pour le logement

Un élément central de la Stratégie nationale sur le logement est le Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCL), qui devrait produire 6 000 nouveaux logements et réparer jusqu'à 24 000 logements par an sur une période de dix ans, à un coût de 15,9 milliards de dollars pour le gouvernement. Ce montant se divise en une enveloppe de 4,7 milliards de dollars accordée aux subventions d'investissement — environ la moitié de cette somme sert à financer des réparations et la moitié de nouvelles constructions — et une enveloppe de 11,2 milliards de dollars pour des prêts à faible taux d'intérêt de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Le financement du FNCL peut aider les fournisseurs de logements à but non lucratif ainsi que les promoteurs de logements locatifs privés. On lui reproche toutefois un financement insuffisant (qui accorde surtout des prêts et moins de subventions), ne permettant pas de rendre les loyers abordables pour les locataires à faible revenu. Il n'est pas prévu que les gouvernements provinciaux et territoriaux partagent les coûts à égalité avec le gouvernement fédéral, mais une certaine aide de leur part est nécessaire.

Le BFA 2020 bonifie le fonds en ajoutant 3 milliards de dollars de subventions par an à ce qui a déjà été engagé par le gouvernement fédéral. La moitié de cette nouvelle enveloppe réservée aux subventions servira à financer des réparations (à raison de 35 000 \$ par logement), tandis que l'autre moitié financera de nouvelles constructions (à raison de 200 000 \$ par logement). Par conséquent, environ 7 500 nouveaux logements seront construits et environ 43 000 logements seront réparés chaque année, en plus des prévisions actuelles de la Stratégie nationale sur le logement.

Fonds d'immobilisations pour le logement supervisé

Les logements supervisés désignent des logements spécialisés qui offrent un soutien professionnel sur place, par exemple des travailleurs sociaux, à des populations vulnérables. La Stratégie nationale sur le logement ne contient aucune disposition particulière sur le logement supervisé, bien que l'un des objectifs déclarés de la stratégie soit de réduire l'itinérance chronique de 50 %. C'est pourquoi le BFA 2020 accorde 2 milliards de dollars par an en

fonds d'immobilisations pour la construction de 10 000 logements supervisés par an, au taux unitaire de 200 000 \$.

Une grande partie de l'enveloppe servira à loger des personnes qui ont vécu une longue expérience d'itinérance, des personnes ayant de graves handicaps physiques et des personnes souffrant de graves problèmes de santé mentale. Pour obtenir des fonds fédéraux, les provinces et les territoires devront, d'une part, fournir des financements supplémentaires garantissant des loyers abordables pour les locataires à faible revenu (par exemple, allocations au logement ou suppléments au loyer) et, d'autre part, rémunérer le personnel de soutien professionnel desservant la sous-population en question.

Aide au loyer

Au cœur de la Stratégie nationale sur le logement se trouve le lancement prévu, en 2020, de l'Allocation canadienne pour le logement (ACL). Cette prestation consistera en une aide financière pour aider les ménages à faible revenu à payer le loyer de logements privés et sociaux. Le gouvernement fédéral estime qu'elle coûtera 4 milliards de dollars sur huit ans (dont la moitié proviendra des provinces et des territoires) et qu'en moyenne, chaque bénéficiaire recevra une aide de 2 500 \$ par an. Le BFA 2020 double la contribution fédérale, pour un coût de 250 millions de dollars par an en plus des allocations actuelles, dans la perspective que les provinces et les territoires accordent le niveau le plus élevé de financement de contrepartie.

Notes

1 Le calcul a été réalisé par Focus Consulting.

2 Segel-Brown, Beg. (2019). *Dépenses fédérales de programmes consacrées à l'abordabilité du logement*. Extrait du site Web du Bureau du directeur parlementaire du budget : <https://www.pbo-dpb.gc.ca>

3 Emploi et Développement social Canada. (2018). *Évaluation de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance : Rapport final*. Tiré du site Web du gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca>

Pauvreté

Plan du BFA 2020

- Créer un nouveau Dividende de la dignité de 1 800 \$ pour lutter contre la pauvreté extrême.
- Soutenir les efforts provinciaux de réduction de la pauvreté par un transfert annuel de 4,5 milliards de dollars.
- Rendre remboursable le crédit d'impôt pour personnes handicapées.
- Éliminer la pauvreté (selon la mesure du faible revenu après impôt) d'ici 2030.

Entre 3,7 et 5,9 millions de Canadiens vivaient dans la pauvreté en 2017, et le nombre d'utilisateurs des banques alimentaires est passé de 860 000 en mars 2016 à 1,1 million en mars 2018. Environ 35 000 Canadiens sont sans abri au cours d'une nuit donnée et plus de 235 000 vivent une forme ou une autre d'itinérance au cours de l'année. Les taux de pauvreté sont beaucoup plus élevés chez les Autochtones, les immigrants récents, les personnes racialisées, les femmes âgées, les parents seuls et les personnes handicapées. Les objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement fédéral, « Une chance pour tous », étaient si modestes qu'ils avaient été atteints avant l'annonce de la stratégie en août 2019.

Nos objectifs

Bien qu'il fût prometteur de voir le gouvernement fédéral s'engager à l'égard d'un cadre des droits de la personne dans sa stratégie de réduction de la pauvreté de 2019, aucune nouvelle initiative n'a été annoncée à l'époque, et la mesure officielle de la pauvreté adoptée (la mesure du panier de consommation) sous-estime le taux et l'ampleur de la pauvreté au Canada.

L'élimination pure et simple de la pauvreté devrait être une priorité absolue, sinon la plus élevée, de tout gouvernement. Le BFA 2020 positionne le Canada pour qu'il réussisse à réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici 2025 — cinq ans avant l'objectif du gouvernement actuel — et éliminer la pauvreté, fondée sur la mesure du faible revenu, d'ici 2030.

Dans les deux ans suivant le BFA 2020, chaque résident du Canada aura un revenu qui atteindra au moins 75 % de la mesure de faible revenu après impôt; le gouvernement aura élaboré une stratégie de lutte contre la pauvreté adaptée à la culture avec les peuples autochtones; et le nombre de Canadiens qui déclarent souffrir de la faim et de l'insécurité alimentaire sera réduit de moitié. D'ici 10 ans, il y aura des logements de qualité et abordables pour tous ceux qui en ont besoin.

Comment y parvenir

Le BFA 2020 établit des cibles et des calendriers rigoureux de lutte contre la pauvreté, avec la contribution de ceux qui ont vécu la pauvreté, et met en place de solides mécanismes de reddition de comptes et de rapports publics pour faire en sorte que la stratégie progresse dans les délais prévus. L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) est utilisée à chaque étape pour veiller à ce que les personnes ayant de multiples obstacles et identités croisés ne soient pas exclues.

Les mesures suivantes, qui complètent les politiques de lutte contre la pauvreté ailleurs dans le BFA 2020, sont essentielles pour atteindre notre objectif d'éliminer la pauvreté d'ici 2030.

Pauvreté autochtone

Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées exhorte à tous les gouvernements d'appuyer le financement à long terme des services dirigés par les Autochtones pour les femmes, les filles et les personnes LGBTQI2S+ autochtones qui font face à la pauvreté et à des obstacles socioéconomiques empêchant l'exercice de leurs droits fondamentaux et équitables. Les répercussions de la colonisation et du génocide des peuples autochtones, des traumatismes intergénérationnels et des années de compressions dans les transferts gouvernementaux et les services sociaux ont créé une pauvreté complexe dont l'élimination exige des mesures de soutien communautaires (par exemple pour les personnes en quête d'éducation, de formation et d'un travail décent).

L'entrée en vigueur de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* est porteuse de promesses, car elle préviendra le retrait des enfants des Premières Nations de leur famille en fonction des niveaux de pauvreté. Comme le préconise la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada, le BFA 2020 règle toutes les décisions en instance du Tribunal canadien des droits de la

personne concernant les retraits passés d'enfants de leur famille et engage le gouvernement à mettre fin au financement discriminatoire des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, comme l'a demandé le plan Spirit Bear.

Surveillance de la pauvreté

Le BFA 2020 rétablit le Conseil national du bien-être social (ou un organisme indépendant semblable) avec un budget de 10 millions de dollars par année. Le Conseil est chargé de surveiller la pauvreté, de faire rapport annuellement au public et au Parlement, et de tenir le gouvernement fédéral responsable de l'atteinte de ses objectifs en matière de réduction de la pauvreté.

Transferts accrus aux provinces et aux territoires

Le BFA 2020 instaure un transfert annuel de 4,5 milliards de dollars (en plus du Transfert canadien en matière de programmes sociaux) aux provinces et aux territoires pour accroître les prestations d'aide sociale et lie le financement à l'atteinte de cibles rigoureuses de réduction de la pauvreté. Le transfert a pour but de s'assurer que la plus grande partie de ces fonds aident les provinces à augmenter considérablement les taux des prestations d'aide sociale et d'invalidité et l'accès à celles-ci.

Les fonds de la première année devraient servir à augmenter les prestations d'aide au revenu et à élargir l'admissibilité. Au cours des années suivantes, seuls les provinces et les territoires qui augmentent les prestations et démontrent des progrès dans leurs plans de réduction de la pauvreté continueront de recevoir ce nouveau soutien fédéral.

Le BFA enjoint au gouvernement de décréter des normes nationales minimales en matière d'aide provinciale au revenu, liées au Transfert canadien en matière de programmes sociaux, afin de garantir une aide sociale accessible et appropriée, fournie rapidement aux personnes, quelle que soit leur province d'origine, leur statut de citoyenneté ou si elles ont récemment quitté une réserve des Premières Nations.

Un nouveau Dividende de la dignité

Le BFA introduit un nouveau Dividende de la dignité s'inspirant du crédit pour TPS qui sortira de la pauvreté 370 000 personnes à faible revenu, en particulier des personnes seules, des personnes handicapées et des enfants. Le Dividende de la dignité, qui augmentera en fonction de l'inflation, fournirait 1 840 \$ par adulte et par enfant au cours de la première année et cible les

personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Le taux de récupération sera de 15 % lorsqu'une famille gagne plus de 2 500 \$ par année.

À 4,6 milliards de dollars par année, le nouveau dividende, qui sera versé à toutes les personnes à faible revenu, peu importe le type de famille, représente la dépense la plus importante de notre plan d'action pour la réduction de la pauvreté. Combinée aux augmentations du transfert pour l'aide sociale du BFA 2020, cette mesure réduira le taux de pauvreté de 10 % au cours de la première année.

Revenus et salaire minimum plus élevés

Le BFA 2020 fixe le salaire minimum fédéral à 60 % du salaire horaire médian (ajusté annuellement) et offre des avantages supplémentaires adéquats aux travailleurs au salaire minimum fédéral. Les contrats du gouvernement conclus avec les syndicats du secteur public seront limités aux employeurs qui versent un salaire de subsistance au personnel direct et contractuel, selon la méthode du salaire de subsistance adoptée par le CCPA et Families for a Living Wage Canada.

Élargir le crédit d'impôt pour personnes handicapées à tous ceux qui en ont besoin

À un coût de 370 millions de dollars par année, le BFA 2020 rend remboursable le crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées (il est actuellement non remboursable) au montant maximal actuel, de sorte que, comme la TPS, le crédit est versé aux personnes admissibles, même si leur revenu est faible au point qu'elles ne paient pas d'impôt sur le revenu.

Augmenter la pension alimentaire pour enfants

Le BFA 2020 continue d'augmenter le montant de base de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) au besoin pour s'assurer de réduire la pauvreté chez les enfants de 50 % d'ici 2020. Une attention particulière est accordée pour s'assurer que la prestation parvienne pleinement aux enfants autochtones, en particulier ceux qui vivent dans les réserves, et aux enfants de parents qui n'ont pas le statut d'immigrant régulier.

Sécurité du revenu accrue pour les Canadiens âgés

Comme nous l'avons vu dans le chapitre sur les Canadiens âgés, le BFA 2020 augmente la prestation complémentaire au Supplément de revenu garanti (SRG) pour les aînés à faible revenu. Il augmente également les prestations mensuelles d'invalidité du Régime de pensions du Canada, élargit la définition

d'invalidité et assouplit les critères d'admissibilité pour faire en sorte qu'un plus grand nombre de personnes handicapées au Canada soient admissibles.

Enfin, le BFA enjoint au gouvernement de collaborer avec les provinces pour utiliser les rôles de l'aide sociale et d'autres données afin de déterminer toutes les personnes qui ont droit à ces prestations supplémentaires non fiscales décrites dans le présent chapitre, y compris l'ACE, le Dividende de dignité et le crédit d'impôt remboursable pour personnes handicapées.

Personnes âgées et retraite

Plan du BFA 2020

- Faire d'importants nouveaux investissements dans l'infrastructure des soins de longue durée.
- Construire une infrastructure de services de soins à domicile pour aider les adultes âgés dans leur milieu de vie actuel.
- Prévoir une exemption dans le Régime de pensions du Canada pour permettre aux aînés à faible revenu de conserver une plus grande partie de leurs transferts essentiels.
- Hausser le Supplément de revenu garanti de 1 000 \$ pour les adultes âgés célibataires et de 3 000 \$ pour les couples d'adultes âgés afin de réduire la pauvreté chez les adultes âgés.

Le logement est un enjeu crucial pour les aînés. La fourniture de soins professionnels et informels impose un lourd fardeau à de nombreux Canadiens et Canadiennes. Il est souvent difficile d'obtenir des financements pour fournir du soutien social aux personnes âgées. Les personnes âgées, en particulier les femmes âgées célibataires, sont de plus en plus pauvres.

Nos objectifs

Les Canadiens et les Canadiennes âgés devraient pouvoir compter sur l'aide de leur gouvernement pendant leur retraite et leurs vieux jours, quel qu'ait été leur revenu pendant leurs années d'activité.

Comment y parvenir

Le BFA 2020 prévoit de nouveaux investissements importants dans l'infrastructure des soins de longue durée et dans les services pour personnes âgées là où elles vivent actuellement. Il modifie les paiements du Régime de pensions du Canada, du Supplément de revenu garanti et de la pension de la Sécurité de vieillesse pour augmenter les transferts et réduire la pauvreté chez les aînés à faible revenu.

Améliorer les soins de santé et le soutien aux personnes âgées

Le logement signifie plus qu'un lieu où habiter. De nombreux aînés se voient refuser des services de soins à domicile en raison de la combinaison de problèmes de santé mentale et physique liés à la marginalisation vécue toute leur vie, de déficits financiers, de pièges structurels et du manque de capacité des organismes gouvernementaux à répondre aux besoins de certaines personnes en matière de comorbidité. Les services de logement pour aînés doivent être inclusifs.

Le BFA 2020 charge le gouvernement d'examiner les possibilités financières d'augmentation de l'abordabilité et de l'accessibilité de logements prenant en charge le bien-être physique, mental, social et spirituel des personnes âgées. Par exemple, une partie de l'Allocation canadienne d'aide au logement, qui est doublée par le BFA 2020 (voir le chapitre sur le logement), doit être versée aux aînés à faible revenu. Le BFA investit également dans les infrastructures de soins continus en partenariat avec les provinces et les territoires (voir le chapitre sur les soins de santé).

La fourniture de soins professionnels et informels est de plus en plus importante pour les personnes âgées du Canada. Selon Statistique Canada, environ le tiers des Canadiens et Canadiennes âgés de 45 ans et plus s'occupaient d'une personne âgée en 2008-2009.¹ Le BFA 2020 prolonge le financement des soins à domicile au-delà de la date limite prévue de 2020, pour un coût de 900 millions de dollars par an (voir le chapitre sur les soins de santé). Il lance également un examen exhaustif des systèmes de soins à domicile, portant sur la nature des services, la souplesse de la prestation, la collaboration avec les fournisseurs de soins de santé et l'importance accordée aux préférences des aidants naturels.

Afin de réduire les difficultés financières pour les aidants naturels (les membres de la famille ou les amis, par exemple), le BFA 2020 élargit les prestations pour proches aidants de l'assurance-emploi au-delà des soins palliatifs, pour y inclure les soins de longue durée fournis par des aidants naturels. Le BFA modifie également le crédit d'impôt aux aidants naturels et le crédit d'impôt pour aidants familiaux pour les rendre remboursables afin qu'ils profitent aux Canadiens et Canadiennes à faible revenu.

Développer le soutien social aux personnes âgées

Dans son budget de 2019, le gouvernement fédéral a augmenté le financement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés de 20 millions de dollars par an, dont 15 millions de dollars pour des projets communautaires. Ce financement aide les organismes communautaires, dont le fonctionnement

est souvent assuré par des bénévoles qui sont eux-mêmes des personnes âgées, à proposer des programmes (agissant souvent hors du champ de compétence des organismes sociaux) s'attaquant aux problèmes de santé mentale, de toxicomanie, d'isolement social et de malnutrition chez les personnes âgées.

Souvent, il manque à ces organismes dirigés par des bénévoles l'expérience nécessaire à la rédaction de propositions, à la budgétisation ou à la présentation de rapports au gouvernement sur l'utilisation des fonds publics. C'est pourquoi le BFA 2020 accorde 15 millions de dollars de plus par an au programme pour aider les bénéficiaires à embaucher du personnel de soutien administratif.

Augmenter les revenus des personnes âgées

Les Canadiens et Canadiennes à faible revenu cotisent au Régime de pensions du Canada (RPC) toute leur vie, mais une fois qu'ils prennent leur retraite, ces cotisations durement gagnées sont récupérées du Supplément de revenu garanti (SRG), à un taux pouvant atteindre 50 % du montant versé au RPC. Le BFA 2020 exempte la première tranche de 2 500 \$ de revenu du RPC du calcul du SRG, évitant ainsi la récupération au taux élevé de 50 %, ce qui entraîne un coût de 3,3 milliards de dollars par an pour le gouvernement. Il indexe également les augmentations des paiements de la pension de la Sécurité de vieillesse (SV) à la croissance moyenne des salaires industriels plutôt qu'à celle de l'indice des prix à la consommation généralement plus faible, ce qui représente un coût de 260 millions de dollars par an.

Bien qu'il soit important d'améliorer la pension de la Sécurité de vieillesse pour les personnes de plus de 75 ans, le Supplément de revenu garanti peut mieux cibler le revenu de retraite pour le diriger vers les personnes qui en ont le plus besoin, à savoir les aînés vivant sous le seuil de pauvreté. Le BFA 2020 augmente le montant « complémentaire » du SRG de 3 000 \$, ce qui permet de mieux aligner les montants des prestations entre les personnes âgées célibataires et celles vivant en couple. Le BFA engage 2,4 milliards de dollars de plus par an pour ajouter 1 000 \$ à la « prestation complémentaire » du SRG pour les personnes âgées vivant seules (généralement des femmes), afin de réduire davantage le taux de pauvreté dans ce groupe et de leur permettre de vivre dignement.

Notes

1 Statistique Canada, « Soins informels aux personnes âgées », *Rapports sur la santé*, vol. 23, n° 3. Consulté sur la page : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2012003/article/11694-fra.htm>.

Protection de l'environnement

Plan du BFA 2020

- Renforcer et élargir les programmes de réduction des émissions.
- Supprimer toutes les subventions directes et indirectes pour l'exploration, l'exploitation et le transport de combustibles fossiles.
- Contribuer à la juste part du Canada au financement global pour le climat.
- Fournir un financement supplémentaire pour la gestion des substances toxiques, y compris les pesticides.

Le Canada se trouve à un tournant en matière d'urgence climatique mondiale et de crise de la biodiversité.¹ Les Canadiens et les Canadiennes ont déjà dû faire face à des inondations, des incendies et d'autres perturbations écologiques liées aux changements climatiques, dont des conséquences encore plus graves se profilent à l'horizon. Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle essentiel dans la démonstration de la durabilité environnementale et de la justice climatique sur la scène internationale.²

Nos objectifs

Afin d'atteindre l'objectif du Canada de neutralité carbone d'ici 2050, le BFA 2020 établit une cible provisoire ambitieuse de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 80 % par rapport au niveau de 2005 d'ici 2040. De plus, le BFA 2020 renforce les programmes de conservation de la nature et de gestion des substances toxiques du Canada de manière à compléter les stratégies de réduction des émissions.

Comment y parvenir

Pour financer la stratégie canadienne de réduction des émissions et de conservation de la biodiversité, toutes les subventions fédérales aux com-

bustibles fossiles sont supprimées progressivement et la taxe sur le carbone est augmentée selon les modalités suivantes.

Alors qu'actuellement, la taxe fédérale sur le carbone atteint au maximum 50 \$ par tonne et par an en 2022, le BFA 2020 augmente le prix de 10 \$ par tonne et par an jusqu'en 2030. L'échéancier établi prévoit l'élimination du système de tarification fondé sur le rendement, qui permet actuellement aux entreprises de certaines industries d'éviter de payer le plein prix du carbone, à moins de preuves concluantes de fuites importantes de carbone dans le secteur.

Les redevances sur les hydrocarbures de soute utilisés dans le transport international aérien et maritime — un secteur insuffisamment réglementé produisant de fortes émissions — pourraient également générer plusieurs milliards de dollars par an pour les mesures climatiques du gouvernement.

Changements climatiques et durabilité énergétique

Le BFA 2020 prévoit une enveloppe de 2,9 milliards de dollars par année destinée à aider les pays en développement à répondre à l'urgence climatique. Le montant servira notamment à hauteur de 450 millions de dollars par an à la participation au Fonds vert pour le climat et d'autres projets des Nations Unies, ce qui augmenterait l'enveloppe d'aide internationale du Canada (voir le chapitre portant sur le développement international).

En plus d'améliorer la contribution internationale du Canada au financement de la lutte contre les changements climatiques, le BFA 2020 s'engage à examiner la capacité du Canada en matière d'immigration et les programmes en vue de l'établissement de migrants déplacés en raison des changements climatiques. Le Canada devrait envisager de nouvelles catégories d'immigration, par exemple pour les réfugiés climatiques.

Le BFA 2020 accorde 1,01 milliard de dollars par an à la Fédération canadienne des municipalités en compensation du coût des travaux aux fins d'amélioration de l'efficacité énergétique et de la construction de maisons écoénergétiques dans tout le pays. Ce financement permanent pérennise le paiement de transfert ponctuel de 1,01 milliard de dollars prévu dans le budget fédéral de 2019 pour l'accroissement de l'efficacité énergétique. Une partie importante du financement annuel sera affectée aux collectivités éloignées, au Nord canadien, aux maisons de familles à faible revenu et aux immeubles résidentiels à logements multiples, ce qui entraînera la création de bons emplois dans ces collectivités.

Conservation de la nature

Le BFA 2020 investit 700 millions de dollars par an dans la consolidation des programmes de conservation de la nature visant les terres publiques et privées, les terres humides, les prairies, les océans et les oiseaux. Il prévoit aussi un investissement supplémentaire de 250 millions de dollars par an dans un Fonds pour les solutions climatiques fondées sur la nature qui soutiendrait les mesures permettant de réduire les émissions liées à l'utilisation des terres, d'augmenter la séquestration du carbone, ou de produire des avantages en matière d'adaptation au climat tout en favorisant la conservation de la biodiversité.

Substances toxiques

Afin de protéger la population canadienne et notre environnement contre l'exposition aux substances toxiques, le BFA 2020 propose d'augmenter les financements des ministères fédéraux compétents chargés de la réglementation aux fins de l'évaluation et de la gestion des substances toxiques, y compris des pesticides. Le BFA engage 100 millions de dollars par an pour l'évaluation des produits chimiques et les activités de réglementation, 100 millions de dollars par an pour l'application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et de ses règlements, et 100 millions de dollars par an pour l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin d'évaluer les risques et d'améliorer sa conformité et son application.

Notes

1 Voir notamment le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) à l'adresse https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf, et le premier rapport exhaustif sur la biodiversité de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) à la page <https://ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>.

2 Pour en savoir plus sur la plupart de ces enjeux et mesures à prendre en matière de budget fédéral alternatif (BFA), consulter les recommandations de la Coalition du budget vert relatives au budget fédéral de 2020, à la page <https://greenbudget.ca/recommandations2020/?lang=fr>.

Sécurité alimentaire

Plan du BFA 2020

- Restreindre la commercialisation d'aliments et de boissons nuisibles à la santé auprès des enfants et introduire un meilleur étiquetage.
- Réduire l'insécurité alimentaire en augmentant les revenus, en particulier pour les adultes célibataires.
- Créer et financer un programme national d'alimentation dans les écoles.
- Taxer les boissons sucrées pour financer des programmes de saine alimentation.

Quatre millions de Canadiens, dont 43 % sont célibataires ou seuls, vivent dans un foyer où règne l'insécurité alimentaire, ce qui signifie qu'ils n'ont pas les ressources financières nécessaires pour avoir accès à un régime alimentaire suffisamment nutritif¹. Les mauvaises habitudes alimentaires contribuent à diverses maladies chroniques, y compris les maladies cardiaques, les accidents vasculaires cérébraux, l'hypertension, le diabète et jusqu'à 40 % des cancers, et elles sont le principal facteur de risque de décès et d'invalidité au Canada². Les maladies liées à l'alimentation coûtent aux Canadiens 26 milliards de dollars par année en soins de santé³. Au cours des 25 prochaines années, la consommation de boissons sucrées entraînera environ 63 321 décès.

Nos objectifs

Le gouvernement fédéral a de nombreuses occasions d'accroître l'accès aux aliments et de s'attaquer aux maladies liées à l'alimentation. Le Canada est l'un des seuls pays industrialisés à ne pas avoir de programme national d'alimentation dans les écoles, par exemple. Le BFA 2020 vise à réduire l'insécurité alimentaire de 50 % d'ici 2030, conformément aux engagements du Canada à l'égard des objectifs de développement durable.

Comment y parvenir

Le BFA 2020 adopte une approche à volets multiples pour réduire l'insécurité alimentaire et promouvoir une alimentation saine en limitant la publicité d'aliments et de boissons mauvais pour la santé destinée aux enfants, en augmentant les revenus, en particulier pour les adultes célibataires, en créant et en finançant un programme national d'alimentation dans les écoles et en taxant les boissons sucrées afin de financer ces programmes et d'autres programmes de saine alimentation.

Des revenus plus élevés, une meilleure alimentation

La façon la plus efficace de réduire l'insécurité alimentaire est d'augmenter les revenus. Par exemple, des recherches récentes montrent que l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) a réduit de 30 % les taux d'insécurité alimentaire grave dans les ménages avec enfants⁴. Les crédits d'impôt pour les personnes seules, qui représentent 43 % des Canadiens souffrant d'insécurité alimentaire, pourraient avoir le même effet positif⁵.

Le BFA 2020 met en œuvre un Dividende de la dignité — un nouveau transfert pour toutes les familles à faible revenu qui permettra de se payer un plus grand nombre d'aliments de meilleure qualité. Le BFA continue d'augmenter l'ACE comme prévu par le gouvernement fédéral, élargit l'admissibilité et la couverture de l'aide sociale et rend le crédit d'impôt pour personnes handicapées remboursable (voir le chapitre sur la pauvreté du BFA 2020 pour en savoir davantage sur ces initiatives).

Une meilleure mesure de l'insécurité alimentaire

Les provinces et les territoires ne sont tenus de mesurer les taux d'insécurité alimentaire que tous les cinq ans. Il en résulte des données nationales désuètes et incomplètes, ce qui empêche le gouvernement de fixer des cibles et d'en faire rapport avec exactitude. Le BFA 2020 investit 5 millions de dollars pour intégrer le Module d'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages aux composantes annuelles de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes.

Une meilleure alimentation pour les enfants

Le Canada est l'un des seuls pays industrialisés à ne pas avoir de programme national d'alimentation dans les écoles. Ces programmes peuvent accroître la consommation de fruits, de légumes et d'autres aliments sains et contribuer à l'apprentissage et à la réussite scolaire. Dans le budget fédéral de 2019, le

gouvernement s'est engagé à travailler avec les provinces et les territoires à un programme alimentaire, mais aucun financement n'a été alloué. Le BFA 2020 investit 360 millions de dollars dans ce plan. Marketing aux enfants des aliments et boissons riches en sodium, en sucre et en graisses saturées est omniprésente, comprenant plus de 90% des annonces de nourriture ciblées aux enfants.¹ Au Québec, où ces restrictions sont en place depuis les années 1980, la consommation de fast food a diminué de 13%.² Le BFA suivra l'exemple du Québec et limitera le marketing d'aliments et de boissons malsains aux enfants.

Taxer et étiqueter les aliments mauvais pour la santé

Au cours des 25 prochaines années, la consommation de boissons sucrées entraînera environ 63 321 décès et 50 milliards de dollars en coûts directs de soins de santé. Le BFA 2020 impose une redevance du fabricant de 20 % sur ces boissons, ce qui générera des recettes fédérales estimées à 43,6 milliards de dollars sur 25 ans (1,74 milliard de dollars par année). Cet argent sera réinvesti dans des programmes de promotion de la santé comme les subventions permettant de réduire le prix des fruits et des légumes⁸. Le BFA introduit également un étiquetage strict sur le devant de l'emballage pour les aliments et les boissons à forte teneur en sucre, en sodium et en gras saturés.

Notes

1 Tarasuk, V., Mitchell, A. et Dachner, N. « Household Food Insecurity in Canada, 2012 », *Toronto: Research to Identify Policy Options to Reduce Food Insecurity (PROOF)*, 2014. Extrait de <http://proof.utoronto.ca/resources/proof-annualreports/annual-report-2012/>

2 HSFC/CIHR Chair in Hypertension Prevention and Control and Food Secure Canada. *Food and Nutrition Fact Sheet*, 2016. Extrait de https://foodsecurecanada.org/sites/foodsecurecanada.org/files/16-01-14food_and_nutrition_fact_sheet_final.pdf

3 Santé Canada. *Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (étiquetage nutritionnel, autres dispositions d'étiquetage et colorants alimentaires)*, 2016. Extrait de <http://gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2016/2016-12-14/html/sor-dors305-fra.html>

4 Brown, E.M. et Tarasuk, V. « Money speaks: Reductions in severe food insecurity follow the Canada Child Benefit », *Preventive Medicine*, vol. 129, 2019, p. 1-8.

5 <https://proof.utoronto.ca/food-insecurity/>

6 <https://stopmarketingtokids.ca/what-is-marketing/>

7 <https://stopmarketingtokids.ca/what-are-other-countries-doing/>

8 Jones, A.C., Veerman, J.L. et Hammond, D. *The Health and Economic Impact of a Tax on Sugary Drinks in Canada*, 2017.

Services, infrastructure et gouvernance des Premières Nations

Plan du BFA 2020

- Investir dans la préservation et la revitalisation des langues des Premières nations.
- Créer un système de protection de l'enfance pour les Premières Nations.
- Investir 4 milliards de dollars pour assurer la mise en place de logements convenables dans les réserves.
- Retrancher du plan global du Canada les dépenses d'infrastructure spécifiques aux Premières nations.
- Investir 3,5 milliards de dollars sur cinq ans pour aider les gouvernements des Premières nations à optimiser leur utilisation des fonds et leur prestation de programmes et services à leurs citoyens.

La moitié des enfants en famille d'accueil âgés de moins de 14 ans sont autochtones. Les membres des Premières Nations risquent de perdre leurs langues pour toujours. Un quart des ménages des Premières Nations dans les réserves sont surpeuplés et 41 % des maisons dans les réserves nécessitent des réparations majeures. Des décennies de sous-financement des infrastructures ont laissé un énorme déficit dans les réserves. Les augmentations du financement de la gouvernance des Premières Nations demeurent plafonnées à 2 % par année, ce qui crée un écart important et croissant par rapport aux autres collectivités du Canada.

Nos objectifs

Le gouvernement fédéral s'est engagé verbalement à la réconciliation avec les Premières Nations et les peuples autochtones du pays. Le BFA 2020 rend les engagements de financement fédéraux proportionnels à cet objectif.

Comment y parvenir

Le BFA 2020 augmente considérablement les investissements fédéraux pour la protection de l'enfance, le logement et les refuges dans les réserves des Premières Nations, d'autres infrastructures publiques et services fournis par les Premières Nations, la préservation des langues autochtones, et un soutien financier pour renforcer la capacité de gouvernance afin de superviser toutes ces choses.

Droits linguistiques

La *Loi sur les langues autochtones* de 2019 affirme les droits linguistiques des peuples autochtones et la nécessité de préserver les langues et la culture des Premières Nations. Le BFA 2020 investit 1,157 milliard de dollars sur trois ans, montant qui passera à 897 millions de dollars par année en dix ans, pour mettre en œuvre efficacement ce projet de loi, avec un soutien financier allant de la maternelle à la 12^e année et à l'apprentissage continu pour les Premières Nations.

Protection de l'enfance

Au Canada, alors que 7,7 % des enfants de moins de 14 ans sont autochtones, 52,2 % de tous les enfants de cet âge qui sont placés en famille d'accueil sont autochtones. La *Loi de 2019 concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* confirme la compétence des peuples autochtones en matière de services à l'enfance et à la famille. Le BFA 2020 donne aux gouvernements des Premières Nations 3,5 milliards de dollars sur cinq ans pour exercer leur compétence et s'occuper de leurs membres les plus vulnérables.

Logement

Le logement est un droit fondamental de la personne, mais il n'est pas réalisé pour un trop grand nombre de membres des Premières Nations. Selon Statistique Canada, 4 % des Canadiens non autochtones vivent dans un logement surpeuplé (ayant besoin de quatre chambres à coucher additionnelles ou plus), tandis que 27 % des membres des Premières Nations inscrits vivant

dans une réserve vivent cette situation. De même, 4 % des Canadiens non autochtones vivent dans un logement nécessitant des réparations majeures (plomberie, câblage, réparation de la structure du plancher ou du plafond), tandis que 41 % des membres des Premières Nations inscrites vivant dans une réserve vivent cette situation.

Le BFA 2020 alloue 4 milliards de dollars sur cinq ans pour s'attaquer sérieusement à la crise du logement dans les réserves et commencer à atténuer certaines des conséquences sociales et sanitaires qui ont découlé de la négligence du gouvernement fédéral dans ce domaine.

Infrastructure

L'énergie verte, la participation au marché commun et la croissance économique durable exigent des routes, une connectivité Internet et des moyens de générer une énergie carboneutre. Les Premières Nations ont besoin, au minimum, d'investissements proportionnels à leur population pour créer une croissance économique à long terme, bâtir des collectivités durables et résilientes et soutenir une économie à faibles émissions de carbone.

Le BFA 2020 investit donc 12,6 milliards de dollars sur cinq ans dans l'infrastructure des Premières Nations, montant qui sera tiré des 180 milliards de dollars actuels du programme d'infrastructure fédéral Investir dans le Canada. À court terme, ce financement devrait entraîner une augmentation du PIB de 1,43 \$ par dollar dépensé, la création de 9,4 emplois par million de dollars dépensé et la reprise du gouvernement (en impôts) de 0,44 \$ pour chaque dollar qu'il consacre à de nouvelles infrastructures.

Gouvernance

Les gouvernements des Premières Nations fonctionnent avec un financement de la gouvernance de 4 à 5 %, soit environ le tiers de ce que les autres gouvernements, les organisations non gouvernementales et les entreprises utilisent en moyenne. Le BFA 2020 investit 3,5 milliards de dollars sur cinq ans pour améliorer la gouvernance financière, administrative et politique des Premières Nations, y compris une utilisation plus efficace et efficace des ressources existantes, et le maintien en poste et le recrutement de ressources humaines qualifiées.

Services publics et secteur public

Plan du BFA 2020

- Par de nouveaux investissements dans la formation et le personnel, accroître la capacité du gouvernement à résoudre les problèmes salariaux en suspens et à tester correctement les nouvelles plates-formes de rémunération.
- Avant de recourir à la sous-traitance, consulter les syndicats gouvernementaux et fournir une évaluation chiffrée des risques. Veiller à ce que tous les entrepreneurs embauchés répondent aux mêmes critères que les fonctionnaires en matière de transparence et de responsabilité.
- Mettre en œuvre les recommandations sur la protection des dénonciateurs du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.
- Adopter une loi pour garantir qu'avant leur mise en œuvre, tous les projets d'intelligence artificielle et d'automatisation dans le secteur public soient soumis à une consultation avec les syndicats du gouvernement et la population canadienne.

Les fonctionnaires ont traversé une période difficile, car ils n'ont pas été payés correctement ni à temps, et la sous-traitance prend des proportions historiques. L'intelligence artificielle et les systèmes automatisés de prise de décisions sont introduits dans la prestation de services gouvernementaux sans que les travailleurs ou les Canadiens soient consultés. Les travailleurs du secteur public qui dénoncent des actes répréhensibles ne sont pas adéquatement protégés par les mesures de protection des dénonciateurs. La Banque de l'infrastructure du Canada est trop axée sur les bénéfices privés pour être une source de financement efficace pour les infrastructures publiques dont on a grandement besoin, comme le transport en commun.

Nos objectifs

Pour répondre au besoin d'atténuer les changements climatiques, le gouvernement fédéral doit immédiatement nationaliser de nouveau les acteurs du

secteur privé qui entravent le progrès. Le gouvernement fédéral doit devenir un modèle de saine gestion environnementale, d'équité salariale, de bonne prestation de services, d'ouverture et de responsabilité à l'égard des actes répréhensibles. Le marché a démontré qu'il ne veut pas prendre les mesures nécessaires ou qu'il en est systématiquement incapable.

Comment y parvenir

Gouvernement écologiquement durable

À compter de 2020-2021, le gouvernement fédéral travaillera avec les intervenants, y compris ses syndicats, afin d'examiner les changements requis dans le secteur public pour relever les défis des changements climatiques de façon honnête et efficace. La création de nouveaux ministères et la définition de nouvelles responsabilités seront envisagées, tout comme des politiques visant à réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre du Canada (voir le chapitre sur la transition équitable et la stratégie industrielle).

Une banque de l'infrastructure publique

Le BFA 2020 demande au gouvernement de reconstituer la Banque de l'infrastructure du Canada afin qu'elle soit entièrement financée par des emprunts directs du gouvernement fédéral et des deniers publics plutôt que par des mécanismes de financement privés (voir le chapitre sur l'infrastructure et les villes). Tous les fonds d'infrastructure débloqués favoriseront la réduction des gaz à effet de serre (p. ex. la modernisation des bâtiments, le transport en commun et l'énergie renouvelable) et une transition équitable pour les travailleurs de façon à éviter l'accumulation de bénéfices. Personne ne devrait tirer profit d'une crise existentielle qui nous touche tous.

Un système de paie qui fonctionne

Pour faire face à la crise climatique, le gouvernement fédéral doit embaucher plus de fonctionnaires. Il a besoin d'un système de paie qui fonctionne. Le BFA 2020 investit 200 millions de dollars au cours de chacune des trois prochaines années dans la formation et la dotation afin d'accroître la capacité en ressources humaines de la fonction publique pour régler les problèmes de paie en suspens et mettre à l'essai adéquatement les nouvelles plateformes de paie. Le gouvernement veillera à ce que les agents négociateurs représentant les travailleurs aient des comptes rendus clairs et transparents des coûts actuels de la formation et liés aux ressources humaines et à ce qu'ils soient

inclus comme partenaires à part entière dans la détermination des coûts budgétaires futurs à ces fins.

Le BFA indemnise tous les travailleurs pour la douleur, la souffrance et le stress qu'ils ont endurés en raison du système de paie Phénix défectueux. Le gouvernement consolidera toutes ses ressources de TI pour maintenir la gestion du système Phénix au sein de l'effectif de la fonction publique. Les contrats relatifs aux nouveaux systèmes de paie seront créés étant entendu que les employés de la fonction publique effectueront des travaux de maintien et d'entretien continus.

Mettre fin à l'impartition du fédéral

Malgré le besoin d'une bureaucratie fédérale forte et expérimentée, les dépenses pour les entrepreneurs externes continuent d'augmenter par rapport au budget de fonctionnement global, ce qui entraîne une érosion des connaissances et de l'expérience institutionnelles et un gaspillage des ressources publiques au profit d'acteurs à but lucratif exclusifs et monopolistiques. Le BFA 2020 met fin à cette pratique et établit un moyen transparent et d'intérêt public pour examiner toutes les initiatives d'externalisation et de privatisation, y compris le recours à des travailleurs temporaires d'agences de placement.

Les résultats de ces évaluations, ainsi que leurs méthodes, seront communiqués aux intervenants du gouvernement, y compris les agents négociateurs, et feront l'objet de discussions préalables aux décisions d'impartition, aux demandes de renseignements ou aux demandes de propositions. Toutes les politiques et pratiques existantes seront examinées afin d'éliminer le biais en faveur de solutions d'externalisation et le libellé des contrats qui a une incidence négative sur les moyens de subsistance et les conditions de travail des employés actuels de la fonction publique.

Une fois ce processus de sélection transparent achevé, s'il est déterminé que l'impartition est dans l'intérêt public, les entrepreneurs seront assujettis aux mêmes règles de reddition de comptes que les fonctionnaires, plus précisément à un code d'éthique, à un régime d'accès à l'information et à la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*.

Renouvellement de la fonction publique

Le BFA convient qu'il est essentiel de renouveler la fonction publique. Le renouvellement doit donner la priorité à une fonction publique qui n'est pas motivée par le profit. Il doit être audacieux et instituer des initiatives qui reflètent des initiatives publiques réussies et qui ont marqué l'histoire du Canada et les initiatives qui ont été mises en œuvre pendant la Seconde

Guerre mondiale. Le renouvellement doit comprendre des changements systémiques qui permettent aux bureaucrates de donner l'heure juste aux autorités et qui font en sorte que les hauts fonctionnaires soient aussi assujettis aux mêmes codes de valeurs et d'éthique que les travailleurs de première ligne. Le renouvellement doit comprendre la consultation et la participation des syndicats et des membres de la fonction publique à tous les niveaux.

Protection solide des dénonciateurs

Le BFA 2020 met immédiatement en œuvre les recommandations de 2017 du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires visant à renforcer le cadre de dénonciation inadéquat du Canada et à le rendre plus responsable. De nouvelles mesures législatives doivent assurer la protection des dénonciateurs, punir les auteurs de représailles et élargir la portée et l'applicabilité de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* pour y inclure les entrepreneurs du secteur privé et les anciens fonctionnaires.

Consulter les travailleurs sur l'IA et l'automatisation

Des initiatives d'intelligence artificielle (IA) et de prise de décisions automatisées (PDA) sont déjà mises en œuvre au gouvernement fédéral, tandis que d'autres sont prévues. Des données internationales montrent que ces initiatives peuvent avoir des répercussions négatives sur les fonctionnaires et les citoyens qui dépendent des services fournis par ces travailleurs.

Le BFA 2020 confie au gouvernement la tâche de rédiger des lois pour faire en sorte que toutes les initiatives d'IA, de PDA et d'autres initiatives d'automatisation soient assujetties à des consultations avec des intervenants internes et externes, y compris les syndicats des employés du gouvernement, avant leur mise en œuvre. La loi exigera également une analyse économique générale des répercussions globales des mesures liées à l'IA et à la PDA sur l'économie canadienne, y compris sur l'emploi et les droits de la personne.

Les travailleurs déplacés par l'automatisation devraient se voir confier du travail au sein de leur organisation grâce à un cadre de transition équitable. Les mesures relatives à l'IA et à la PDA qui ont une incidence négative sur les droits de la personne ne seront pas mises en œuvre.

Soins de santé

Plan du BFA 2020

- Augmenter d'au moins 5,2 % le facteur d'indexation des transferts fédéraux en matière de santé.
- Faire respecter la Loi canadienne sur la santé pour protéger les valeurs fondamentales de notre système public de soins de santé.
- Mettre en œuvre un régime public national d'assurance-médicaments à payeur unique.
- Étendre la couverture de la santé publique aux soins aux personnes âgées, aux soins de santé mentale et aux soins dentaires.
- Augmenter le financement consacré à la gestion de la crise des opioïdes.

Les niveaux actuels de financement fédéral des soins de santé entraîneront un manque à gagner de 31 milliards de dollars sur 10 ans. Les cliniques à but lucratif et la surfacturation menacent le système de santé public. Près d'un ménage sur cinq n'a pas les moyens de payer ses médicaments d'ordonnance. Plus de 36 000 personnes âgées sont inscrites sur des listes d'attente pour des soins de longue durée en Ontario seulement, et 1,6 million de Canadiens ont des besoins non comblés en matière de soins de santé mentale. Six millions de Canadiens n'ont pas les moyens de se payer des soins dentaires. En 2018, on a compté plus de 4 500 décès liés aux opioïdes.

Nos objectifs

Le BFA 2020 vise à faire en sorte que tout le monde au Canada ait accès à une liste élargie de services de santé universels de grande qualité.

Comment y parvenir

Pour assurer l'avenir des soins de santé publics au Canada, le gouvernement fédéral doit collaborer avec les provinces, les territoires et les Premières Nations pour assurer un financement adéquat, appliquer la *Loi canadienne sur la santé* et élargir la couverture publique pour y inclure l'assurance-

médicaments, les soins aux personnes âgées, les soins de santé mentale et les soins dentaires. À ces fins, le BFA 2020 prend les engagements suivants :

Augmenter les transferts fédéraux en matière de santé

Au coût de 686 millions de dollars par année, le BFA 2020 augmente les paiements de transfert annuels en santé, qui passent de la croissance actuelle de 3 % ou du PIB nominal (selon la plus élevée des deux valeurs) à une croissance plus durable de 5,2 %. Cette mesure contribuera à combler le manque à gagner de 31 milliards de dollars sur 10 ans qui découlerait des compressions continues dans les transferts au titre de la santé.

Programme national d'assurance-médicaments

Le BFA 2020 investit 10,2 milliards de dollars par année dans un nouveau régime public universel d'assurance-médicaments à payeur unique doté d'un formulaire complet des médicaments, comme le recommande le conseil consultatif sur l'assurance-médicaments du gouvernement fédéral. Cela permettra aux familles et aux employeurs canadiens d'économiser des milliards de dollars chaque année¹.

Une stratégie nationale sur les soins aux personnes âgées

Dans le cadre d'une nouvelle stratégie nationale sur les soins aux personnes âgées, le BFA 2020 comprend un financement ciblé pour les soins de longue durée lié aux normes nationales de soins. Le Canada consacre actuellement 1,3 % de son PIB aux soins de longue durée. Le BFA 2020 porte ce montant à 2 % sur cinq ans. Cela coûtera 836 millions de dollars en 2020-2021, pour un total de 5,3 milliards de dollars sur trois ans. Le BFA prolonge également le financement ciblé pour les soins à domicile qui doit prendre fin en avril 2022 au coût de 900 millions de dollars en 2022-2023.

Services de santé mentale

Le BFA 2020 investit 777,5 millions de dollars par année pour étendre les soins de santé publics aux services de santé mentale. Les dépenses en santé mentale sont ainsi passées de 7,2 % des dépenses totales en santé à 9 %, avec une contribution de 25 % du gouvernement fédéral.

Soins dentaires

Le BFA 2020 affecte 10 millions de dollars à un conseil consultatif chargé d'effectuer une évaluation économique et sociale des programmes publics de soins dentaires nationaux et internationaux et de recommander des op-

tions pour la mise en œuvre d'un programme national, universel et public de soins dentaires.

S'attaquer à la crise des opioïdes

Le BFA 2020 ajoute 200 millions de dollars par année au financement fédéral visant à régler la crise des opioïdes. Cet argent aidera les autorités sanitaires à accroître les services de réduction des méfaits et à investir dans la mise en œuvre à grande échelle de programmes pilotes d'approvisionnement sécuritaire.

Soins de santé aux Autochtones

Le BFA engage le gouvernement fédéral à établir des partenariats avec les communautés autochtones pour assurer un accès égal à des soins complets et adaptés à la culture, y compris la mise en œuvre complète du principe de Jordan² et de tous les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

De meilleures données pour de meilleurs soins

Au coût de 10 millions de dollars par année, le BFA 2020 rétablit le Conseil canadien de la santé pour faire rapport sur le rendement du système public de santé du Canada.

Notes

1 Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments. *Une ordonnance pour le Canada : L'assurance-médicaments pour tous*, 2019 : <https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/images/corporate/about-health-canada/public-engagement/external-advisory-bodies/implementation-national-pharmacare/final-report/rapport-final.pdf>.

2 Pour de plus amples renseignements sur le principe de Jordan : <https://fncaringsociety.com/fr/principe-de-jordan>.

Transition équitable et stratégie industrielle

Plan du BFA 2020

- **Élaborer une stratégie nationale de décarbonisation pour instaurer une économie sans carbone fondée sur l'investissement public et la création d'emplois verts.**
- **Présenter une Loi sur la transition équitable assortie d'un financement pour garantir aux travailleurs et aux communautés qui exploitent les combustibles fossiles qu'ils ne seront pas laissés pour compte.**
- **Établir un fonds de formation stratégique pour recruter des travailleurs, surtout parmi les groupes traditionnellement marginalisés, et les préparer à de nouveaux emplois dans l'économie propre.**

L'urgence climatique mondiale s'aggrave chaque année d'inaction. Pour faire notre part, le Canada doit rapidement délaissier son économie des combustibles fossiles. Les travailleurs et les collectivités qui dépendent de l'industrie des combustibles fossiles risquent d'être lésés par les politiques de transition vers une économie plus propre. De nombreux membres des groupes historiquement marginalisés, notamment les femmes, les Autochtones et les Canadiens racialisés, sont actuellement exclus des possibilités offertes par l'économie propre.

Nos objectifs

Pour que le Canada atteigne ses objectifs internationaux et nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, y compris un objectif de réduction nette zéro des émissions d'ici 2050, nous devons nous engager dans un processus rapide, une transition de grande envergure de notre économie actuelle fondée sur les combustibles fossiles vers un modèle économique plus efficace et plus durable.

Comment y parvenir

Les investissements publics et les programmes sociaux ciblés et coordonnés qui suivent visent à minimiser les préjudices et à maximiser les avantages, pour les travailleurs et les collectivités, d'une transition équitable à grande échelle.

Stratégie nationale de décarbonisation

Le BFA 2020 investit 50 millions de dollars dans une stratégie nationale de décarbonisation qui sera coordonnée par Innovation, Sciences et Développement économique Canada en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les représentants des Premières Nations, des Inuits et des Métis, les syndicats, les associations industrielles et d'autres intervenants.

Pour tracer la voie vers une économie sans carbone, la stratégie explorera des possibilités d'investissements publics stratégiques dans des industries comme la production d'électricité, le transport en commun et la foresterie. La production de pétrole et de gaz pour le combustible sera progressivement éliminée d'ici 2040, tout comme le charbon est en train de l'être à l'échelle nationale, et un moratoire sera imposé sur les nouveaux projets pétroliers et gaziers. Des exceptions seront faites pour l'utilisation non combustible de pétrole et de gaz, comme les plastiques et les engrais.

Loi, transfert et commission pour une transition équitable

Le BFA 2020 présente une loi sur la transition équitable qui fournit un cadre législatif pour promouvoir le travail décent et la sécurité économique pour tous les peuples et les collectivités au moment où ils font la transition vers une économie plus propre. La loi établit les droits des travailleurs touchés par la décarbonisation et codifie le principe de justice climatique.

En vertu de cette nouvelle loi, un milliard de dollars est affecté sur 10 ans à un transfert pour une transition équitable (TTE) afin de veiller à ce que les travailleurs et les collectivités les plus touchés par l'élimination progressive de la production de combustibles fossiles soient soutenus dans leur transition vers de nouvelles industries. Les programmes financés par le TTE seront élaborés et mis en œuvre par les gouvernements provinciaux et territoriaux en fonction des conditions locales. La pleine valeur du transfert dépend d'une évaluation de l'équité pour s'assurer que les avantages sont répartis équitablement entre toutes les personnes touchées dans chaque collectivité, qu'elles travaillent ou non dans l'industrie des combustibles fossiles.

Le BFA 2020 alloue 5 millions de dollars de plus par année à une nouvelle commission sur la transition équitable modelée sur le Groupe de travail fédéral sur la transition équitable, qui avait initialement pour mandat d'étudier l'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon. La nouvelle commission aura pour mandat d'étudier les répercussions de l'élimination progressive du pétrole et du gaz sur les travailleurs et les collectivités et de faire des recommandations continues au gouvernement fédéral.

Fonds de formation stratégique

Le BFA 2020 accorde 2,2 milliards de dollars sur 10 ans à Emploi et Développement social Canada pour un Fonds de formation stratégique afin de faire croître et de diversifier la main-d'œuvre dans les secteurs clés définis dans la stratégie nationale de décarbonisation. Les fonds serviront à financer des collèges, des syndicats et d'autres établissements de formation professionnelle afin de préparer un plus grand nombre de travailleurs à occuper des emplois à forte demande dans des industries en croissance, comme l'amélioration du rendement énergétique (voir le chapitre sur l'environnement et le changement climatique). Le financement des établissements de formation dépend de l'augmentation des inscriptions et de l'amélioration des taux de réussite des femmes, des Autochtones, des Canadiens racialisés et d'autres groupes qui ont toujours été exclus des métiers spécialisés et d'autres professions essentielles à l'économie propre.

